

Étude sur l'efficacité des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest

Une analyse des systèmes visant à prévenir et combattre le travail des enfants et ses conséquences sur les enfants en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Juillet 2021



International
COCOA
Initiative

Protéger les enfants et leur famille dans les communautés productrices de cacao

La fondation International Cocoa Initiative est une organisation associative à but non lucratif qui œuvre pour améliorer la vie des enfants et des adultes des communautés productrices de cacao. Notre expérience nous permet d'exercer une influence reconnue dans notre domaine : nous menons des recherches et diffusons nos résultats, nous offrons des conseils aux gouvernements et aux entreprises pour orienter leurs politiques et leurs pratiques, et nous travaillons sur le terrain, dans les communautés productrices de cacao d'Afrique de l'Ouest. Nous nous engageons à mettre à l'échelle les pratiques efficaces permettant d'éliminer de travail des enfants et le travail forcé et de protéger les droits des enfants et des adultes partout dans le monde entier.

La présente étude a été réalisée par la fondation ICI à la demande de ses membres, dans le cadre de son processus d'apprentissage collectif. S'appuyant sur la première phase, publiée en 2017, cette étude offre une analyse approfondie de données tirées de plus de 200 000 enfants couverts par les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) en Afrique de l'Ouest. L'étude comprend les informations partagées par six différents acteurs mettant en application ces systèmes, y compris l'ICI, et vise à répondre aux questions suivantes :

- dans quelle mesure la conception et la mise en place de ces systèmes affecte-t-elle leur capacité à identifier les enfants astreints au travail des enfants ?
- dans quelle mesure ces systèmes sont-ils efficaces pour protéger les enfants du travail dangereux ?

Nous remercions toutes les parties prenantes qui ont partagé leurs données pour cette analyse, ainsi que le groupe de travail technique, composé de représentants de l'industrie et d'organisations internationales à but non lucratif, qui ont guidé du début à la fin le développement de cette étude. Nous tenons également à remercier notre réviseur, Andrew Dillon, qui nous a fait part de ses opinions et de ses commentaires précieux sur l'analyse.

L'auteur de cette étude est Anna Brüderle, avec la contribution de Laurent Foubert et Megan Passey.

www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

ICI Secretariat in Switzerland
Chemin de Balexert 9
1219 Châtelaine, Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire
Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244,
Ilot 264, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire
+ 225 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon, Accra, Ghana
+233 302 998 870

Table des matières

Résumé	4
Qu'est-ce qu'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants ?	5
Objectifs, champ d'application et structure de l'étude	7
Sources des données et aperçu de la méthodologie	8
Recommandations principales	8
<hr/>	
Observations et recommandations	10
<hr/>	
Introduction	18
Qu'est-ce qu'un SSRTE ?	19
Objectifs et champ d'application de l'étude	21
Structure du rapport	23
Progrès réalisés depuis la phase 1 de l'Étude sur l'efficacité des SSRTE de l'ICI	24
<hr/>	
Sources des données et présentation de la méthodologie	28
<hr/>	
Analyse Partie A : Identifier les cas de travail des enfants	32
Comment les taux d'identification du travail des enfants varient-ils en fonction des projets ?	33
Quels niveaux d'intensité du travail des enfants les différents projets de SSRTE mesurent-ils ?	38
De quelle manière l'identification du travail des enfants varie-t-elle en fonction des périodes de l'année ?	41
Dans quelle mesure les différents types de visites d'observation sont-ils efficaces pour identifier le travail des enfants ?	46
Quels agents d'observation sont plus efficaces pour identifier les cas de travail des enfants ?	50
<hr/>	
Analyse Partie B : Soustraire les enfants au travail dangereux	56
Dans quelle mesure les enfants travailleurs identifiés par un SSRTE sont-ils susceptibles d'arrêter de travailler ?	57
L'exposition au travail dangereux diminue-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE ?	62
La fréquentation scolaire augmente-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE ?	66
Quels facteurs contextuels ont un lien avec la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux une fois identifié par un SSRTE ?	68
Quelles sont les performances respectives des différents types de solutions de remédiation visant à soustraire les enfants au travail dangereux ?	72
Quelles sont les performances respectives des différents types de remédiation axés sur l'école visant à augmenter la fréquentation scolaire ?	81
<hr/>	
Annexe A : Aperçu des informations partagées sur la conception et la mise en place des SSRTE	88
Composantes d'un SSRTE	89
<hr/>	
Glossaire	102
Sigles	103
Références	103

Accéder aux autres annexes sur CLMRseffectiveness.cocoainitiative.org

Résumé



La présente étude propose une analyse approfondie des données issues des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) déployés dans les régions productrices de cacao d'Afrique de l'Ouest. Elle vise à répondre à deux questions : dans quelle mesure la conception et la mise en place de ces systèmes affecte-t-elle leur capacité à identifier les enfants astreints au travail des enfants? Et dans quelle mesure ces systèmes sont-ils efficaces pour protéger les enfants du travail dangereux?

Qu'est-ce qu'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants?

Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) sont un moyen de cibler l'assistance en matière de prévention, d'atténuation et de remédiation destinée aux enfants impliqués ou à risque de travail des enfants, ainsi qu'à leur famille et leur communauté.

Le concept initial d'observation et de suivi du travail des enfants a été développé dans les années 1990 par l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cadre de son Programme international pour l'abolition du travail des enfants. Son objectif était le suivant:

“L'objectif immédiat de l'observation et du suivi du travail des enfants consiste à identifier les filles et les garçons soumis au travail des enfants et à les y soustraire. Il s'agit d'un processus actif qui comporte des observations directes régulières et continues visant à identifier les travailleurs enfants et à déterminer les dangers auxquels ils sont exposés. Il comporte également l'orientation des enfants vers des services, la vérification de leur retrait et leur suivi ultérieur destiné à leur assurer le bénéfice de solutions de substitution satisfaisantes.”¹

Inspiré des Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants de l'OIT publiés en 2005, les systèmes d'observation du travail des enfants ont depuis été développés et déployés par de nombreux acteurs différents, y compris les gouvernements, la société civile et les entreprises, dans de nombreux contextes géographiques et chaînes d'approvisionnement différents.

Dans le secteur cacaoyer en Afrique de l'Ouest, où le travail des enfants constitue un problème de droits humains persistant, de plus en plus de SSRTE sont déployés, soutenus ou requis par de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements, les organismes de certification, les entreprises et les organisations associatives. De plus, plusieurs parties prenantes se sont récemment engagées à mettre à l'échelle de façon significative les SSRTE dans toute la chaîne d'approvisionnement du cacao.²

Un facteur contribuant à l'adoption croissante des SSRTE est leur usage comme outil de diligence raisonnable. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains de l'ONU ont imposé la responsabilité aux entreprises de mettre en place une « procédure de diligence raisonnable en matière de droits humains pour identifier leurs incidences sur les droits humains, prévenir ces incidences et en atténuer les effets, et rendre compte de la manière dont elles y remédient » et de proposer des « procédures permettant de remédier à toutes les incidences négatives sur les droits humains qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles contribuent ». ³ Un grand nombre de législations adoptées ou en cours d'élaboration dans différents pays rendent obligatoire la diligence raisonnable en matière de droits humains pour les entreprises qui exploitent des chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans les contextes où le recours au travail des enfants pour la production de matières premières agricoles est reconnu comme un risque important lié au respect des droits humains, par exemple dans le secteur du cacao, un nombre croissant d'entreprises utilisent des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) pour assurer leur devoir de diligence.

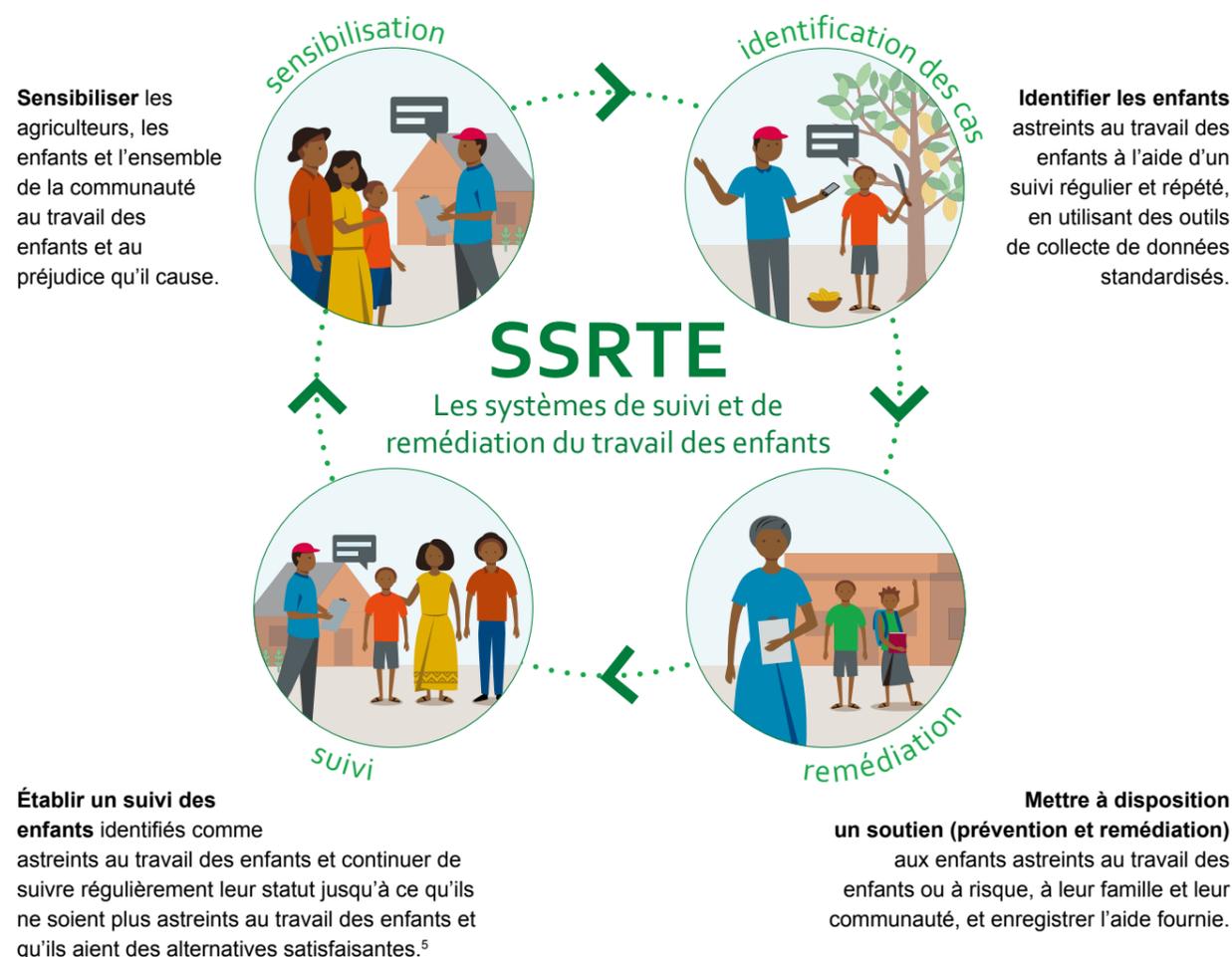
1 OIT (2005) [Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants](#), p.66.

2 Voir par exemple la [Stratégie ICI 2021-26](#); la [Stratégie de WCF: Pathway to Sustainable Cocoa](#) (2020). Plus récemment, afin de marquer l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants 2021, la fondation ICI et ses membres se sont engagés à mettre à l'échelle les systèmes qui préviennent et combattent le travail des enfants de manière à couvrir 540 000 ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici la fin de l'année 2021 (<https://cocoainitiative.org/fr/news-media-post/la-fondation-ici-et-ses-membres-sengagent-a-renforcer-les-systemes-de-protection-des-enfants-en-2021/>).

3: [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU](#), 2011: 18.

Le but général est d'identifier les manières d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ces systèmes, afin d'orienter les efforts actuels visant à les mettre à l'échelle.

Pour les besoins de cette analyse, nous utilisons une définition opérationnelle d'un SSRTE (élaborée dans une étude comparative⁴ précédemment réalisée par l'ICI), qui impose les activités de base suivantes:



Si possible, toutes les activités de base dans le cadre d'un SSRTE devraient être déployées en parallèle avec des structures existantes déjà implantées combattant le travail des enfants (en particulier les systèmes gouvernementaux) et devraient viser à renforcer les capacités des acteurs et des systèmes de protection locaux. Les résultats devraient être vérifiés par des tiers indépendants.

4 ICI (2021) *Étude comparative : Présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants*.

5 OIT (2005) *Observation et suivi du travail des enfants*.



Objectifs, champ d'application et structure de l'étude

Dans la présente étude, nous examinons plusieurs SSRTE actuellement implantés dans le secteur cacaoyer en Afrique de l'Ouest. **Le but général est d'identifier les manières d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de ces systèmes, afin d'orienter les efforts actuels visant à les mettre à l'échelle.** S'appuyant sur l'*Étude sur l'efficacité des systèmes de suivi du travail des enfants dans le secteur des petits exploitants agricoles d'Afrique subsaharienne*,⁶ cette seconde phase nous a permis de rentrer davantage dans les détails, en nous basant sur les données issues des SSRTE implantés par un large panel d'acteurs (gouvernement, secteur privé et société civile). Au total, nous avons analysé les données issues de 12 projets de SSRTE dans le but de comprendre comment les différences dans leur conception, leur mise en place, leur déroulement et leur gestion affectent leur fonctionnement. Nous utilisons ces renseignements non pas pour recommander une seule approche ou pour proposer un « modèle miracle » de SSRTE, mais plutôt pour mettre en lumière la diversité des approches utilisées par les parties prenantes et pour comparer, dans la mesure du possible, leur efficacité en fonction de différents critères.

Globalement, cette étude vise à répondre à deux questions principales:

- 1 Dans quelle mesure la conception de composantes spécifiques affecte-t-elle la capacité d'un système à identifier les enfants astreints au travail des enfants?**
- 2 Dans quelle mesure différents types de soutien proposés par ces systèmes sont-ils efficaces pour protéger les enfants des tâches dangereuses et pour améliorer l'accès des enfants à l'éducation?**

Dans la présente publication, nous nous concentrons principalement sur les éléments pouvant être analysés sur la base de données quantitatives fournies par les acteurs déployant des SSRTE. Les questions n'ayant pas reçu de réponse adéquate dans ce rapport – par exemple les questions de durabilité et de propriété – seront traitées dans des études complémentaires, qui se baseront sur de nouvelles données quantitatives une fois qu'elles seront disponibles, ou qui adopteront une approche d'évaluation plus qualitative.

L'analyse est structurée en deux parties: la partie A analyse l'efficacité des différents SSRTE dans l'identification des cas de travail des enfants, sur la base des données disponibles issues des visites d'observation. La partie B analyse l'efficacité des SSRTE dans l'amélioration de la situation des enfants, au niveau de leur exposition aux tâches dangereuses et de leur fréquentation scolaire, sur la base des données disponibles issues des visites de suivi aux enfants après qu'ils ont bénéficié d'une aide. L'annexe A offre un **aperçu détaillé des différents systèmes actuellement déployés dans le secteur cacaoyer**. Les autres annexes fournissent des détails complémentaires sur les données et les méthodes employées, ainsi que des résultats analytiques supplémentaires.

6 ICI (2017) *Étude sur l'efficacité des systèmes de suivi du travail des enfants dans le secteur des petits exploitants agricoles d'Afrique subsaharienne*.

Sources des données et aperçu de la méthodologie

En amont de cette étude, la fondation ICI a sollicité deux types de données auprès des acteurs déployant des SSRTE dans le secteur.

- 1 Des informations clés sur la mise en place du système**, notamment la structure institutionnelle, les partenaires de mise en œuvre, la couverture des agriculteurs, les détails de la récolte de données et la mise à disposition de soutien aux agriculteurs et à leurs enfants.⁷
- 2 Une sélection de données anonymes issues des visites d'observation** réalisées dans le cadre d'un SSRTE au niveau de l'enfant (y compris des informations démographiques de base, si l'enfant a été identifié comme astreint au travail des enfants et s'il a bénéficié d'une aide).

Au total, les données de six parties prenantes ont été prises en compte dans cette étude, avec certaines variations dans le niveau de détails fournis.

Les données issues de visites d'observation sont disponibles pour 12 projets de SSRTE, parmi lesquels 7 sont mis en œuvre par l'ICI, 2 sont mis en œuvre avec l'aide de l'ICI, et 3 sont mis en œuvre indépendamment de l'ICI, en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ces données d'observation compilées centrées sur l'enfant nous ont permis d'examiner des questions en lien avec l'identification des cas de travail des enfants. Pour les projets mis en œuvre par l'ICI, des informations plus détaillées sont disponibles, ce qui nous permet d'examiner des questions additionnelles spécifiques en lien avec l'endroit et le moment où les visites ont lieu et les caractéristiques des agents d'observation.

Les données sur les visites de suivi rendues aux enfants ayant été identifiés comme astreints au travail des enfants (disponibles uniquement pour les projets de SSRTE à un stade avancé de déploiement) sont utilisées pour examiner des questions en lien avec la capacité d'un système à améliorer la situation des enfants sur la durée.

Les données issues de visites d'observation sont disponibles pour 12 projets de SSRTE en Côte d'Ivoire et au Ghana, parmi lesquels 7 sont mis en œuvre par l'ICI, 2 sont mis en œuvre avec l'aide de l'ICI, et 3 sont mis en œuvre indépendamment de l'ICI.

⁷ Des informations sur le coût du système ont également été fournies par certains acteurs. Les informations sur le coût se référaient cependant à différents éléments du système; elles n'ont donc pas pu être analysées dans une étude comparative. Dès que des informations plus constantes et complètes sur les coûts des systèmes seront partagées et compilées, celles-ci feront l'objet d'une étude successive.

Recommandations principales

Cette étude identifie un certain nombre d'éléments principaux pouvant améliorer l'efficacité des SSRTE, notamment:

1. Programmer et adapter les campagnes de sensibilisation pour qu'elles prennent en compte la nature saisonnière de certaines tâches dangereuses; le sentiment de pertinence des participants est ainsi accru et leur lassitude face à la sensibilisation est évitée, améliorant ainsi leur efficacité.
2. Associer les visites aux ménages et celles aux exploitations pour accroître la probabilité d'identifier tous les cas de travail des enfants et de les traiter.
3. Dans le cas de recrutement d'agents locaux, s'efforcer de recruter et de retenir davantage de femmes observatrices; les inciter à rester en poste après avoir acquis de l'expérience; et imposer un niveau d'éducation minimum (école secondaire si des candidats sont disponibles).
4. Accorder une attention et des efforts de remédiation supplémentaires aux enfants déscolarisés, aux enfants ne vivant pas avec leurs parents biologiques (c.-à-d. des enfants vivant avec des proches ou adoptés), aux garçons, aux enfants plus âgés et aux aînés, puisque les données suggèrent que ce sont les profils les plus difficiles à soustraire aux tâches dangereuses.
5. Vérifier sur plus d'une visite de suivi que l'enfant ne réalise plus de tâches dangereuses après avoir bénéficié d'une solution de remédiation. Nous recommandons de surveiller les progrès des enfants au moins tant qu'ils n'ont plus rapporté réaliser des tâches dangereuses lors de deux visites de suivi consécutives espacées d'au moins 3 mois.



Observations et recommandations



Sensibiliser les agriculteurs, les enfants et l'ensemble de la communauté au travail des enfants et au préjudice qu'il cause

Ce que les données nous apprennent

Nous analysons les types de tâches que les enfants déclarent effectuer durant l'année. **Les données montrent que différents types de tâches dangereuses suivent des schémas saisonniers différents.**

Ce que nous recommandons

Les campagnes de sensibilisation sur des dangers spécifiques pourraient être planifiées selon les pics de saison des tâches dangereuses, notamment:

- la diffusion de produits agrochimiques
- le défrichage des terres
- l'usage d'outils tranchants pendant les périodes de récolte, défrichage et désherbage.

Modifier et ajuster le contenu des sessions de sensibilisation en fonction des saisons pourrait permettre d'augmenter le sentiment de pertinence des participants et éviter leur lassitude, rendant ainsi la sensibilisation plus efficace.



Identifier les enfants astreints au travail des enfants à l'aide d'un suivi régulier et répété

Ce que les données nous apprennent

Nous comparons les taux d'identification du travail des enfants issus de divers projets de SSRTE avec les taux de prévalence du travail des enfants mesurés par les enquêtes. Bien que certains systèmes soient suffisamment efficaces pour identifier une proportion significative de travailleurs enfants, il existe encore une marge d'amélioration. **La plupart des SSRTE ne recensent probablement pas tous les cas parmi les ménages observés.**

Nous constatons des différences importantes entre les projets de SSRTE au niveau du nombre d'heures que les enfants annoncent travailler par semaine. Ces variations reflètent probablement des différences dans les outils de collecte de données, dans les techniques d'entretien et dans la formation des recenseurs.

Ce que nous recommandons

Les acteurs déployant des SSRTE devraient faire des efforts continus pour réviser et améliorer les protocoles des visites d'observation, les outils de collecte de données, la communication sur les objectifs des SSRTE, et la formation et le soutien aux agents d'observation. Ainsi, la sous-identification sera maintenue à un niveau minimum.

Il est difficile d'obtenir des estimations suffisamment bonnes du nombre d'heures travaillées pour des activités spécifiques. Aussi, les acteurs déployant des SSRTE devraient :

- s'assurer que les outils de collecte de données, les techniques d'entretien et les formations des recenseurs suivent les meilleures pratiques en matière de techniques de sondage avec les enfants (par exemple <https://childethics.com/ethical-guidance/>);
- utiliser des périodes de référence courtes (maximum une semaine) lors des questions en lien avec le temps passé sur certaines activités;
- prévoir suffisamment de temps lors de chaque entretien d'observation pour passer en revue les questions sur les tâches qu'ils réalisent, en acceptant qu'il peut être difficile pour un enfant de donner des estimations précises de fourchettes de temps;
- utiliser un module simplifié pour estimer l'intensité du travail chez les enfants de moins de 10 ans.

Ce que les données nous apprennent

Les enfants sont identifiés dans le travail des enfants dans le cacao durant toute l'année, mais les données révèlent **qu'il existe des périodes de l'année où le taux d'identification du travail des enfants est plus élevé**, en particulier durant le pic de récolte (octobre à janvier) ou durant les vacances scolaires.

Dans la plupart des SSRTE, les agents d'observation rendent visite aux agriculteurs dans leur foyer pour réaliser des entretiens sur l'implication des enfants dans le travail agricole. Dans certains SSRTE, ces visites aux foyers sont complétées par des visites aléatoires aux exploitations de cacao, afin de vérifier sur place si des enfants travaillent sur l'exploitation. Nous constatons que **ces visites aux exploitations permettent régulièrement de découvrir des enfants vivant dans le foyer, mais qui étaient absents au moment de la visite au foyer** et qui n'ont pas été mentionnés par les parents; ou des enfants qui ne vivent pas dans le foyer de l'agriculteur.

Dans n'importe quelle mise en place de SSRTE, les agents chargés de recueillir les données jouent un rôle essentiel pour concrétiser certains des buts les plus importants du système. Lorsque les visites d'observation sont réalisées par des agents d'observation locaux, **nous constatons que les agents ayant des profils spécifiques ont plus de probabilité d'identifier des cas de travail des enfants**; notamment:

- **les femmes agentes** identifient plus de cas par nombre de visites que les hommes agentes;
- les agents ayant **un niveau d'éducation supérieur** identifient plus de cas par nombre de visites que ceux ayant uniquement une éducation primaire;
- plus ils ont **d'expérience**, mieux les agents identifient les cas de travail des enfants;
- les agents identifient moins de cas par nombre de visites lorsqu'ils couvrent davantage d'agriculteurs;
- les agents identifient légèrement plus de cas de travail des enfants par nombre de visites hors de leur communauté que dans leur propre communauté.

Ce que nous recommandons

Pour qu'un SSRTE enregistre une part élevée de cas de travail des enfants, le nombre de visites d'observation pourrait être intensifié durant certaines périodes de l'année, notamment:

- durant le pic de récolte, et
- durant ou juste après les vacances scolaires.

Les agents d'observation et les autres employés impliqués dans la gestion du SSRTE devraient être informés des schémas saisonniers typiques du taux d'identification du travail des enfants, de manière à ce qu'ils adaptent leurs stratégies opérationnelles et la planification des activités.

Les SSRTE devraient **associer les visites aux ménages et celles aux exploitations** pour accroître la probabilité d'identifier tous les cas de travail des enfants et de les traiter. Les visites aux exploitations constituent un niveau additionnel important d'observation, en particulier pour garantir que les enfants ne vivant pas dans le ménage de l'agriculteur (par exemple les enfants qui travaillent sur l'exploitation d'un proche ou d'un voisin) ne passent pas entre les mailles du filet.

Pour les systèmes qui recrutent des agents locaux, il est recommandé:

- d'imposer l'école secondaire comme niveau minimum d'éducation (si des candidats sont disponibles)
- de faire des efforts pour recruter et garder davantage de **femmes agentes d'observation**;
- d'**inciter les agents** à rester en poste une fois qu'ils ont acquis de l'expérience;
- d'ajuster le nombre d'agriculteurs à couvrir par agent en fonction du temps qu'ils peuvent dédier à ce travail, afin de garantir que chaque visite aux ménages soit réalisée avec toute l'attention nécessaire;
- d'encourager les agents à rendre visite à des ménages agricoles en dehors de leur communauté (p. ex. en leur garantissant un accès à des vélos ou des motocycles, ou en prenant en charge les frais de transport)



Mise à disposition de soutien (prévention et remédiation) aux enfants astreints au travail des enfants ainsi qu'aux autres personnes à risque

Ce que les données nous apprennent

Nous nous intéressons aux facteurs contextuels en corrélation avec la probabilité qu'un enfant cesse d'effectuer des tâches dangereuses dans le cadre d'un SSRTE. Les données montrent **qu'un SSRTE est plus efficace pour soustraire certains enfants aux tâches dangereuses que d'autres**: les filles par rapport aux garçons; les enfants qui étaient scolarisés au moment où ils ont été identifiés comme astreints au travail des enfants; les enfants vivant avec au moins un parent biologique; les enfants sans frères et sœurs aînés; et les enfants vivant dans une communauté dotée d'une école primaire.

Ce que nous recommandons

Les enfants ayant des profils spécifiques sont particulièrement difficiles à soustraire aux tâches dangereuses. Il est donc nécessaire de leur accorder une attention et des efforts de remédiation supplémentaires dans le cadre des SSRTE, notamment:

- aux enfants déscolarisés, et d'autant plus lorsque la communauté n'est pas dotée d'une école primaire
- aux enfants vivant sans leurs parents biologiques (p. ex. les enfants vivant avec des proches, ou les enfants adoptés);
- aux garçons, aux enfants plus âgés et aux aînés.

Ce que les données nous apprennent

Nous nous intéressons à la manière dont différents types de remédiation fournis aux travailleurs enfants sont associés à la probabilité qu'ils cessent d'effectuer des tâches dangereuses. Tout d'abord, nous constatons que **les SSRTE peuvent réduire la participation des enfants à des tâches dangereuses** (voir la section suivante); le panel de solutions de remédiation proposé aux enfants dans le cadre de ces systèmes est donc efficace de manière générale. Lorsque l'on compare les différents types de remédiation, **les interventions visant à améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité** (par exemple les kits scolaires, les classes passerelles et la rénovation des écoles) **semblent être une stratégie de remédiation particulièrement prometteuse** dans les SSRTE de Côte d'Ivoire.

D'autres types de remédiation mis en place dans divers SSRTE comprennent les certificats de naissance, la formation professionnelle, les classes d'alphabétisation pour les parents, le soutien aux activités génératrices de revenus, la mise en place de groupes d'épargne AVEC ou de groupes de service communautaire.

Les données suggèrent également que les certificats de naissance, la rénovation des écoles, les classes passerelles, les cours de soutien et la sensibilisation pourraient être plus efficaces pour les filles que pour les garçons (dans le contexte des SSRTE mis en place par l'ICI en Côte d'Ivoire); et la rénovation des écoles pourrait être plus efficace pour les enfants plus jeunes.⁸

Nous nous intéressons à la manière dont différents types de remédiation en lien avec l'école fournis aux enfants déscolarisés astreints au travail des enfants sont associés à la probabilité que ces enfants commencent à fréquenter l'école. Les résultats suggèrent que la mise à disposition de kits scolaires et d'uniformes est une stratégie prometteuse pour augmenter la fréquentation scolaire parmi les travailleurs enfants dans le cadre des SSRTE en Côte d'Ivoire.

Différents types de remédiation donnent des résultats différents en fonction des éléments que nous observons. **Les solutions de remédiation qui semblent moins efficaces pour soustraire les enfants au travail dangereux peuvent être efficaces pour favoriser leur fréquentation scolaire et vice-versa.**

Ce que nous recommandons

D'après les résultats préliminaires sur l'efficacité des différents types de remédiation, les SSRTE devraient mettre à l'échelle les interventions visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour aider les enfants à sortir du travail dangereux.

Afin d'alimenter les analyses coûts-avantages de l'efficacité de différents types de remédiation des SSRTE, davantage de preuves solides sont nécessaires sur les impacts des différentes solutions de remédiation, y compris sur l'ampleur des impacts. Des recherches expérimentales et des analyses méticuleuses des données supplémentaires issues des visites de suivi aux enfants soutenus devraient être réalisées pour augmenter la base de preuves.

Selon les résultats préliminaires, les SSRTE devraient mettre à l'échelle la mise à disposition de kits scolaires et d'uniformes, ce qui peut aider à surmonter certaines barrières financières qui empêchent les enfants des ménages pauvres à fréquenter l'école et, par la même occasion, augmenter la fréquentation scolaire parmi les travailleurs enfants.

La planification des solutions de remédiation devrait également prendre en compte le fait que différents types de remédiation sont efficaces pour différents objectifs; alors que certaines solutions de remédiation ne sont pas très efficaces pour soustraire les enfants au travail dangereux, elles pourraient améliorer la situation des enfants en favorisant leur fréquentation scolaire et mener à de meilleurs résultats d'apprentissage et de développement (ce qui dépasse le cadre de la collecte de données des SSRTE pour mesurer un panel plus large de résultats).

⁸ Tous les résultats sur l'efficacité des différents types de remédiation sont purement descriptifs, car les SSRTE attribuent aux enfants des solutions de remédiation en fonction de leurs besoins et de leur profil.



Établir un suivi avec les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants et continuer d'observer leur statut

Ce que les données nous apprennent

Parmi les enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants et suivis par un SSRTE mis en place par l'ICI en Côte d'Ivoire,

- 38% ont annoncé ne plus réaliser de tâches dangereuses lors de leur **première visite de suivi**
- 54% ont annoncé ne plus réaliser de tâches dangereuses **lors d'une visite parmi une série de visites de suivi**
- 29% ont annoncé ne plus réaliser de tâches dangereuses lors de **deux visites de suivi consécutives**.

Ce que nous recommandons

Des indicateurs standards et définis avec précision devraient être utilisés pour rendre compte de l'efficacité d'un SSRTE à diminuer l'exposition des enfants au travail dangereux.

Ce que les données nous apprennent

Les SSRTE peuvent aider non seulement à identifier un enfant astreint ou non au travail des enfants, mais aussi à observer l'ampleur de son exposition aux dangers. Dans le cadre des SSRTE mis en place par l'ICI en Côte d'Ivoire, **les enfants qui continuent d'effectuer des tâches dangereuses sont exposés à moins de types différents de dangers lorsqu'ils sont suivis** (en moyenne, les travailleurs enfants annoncent être exposés à 2 dangers différents ; **23%** des visites de suivi ont enregistré **moins** de dangers ; **19%** des visites ont enregistré **plus** de dangers comparé à la visite précédente); mais en moyenne, aucune diminution n'a été constatée dans la fréquence et la durée du travail (un travailleur enfant âgé de plus de 10 ans travaille en moyenne 3,2 heures réparties sur 3 jours par semaine dans les SSRTE déployés par l'ICI).

Les séquences de visites individuelles aux enfants fournissent des données précieuses pour aider à comprendre la dynamique du travail des enfants dans le contexte des SSRTE dans la production de cacao. Les données montrent que les enfants qui semblent être sortis du travail des enfants **lors d'une visite peuvent être à nouveau astreints au travail des enfants lorsqu'ils sont rencontrés quelques mois plus tard**: parmi tous les travailleurs enfants qui n'effectuaient plus de tâches dangereuses lors d'une visite de suivi, 24% d'entre eux ont déclaré réaliser à nouveau des tâches dangereuses lors d'une visite successive.

En plus de combattre le travail des enfants, un SSRTE vise à améliorer l'accès des enfants à plusieurs droits fondamentaux, notamment l'accès à une éducation de qualité. Dans les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, **environ un enfant travailleur déscolarisé sur quatre est retourné à l'école dans le cadre du système**. Ceci prouve que les SSRTE sont efficaces pour renvoyer les enfants à l'école et pour réduire la participation des enfants au travail des enfants.

Ce que nous recommandons

Les SSRTE devraient également observer la manière dont la gravité du travail des enfants évolue chez les enfants qui continuent de travailler. Ceci peut être mesuré en termes de types différents de dangers auxquels ils sont exposés ou de nombre d'heures travaillées. La gravité doit être surveillée afin de tenir compte de l'amélioration ou de l'aggravation de la situation et d'y répondre.

Les SSRTE devraient vérifier sur plus d'une visite de suivi que l'enfant ne réalise plus de tâches dangereuses après avoir bénéficié d'une solution de remédiation.

Nous recommandons de continuer le suivi des enfants au moins jusqu'à ce qu'ils ne rapportent plus d'implication dans un travail dangereux lors de *deux visites de suivi* consécutives espacées d'au moins 3 mois (puisque les données suggèrent qu'au-delà, le risque qu'un enfant retombe dans du travail dangereux des enfants est réduit de 16 pour cent).

Les enfants déscolarisés et astreints au travail des enfants sont particulièrement vulnérables et devraient être soutenus en priorité par le SSRTE.

Les SSRTE devraient inclure l'accès facilité à une éducation de qualité aux objectifs et aux indicateurs sur lesquels ils rendent des comptes. Ils devraient également développer des stratégies pour améliorer davantage l'efficacité de leur soutien en matière d'éducation.

Introduction



Qu'est-ce qu'un SSRTE ?

Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) sont un moyen d'attribuer de manière ciblée des mesures de prévention, d'atténuation et de remédiation aux enfants astreints au travail des enfants ou à risque, ainsi qu'à leur famille et leur communauté.

Les systèmes visant à observer et suivre le travail des enfants ont émergé dans les années 1990, et leur développement a largement été guidé par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (International Programme on the Elimination of Child Labour – IPEC) de l'OIT. Ces systèmes, dont le but est d'identifier les enfants astreints au travail des enfants et de les y soustraire, s'appuient sur les éléments clés suivants : « **des observations régulières, répétées et directes** pour identifier les travailleurs enfants et déterminer les risques auxquels ils sont exposés, **l'orientation** de ces enfants aux services, **la vérification** qu'ils ont été soustraits au travail, et leur suivi ultérieur pour veiller à ce que leur situation se soit améliorée ».⁹

Des systèmes visant à suivre et remédier au travail des enfants ont été déployés dans divers pays en partenariat avec un panel d'acteurs locaux et nationaux, et dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement différentes, y compris celle du cacao.

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU de 2011 ont imposé aux entreprises la responsabilité de mettre en place une « procédure de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour identifier leurs incidences sur les droits de l'homme, prévenir ces incidences et en atténuer les effets, et rendre compte de la manière dont elles y remédient » et de proposer des « procédures permettant de remédier à toutes les incidences négatives sur les droits de l'homme qu'elles peuvent avoir ou auxquelles elles contribuent ».¹⁰ Ces mêmes messages apparaissent dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui soulignent la responsabilité qu'ont les entreprises d'honorer leur devoir de diligence. Celles-ci expliquent que « parer aux incidences négatives, réelles et potentielles, sur les droits de l'homme consiste à prendre des mesures adéquates pour repérer, si possible prévenir, et atténuer les incidences potentielles sur les droits de l'homme, parer aux incidences réelles, et rendre compte des mesures prises à cette fin ».¹¹

En réponse à ces directives, un nombre croissant d'entreprises ont reconnu le travail des enfants en tant que risque important pour les droits de l'homme, et ont adopté des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants comme moyen d'honorer leur devoir de diligence en réponse à ce risque.

Cette tendance est stimulée par le grand nombre de législations adoptées ou en cours d'élaboration dans différents pays, qui rendront obligatoire la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour les entreprises qui exploitent des chaînes d'approvisionnement mondiales.¹² Une telle législation devrait progressivement obliger les entreprises à évaluer les risques en lien avec le respect des droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement, prendre des mesures pour prévenir, atténuer et combattre ces risques, garantir que les victimes d'abus en matière de droits de l'homme reçoivent une solution de remédiation, et à rendre des comptes sur leurs efforts et leurs résultats.

Un nombre croissant d'entreprises ont reconnu le travail des enfants en tant que risque important pour les droits de l'homme, et ont adopté des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants comme moyen d'honorer leur devoir de diligence en réponse à ce risque.

⁹ ILO (2005) [Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants](#) [Texte en gras rajouté].

¹⁰ [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU](#), 2011: 18.

¹¹ OECD (2011) [Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#), OECD Publishing.

¹² Pour plus d'informations, voir: ICI (2019) [La diligence raisonnable en matière des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement. une étude des lois et des directives à travers le prisme des Principes directeurs de l'ONU](#).

Toutes les activités de base d'un SSRTE devraient : être déployées, dans la mesure du possible, en partenariat avec des structures existantes déjà en place visant à combattre le travail des enfants, en particulier avec les structures gouvernementales ; viser à renforcer les capacités des acteurs locaux et des systèmes existants de protection de l'enfant ; et recourir à une vérification par un tiers indépendant des résultats de ces activités.

Dans le secteur des petits exploitants agricoles, et dans le secteur cacaoyer en particulier, les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) sont devenus de plus en plus fréquents, en partie grâce à leurs résultats prometteurs,¹⁵ mais aussi car leur mise en place est devenue une obligation imposée par le Code principal de conduite UTZ de 2016 et par la stratégie CocoaAction 2015 de la World Cocoa Foundation (WCF). En 2020, Rainforest Alliance a publié sa norme d'agriculture durable (*Sustainable Agriculture Standard*), dont l'élément central est la nécessité « d'évaluer et combattre » (*Assess and address*) le travail des enfants, ainsi que les autres risques liés aux droits humains.¹⁶ Au Ghana et en Côte d'Ivoire, les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants sont une obligation explicite imposée aux groupes d'agriculteurs certifiés.¹⁷

Il est estimé qu'en 2020, les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants couvraient environ 25 % de tous les ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.¹⁸ Diverses parties prenantes, y compris des gouvernements, des organismes de certification, des entreprises et des organisations associatives, mettent en œuvre, soutiennent ou exigent de plus en plus des SSRTE, et plusieurs acteurs se sont déjà engagés à mettre à l'échelle de manière significative les SSRTE dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du cacao.¹⁹

Objectifs et champ d'application de l'étude

Dans la présente étude, nous examinons plusieurs systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants actuellement implantés dans le secteur cacaoyer en Afrique de l'Ouest. S'appuyant sur l'Étude sur l'efficacité des systèmes de suivi du travail des enfants dans le secteur des petits exploitants agricoles d'Afrique subsaharienne de 2017,²⁰ également réalisée sous forme d'exercice collectif multipartite dirigé par l'ICI, cette seconde phase nous a permis de rentrer davantage dans les détails en nous basant sur les données issues des SSRTE implantés par un large panel d'acteurs, notamment le gouvernement, le secteur privé et la société civile. Pour la présente étude, nous avons analysé les informations fournies par 9 parties prenantes déployant un SSRTE, ainsi que des données détaillées issues de 12 projets de SSRTE, afin de comprendre comment les différences dans la conception, la mise en place, la conduite et la gestion de tels systèmes affectent leur fonctionnement. Nous utilisons ces renseignements non pas pour recommander une seule approche ou pour proposer un « modèle miracle » de SSRTE, mais plutôt pour mettre en lumière différentes modalités qui ont été choisies par les parties prenantes et pour comparer, dans la mesure du possible, leur efficacité en fonction de différents critères.

En 2020, les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants couvraient environ 25 % de tous les ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Pour la présente étude, nous adoptons une **définition opérationnelle** d'un *Système de suivi et de remédiation du travail des enfants* qui, conformément au langage des Principes directeurs de l'ONU, inclut une mention explicite à l'observation et à la remédiation, et qui est tirée sur l'Étude comparative sur les SSRTE.¹³ Selon cette définition, un SSRTE doit pouvoir mettre en place les **activités de base** suivantes :

- **Sensibiliser** les agriculteurs, les enfants et l'ensemble de la communauté au travail des enfants et aux préjudices qu'il cause.
- **Identifier les enfants** astreints au travail des enfants à l'aide d'un suivi régulier et répété, en utilisant des outils de collecte de données standardisés.
- **Mettre à disposition un soutien (prévention et remédiation)** aux enfants astreints au travail des enfants ou à risque, à leur famille et leur communauté, et documenter l'aide fournie.
- **Établir un suivi avec les enfants** identifiés comme astreints au travail des enfants et continuer de suivre régulièrement leur statut jusqu'à ce qu'ils ne soient plus astreints au travail des enfants et qu'ils aient des alternatives satisfaisantes.¹⁴

¹³ ICI (2021) *Benchmarking Study: Overview and Definition of Child Labour Monitoring and Remediation Systems*.

¹⁴ ILO, *Child Labour Monitoring*.

¹⁵ Nestlé (2019) *Tackling Child Labour*.

¹⁶ Rainforest Alliance (2020) *Assess and Address*; Rainforest Alliance (2020) *Sustainable Agriculture Standard, Farm Requirements*.

¹⁷ Rainforest Alliance (2021) *Policy for Farm and Chain of Custody Certification in Cocoa*, 11.

¹⁸ *Conformément aux rapports transmis par les membres ICI*

¹⁹ Voir par exemple la *Stratégie ICI 2021-26*; la Stratégie de la WCF: *Pathway to Sustainable Cocoa* (2020). Plus récemment, afin de marquer l'Année internationale pour l'élimination du travail des enfants 2021, la fondation ICI et ses membres se sont engagés à mettre à l'échelle les systèmes qui préviennent et combattent le travail des enfants de manière à couvrir 540 000 ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici la fin de l'année 2021 (<https://cocoainitiative.org/fr/news-media-post/la-fondation-ici-et-ses-membres-sengagent-a-renforcer-les-systemes-de-protection-des-enfants-en-2021/>).

²⁰ ICI (2017) *Étude d'efficacité sur les systèmes de suivi du travail des enfants dans le secteur des petits exploitants agricoles d'Afrique subsaharienne*.



Le but général de cette étude est d'identifier les manières d'améliorer l'efficacité et la efficacité des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants, afin de guider les efforts actuels visant à les mettre à l'échelle.

Qu'est-ce qu'un SSRTE?

Le but général de cette étude est d'identifier les manières d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants, afin de guider les efforts actuels visant à les mettre à l'échelle.

Cette étude a été dirigée par un groupe de travail technique constitué de parties prenantes aux SSRTE issues de l'industrie cacaoyère et chocolatière et d'organisations à but non lucratif qui ont déterminé ensemble les questions de recherche, perfectionné les critères d'efficacité, intégré les données de leurs systèmes à l'analyse, et participé à l'examen des observations et des recommandations. Le catalogue de questions de recherche, le plan d'analyse de données et les résultats analytiques ont également été revus par un expert académique externe.

Cette étude vise à répondre à deux questions principales :

- 1 Comment les modalités/composantes du système affectent-elles l'efficacité de l'identification du travail des enfants, de sa remédiation et du retrait des enfants ?
- 2 Comment la configuration et les modalités institutionnelles du SSRTE encouragent-elles la durabilité, le renforcement des capacités, son appropriation par les acteurs locaux, le renforcement des structures existantes, ainsi que la prévention du travail des enfants sur le long terme ?

Bien que ce rapport apporte certaines réponses, les données disponibles ne nous ont pas permis de trouver des réponses adéquates à toutes les questions. Dans la présente publication, nous nous concentrons principalement sur les éléments pouvant être analysés sur la base de données quantitatives fournies par les acteurs déployant des SSRTE. Les questions n'ayant pas reçu de réponse adéquate dans ce rapport – par exemple les questions de durabilité et d'appropriation – seront traitées dans des études successives complémentaires, qui se baseront sur de nouvelles données quantitatives une fois qu'elles seront disponibles, ou qui adopteront une approche d'évaluation plus qualitative.

Structure du rapport

Le présent rapport se structure de la manière qui suit : tout d'abord, nous passons en revue les progrès réalisés depuis la phase 1 de l'étude sur l'efficacité des SSRTE de l'ICI. Ensuite, nous présentons les données et la méthodologie utilisées pour l'analyse. Puis, nous passons à l'analyse centrale, qui se compose de deux parties : la partie A analyse l'efficacité des différents SSRTE dans l'identification des cas de travail des enfants, sur la base des données disponibles relatives aux enfants issues des visites d'observation. La partie B analyse l'efficacité des SSRTE dans l'amélioration de la situation des enfants, au niveau de leur exposition aux tâches dangereuses et de leur fréquentation scolaire, sur la base des données disponibles issues des visites de suivi rendues aux enfants après qu'ils ont bénéficié d'une aide. L'annexe A propose une présentation détaillée des différents systèmes actuellement mis en œuvre dans le secteur cacaoyer, afin de comprendre les différences dans leur configuration et leur couverture. Les annexes B à E offrent des informations additionnelles sur les données et les méthodes utilisées ainsi que des résultats analytiques supplémentaires.

Progrès réalisés depuis la phase 1 de l'Étude sur l'efficacité des SS RTE de l'ICI

Le rapport de la phase I de l'étude sur l'efficacité des SS RTE de l'ICI, *Étude sur l'efficacité des SS RTE dans le secteur des petits exploitants en Afrique subsaharienne, 2017*, contient des recommandations adressées aux acteurs déployant des SS RTE, des recommandations générales pour le secteur du cacao, ainsi qu'un ensemble de questions auxquelles répondre dans la seconde phase de l'étude sur l'efficacité. Le tableau suivant liste chacune de ces recommandations, passe en revue ce qui a été partiellement ou entièrement réalisé, et indique les domaines dans lesquels des progrès sont encore nécessaires.

Tableau 1: Résumé des progrès réalisés depuis l'Étude sur l'efficacité des SS RTE dans le secteur des petits exploitants en Afrique subsaharienne 2017

Recommandations spécifiques aux projets des acteurs déployant un SS RTE	
Recommandation du rapport de la phase I	Réalisé/progrès accomplis ?
Au moment de mettre en place un SS RTE, définir une liste indicative des conditions principales (participation à une formation et à un exercice sur le terrain, etc.) et des acquis (compétences, aptitudes et informations clés acquises) constituant les exigences de formation minimum pour les observateurs, et veiller à ce que ces derniers soient évalués avant qu'ils n'entrent en fonction.	<p>✓ Recommandation suivie par la plupart des acteurs déployant des SS RTE.</p>
Définir un cahier des charges avec des points de contrôle pour les vérifications des SS RTE par un tiers.	<p>✓ Recommandation suivie par certains acteurs déployant des SS RTE.</p> <p>► Acteurs déployant des SS RTE doivent faire preuve de plus de transparence sur la vérification par un tiers.</p>
Simplifier les procédures/processus de collecte de données existants des SS RTE et les intégrer dans les structures existantes de gouvernance/gestion afin d'augmenter le rapport coût-efficacité.	<p>? Les données partagées par plusieurs systèmes pour cette étude ont montré qu'il existe un chevauchement partiel dans la structure des données, mais d'importantes transformations sont encore nécessaires avant de pouvoir consolider les données.</p> <p>► Des efforts sont en cours pour définir des cadres d'observation communs comprenant des rapports sur les résultats et les observations des SS RTE (voir l'étude comparative sur les SS RTE de l'ICI).²¹</p>

Légende

✓ Accompli ✓ Certains progrès réalisés ? Des lacunes restent

²¹ ICI (2021) Étude comparative: Présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants.

Recommandations pour la seconde phase de l'Étude sur l'efficacité

Recommandation du rapport de la phase I	Réalisé/progrès accomplis ?
À l'aide d'enquêtes ciblées sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (anciennes évaluations finales), évaluer l'impact respectif de chaque type d'intervention de sensibilisation, pour chaque groupe cible et, si possible, calculer le coût de chaque intervention pour pouvoir déterminer leur rapport coût-efficacité.	<p>? Les données disponibles pour la 2ème phase de l'EE des SS RTE ne permettent pas d'évaluer l'impact respectif des interventions de sensibilisation, ni de déterminer le rapport coût-efficacité.</p> <p>► Étude séparée prévue pour une évaluation comparative de différentes approches de sensibilisation.</p>
Rassembler les informations de toutes les entreprises CocoaAction et d'autres acteurs déployant des SS RTE sur le ratio bénéficiaires/observateur, leur niveau d'indemnisation, leur moyen de transport (bicyclette, motocycle, etc.), la distance moyenne jusqu'aux agriculteurs.	<p>✓ Partiellement réalisé.</p> <p>Plusieurs entreprises ont partagé leurs données sur divers éléments de leurs systèmes, notamment des données détaillées sur les visites d'observation.</p> <p>► Les éléments recommandés pour l'analyse comparative dans la phase I ont été relégués au second plan, en faveur d'autres aspects plus pertinents, comme la rémunération des agents de suivi, le contexte des visites de suivi, ou la durabilité du système.</p>
Comparer les taux d'identification/remédiation.	<p>✓ Réalisé, voir section analyse partie A et B.</p>
Comparer les outils de collecte de données existants et définir une liste de questions et d'indicateurs communs utilisés dans les différents systèmes.	<p>✓ Réalisé, voir annexe B: Aperçu des données partagées par les acteurs déployant les SS RTE.</p>
Désagréger les résultats (p. ex. le nombre d'enfants identifiés par le passé et sortis du travail des enfants) d'après le type de solution de remédiation reçu et, si possible, les associer avec les informations sur l'environnement du ménage et de la communauté pour identifier les stratégies qui sont les plus efficaces pour réduire le travail des enfants.	<p>✓ Réalisé, voir analyse partie A et B.</p>
Encourager les entreprises à isoler le coût unitaire des différentes composantes de leur SS RTE (au moins chaque intervention de remédiation — en particulier celles au niveau du ménage et individuel) afin de pouvoir déterminer et comparer leur rapport coût-efficacité.	<p>? Les données disponibles pour la 2ème phase de l'étude sur l'efficacité ne permettent pas d'évaluer et de comparer le rapport coût-efficacité des différentes composantes.</p> <p>► Si les acteurs déployant des SS RTE sont prêts à partager une sélection d'éléments relatifs au coût de leur système dans un format cohérent, nous pourrions avoir une vision sur le rapport coût-efficacité.</p>

Recommandations générales pour le secteur cacaoyer

Recommandation du rapport de la phase I	Réalisé/progrès accomplis ?
S'accorder sur une procédure uniforme pour identifier les cas de travail des enfants sur la base des législations nationales et des conventions internationales existantes.	<p>✓ Tous les SSRTE examinés dans ce rapport appliquent la législation nationale et les conventions internationales pour identifier les cas de travail des enfants. Cependant, des outils de collecte de données et des procédures différents sont appliqués dans les différents systèmes.</p> <p>► Plus de progrès sont nécessaires pour aboutir à des procédures alignées pour l'identification et la mesure du travail des enfants.</p>
Développer/adapter les guides d'entretien existants pour les observateurs qui incluent les bonnes pratiques en matière d'identification du travail des enfants (techniques de vérification de l'âge, etc.) et inclure une partie sur la sauvegarde de l'enfant en tant que sujet obligatoire dans la formation de tous les observateurs.	<p>✓ Partiellement réalisé. Des échanges sur les bonnes pratiques relatives aux techniques d'entretien, à la sauvegarde de l'enfant, etc. ont lieu au sein du secteur; toutefois, des documents de référence exhaustifs sont encore en cours de développement.</p> <p>► L'ICI est actuellement en train de développer un manuel sur les SSRTE, qui comprendra des directives sur la formation pour les agents d'observation, des protocoles d'observation et de remédiation, des directives en matière de sauvegarde de l'enfant, etc.</p>
Rassembler les exigences légales pour le fonctionnement d'un SSRTE au Ghana et en Côte d'Ivoire dans un guide succinct à partager avec le secteur cacaoyer entier.	<p>✓ Aucune exigence légale concrète pour les SSRTE n'est en place dans les pays producteurs à ce jour; les cadres juridiques relatifs au travail des enfants pour la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui offrent une base pour concevoir des outils et des protocoles de SSRTE, sont résumés dans des documents disponibles auprès de l'ICI.</p> <p>► Les progrès doivent être observés.</p>
Définir une procédure uniforme pour déclarer qu'un enfant ayant été identifié/aidé n'est plus astreint au travail des enfants et garantir que le passage entre ces deux catégories peut être enregistré par les différents systèmes.	<p>✓ Le présent rapport propose un critère de référence; actuellement, pas d'alignement général au sein du secteur.</p>
S'accorder sur ce que signifie en pratique être « couvert » ou « suivi par le système » pour pouvoir mieux comparer les systèmes.	<p>✓ La définition de « couvert » ou « suivi par le système » est le sujet de l'étude comparative réalisée par l'ICI en parallèle à la présente étude.</p>
Réviser et perfectionner l'ensemble existant de critères d'efficacité pour qu'il soit adapté aux différents SSRTE et/ou encourager les entreprises du secteur à mettre en place des systèmes de collecte de données capables de les enregistrer, afin de pouvoir comparer l'efficacité des différents systèmes.	<p>✓ Progrès accomplis lors de discussions du Groupe de travail technique supervisant la phase II de l'EE.</p>
Définir les rôles et répartir les tâches entre les SSRTE nationaux et privés.	<p>✓ Certains acteurs déployant des SSRTE ont discuté et réparti les rôles et les responsabilités avec les gouvernements des pays producteurs. Les gouvernements assument de plus en plus leur rôle de coordination, en rassemblant les données de tous les systèmes.</p>



Sources des données et présentation de la méthodologie



En amont de cette étude, la fondation ICI a sollicité deux types de données auprès des acteurs déployant des SSRTE dans le secteur :

- 1 **Des informations clés sur la configuration du système**, notamment la structure institutionnelle, les partenaires de mise en œuvre, la couverture des agriculteurs, les modalités de la récolte de données et la mise à disposition de soutien aux agriculteurs et à leurs enfants.²²
- 2 **Une sélection de données anonymes issues des visites d'observation**²³ réalisées dans le cadre du SSRTE, y compris :
 - Informations démographiques de base sur les ménages et les enfants (p. ex. l'âge, le sexe et le statut scolaire).
 - Si un enfant a été identifié comme astreint au travail des enfants, au travail dangereux des enfants ou à risque de travail des enfants lors d'une visite, le type de tâches dangereuses effectuées, et le nombre d'heures travaillées.
 - Si le ménage ou l'enfant a bénéficié d'une aide, et quelles sont les circonstances de la visite (au foyer de l'agriculteur ou sur l'exploitation, rôle du recenseur).

En janvier 2020, six parties prenantes avaient partagé les données récoltées jusqu'à fin 2019 ; toutes étaient des entreprises déployant un SSRTE dans le secteur agricole, cinq d'entre elles dans le secteur cacaoyer, et une entreprise dans le secteur du tabac (voir encadré 1). Toutes ont partagé des informations essentielles sur leur système ; quatre d'entre elles ont donné des informations plus détaillées sur les visites d'observation, avec certaines variations dans le niveau de détail fourni. Les données partagées par différentes entreprises ont été combinées aux données des SSRTE déployés par l'ICI pour le compte de différentes entreprises. De plus, pour compléter l'aperçu des différents systèmes en place, l'ICI a puisé dans les informations disponibles sur les systèmes de suivi et d'observation du travail des enfants déployés par les gouvernements de Côte d'Ivoire (Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire, SOSTECI) et du Ghana (Système d'observation du travail des enfants ghanéen, GCLMS).

Concernant les différents projets de SSRTE mentionnés dans ce rapport, **des données concernant la configuration du système** (i) sont disponibles pour 15 projets de SSRTE différents dans le secteur cacaoyer, dont 10 sont déployés en Côte d'Ivoire et 5 au Ghana. Ces données contribuent au bilan des différentes approches de SSRTE existants dans le secteur cacaoyer présenté dans l'annexe A.

Les données issues des visites d'observation (ii) sont disponibles pour 12 projets de SSRTE, dont 7 projets pour lesquels l'ICI gère les données. Au total, ces données couvrent plus de 70 000 producteurs de cacao et comprennent presque 190 000 entretiens avec des enfants, dont environ 150 000 réalisés en Côte d'Ivoire et environ 40 000 au Ghana.

Ces données ont été compilées dans une base de données unique qui a été utilisée pour étudier des questions en lien avec l'identification des cas de travail des enfants, notamment : comment les taux d'identification du travail des enfants varient-ils en fonction des projets ? Dans quelles circonstances est-il le plus probable que des cas de travail des enfants soient identifiés ? De quelle manière les modalités du système peuvent-elles être ajustées pour que la part des cas non détectés de travail des enfants soit aussi basse que possible ?

Pour les projets déployés par l'ICI, des informations plus détaillées sont disponibles, ce qui permet d'examiner des questions spécifiques supplémentaires, par exemple : de quelle manière les circonstances des visites et les caractéristiques de l'agent d'observation influencent-elles la probabilité d'identifier des cas de travail des enfants ?

Enfin, nous utilisons les données sur les visites de suivi rendues aux enfants ayant été identifiés comme astreints au travail des enfants (qui étaient disponibles uniquement pour les projets de SSRTE à un stade avancé de déploiement) pour examiner des questions en lien avec la capacité d'un système à améliorer la situation des enfants sur la durée.

²² Des informations sur le coût du système ont également été fournies par certains acteurs. Les informations sur le coût se réfèrent cependant à différents éléments du système ; elles n'ont donc pas pu être analysées dans une étude comparative. Dès que des informations plus constantes et complètes sur les coûts des systèmes seront partagées et compilées, celles-ci feront l'objet d'une étude successive.

²³ Les données sont rendues anonymes en remplaçant toute information personnelle par des codes d'identification, et les codes géographiques ont été retirés.

ENCADRÉ 1

Le SSRTE et ses éléments principaux au-delà du secteur cacaoyer

À l'instar des SSRTE dans le secteur cacaoyer, il existe des exemples d'entreprises dans d'autres secteurs agricoles qui mettent en place des systèmes pour observer et combattre le travail des enfants et les autres violations des droits du travail dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Un exemple est le programme de pratiques de travail agricole (ALP) déployé depuis 2011 par Philip Morris International (PMI), qui vise à éliminer le travail des enfants et d'autres violations du droit du travail et à atteindre des conditions de travail sûres et justes dans sa chaîne d'approvisionnement de tabac. Les éléments clés du programme ALP se rapprochent fortement de ceux définis dans les SSRTE du secteur cacaoyer. PMI décrit les six parties de son programme ALP de la manière suivante :

- 1. Le Code ALP**, comportant sept principes et 33 normes mesurables, s'applique à 285 000 agriculteurs qui fournissent du tabac directement ou indirectement. Les principes sont les suivants : pas de travail des enfants, pas de travail forcé ni de traite des êtres humains, traitement équitable, environnement de travail, revenus et heures de travail sûrs, liberté d'association, et conditions d'emploi. Ce code se base sur les normes de travail de la Déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et sur d'autres conventions pertinentes de l'OIT.
- 2. Sensibilisation et formation des fournisseurs, des agriculteurs, des travailleurs et des équipes dédiées à l'agriculture durable de PMI** sur l'application du code et gestion de toute lacune décelée dans le processus.
- 3. Contrôle interne, exploitation par exploitation**, par 2675 techniciens de terrain employés par PMI et leurs fournisseurs de feuilles de tabac dans 23 pays. Les techniciens de terrain rendent visite aux exploitations régulièrement pour garantir que le Code ALP est respecté et pour identifier et gérer tout problème nécessitant une attention immédiate.
- 4. Évaluations et vérifications externes** – par Control Union (un organisme d'audit spécialisé dans la chaîne d'approvisionnement) pour évaluer de manière indépendante l'application du programme ALP et les données rapportées par le contrôle exploitation par exploitation.
- 5. Collaboration avec les organisations de la société civile, les gouvernements, et le secteur privé** dans le cadre d'initiatives visant à combattre les problèmes systémiques et à autonomiser les communautés grâce à des processus participatifs et des systèmes de gestion des plaintes.
- 6. Transparence** en partageant les progrès et les défis rencontrés annuellement dans un rapport intégré, mises à jour trimestrielles sur les progrès réalisés dans des thèmes et pays spécifiques, et publication de toutes les évaluations faites par Control Union (disponibles sur pmi.com)

En particulier, le programme ALP considère le travail des enfants comme l'un des nombreux problèmes interdépendants liés aux droits du travail, aux côtés du travail forcé, de la sécurité et de la santé des travailleurs, de la discrimination et des revenus. Bien que le travail des enfants soit identifié comme la violation la plus importante des droits de l'homme et du travail dans certains des pays du programme ALP, ce dernier reconnaît, de par sa conception, que le travail des enfants fait partie d'un ensemble plus vaste. En observant un panel de pratiques en lien avec les droits de l'homme et du travail dans plus de 90 % des exploitations, le programme rend compte de la situation sociale et économique des agriculteurs et de leurs comportements d'une manière exhaustive.

Entre 2013 et 2018, PMI a réalisé une analyse approfondie des données issues de son système de suivi afin de mieux comprendre les facteurs de risque et les causes profondes du travail des enfants dans les différents contextes d'approvisionnement. De manière générale, les données ont identifié la pauvreté comme cause fondamentale. En réponse à cette constatation, PMI a intégré un objectif de revenu de subsistance à sa stratégie (atteindre 100 % d'agriculteurs sous contrat fournissant du tabac à PMI et gagnant un revenu minimum de subsistance d'ici 2025).

Pour plus d'informations sur le programme ALP de PMI et sur sa stratégie visant à combattre le travail des enfants, voir [What Does Our Sustainable Future Look Like \(PMI – Philip Morris International\)](#). (page disponible en anglais)



Analyse Partie A:

Identifier les cas de travail des enfants

Comment les taux d'identification du travail des enfants varient-ils en fonction des projets ?	33
Quels niveaux d'intensité du travail des enfants les différents projets de SS RTE mesurent-ils ?	38
De quelle manière l'identification du travail des enfants varie-t-elle en fonction des périodes de l'année ?	41
Dans quelle mesure les différents types de visites d'observation sont-ils efficaces pour identifier le travail des enfants ?	46
Quels agents d'observation sont plus efficaces pour identifier les cas de travail des enfants ?	50



Cette section examine la probabilité d'identifier des enfants astreints au travail des enfants par des visites d'observation. Elle étudie la manière dont différents éléments de la conception et de la mise en œuvre du système – y compris qui réalise les visites d'observation, quand, où, et comment – influencent la probabilité qu'un système identifie les cas de travail des enfants, pour que ces enfants puissent, par la suite, bénéficier d'un soutien.

Comment les taux d'identification du travail des enfants varient-ils en fonction des projets ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données compilées issues des visites d'observation dans 12 projets de SS RTE en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Méthodes

- Comparaison descriptive des taux d'identification du travail des enfants

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Taux d'identification du travail des enfants : Nombre d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants, divisé par le nombre d'enfants interviewés durant les visites d'observation, dans un projet de SS RTE donné.

Réserves

- La comparaison des résultats des divers projets de SS RTE est compromise, car les visites d'observation se déroulent dans des circonstances différentes.



Notre méthode

Nous comparons les taux de cas de travail dangereux des enfants identifiés dans les différents projets de SSRTE au Ghana et en Côte d'Ivoire. Le taux d'identification du travail dangereux des enfants est défini par le nombre d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants, divisé par le nombre d'enfants interviewés durant les visites d'observation, dans un projet de SSRTE donné. Les données utilisées sont majoritairement issues de premières visites d'observation. Elles ont donc eu lieu avant que les agriculteurs et les enfants interviewés aient reçu un soutien. Nous comparons également les taux de cas de travail dangereux des enfants identifiés dans les SSRTE avec les taux de prévalence du travail dangereux des enfants parmi les ménages producteurs de cacao définis dans des enquêtes représentatives au niveau national.

Définitions :



Le travail des enfants est un travail qui « prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental ».²⁶



Le travail dangereux des enfants est un travail « susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant » en raison de sa nature ou des conditions dans lesquelles il est exécuté.²⁷ Les cadres relatifs aux activités dangereuses, développés par les gouvernements nationaux, listent des tâches spécifiques considérées comme dangereuses.

Ce que nous constatons

Nous constatons **d'énormes différences entre les projets de SSRTE au niveau de leur probabilité qu'une visite d'observation débouche sur l'identification d'un cas de travail des enfants (voir graphique 1)**. Les taux d'identification du travail dangereux des enfants dans les projets en Côte d'Ivoire varient entre 0,5 % et 26,7 %, et dans les projets au Ghana, ils varient entre 2,5 % et 60,4 %. Selon les données de SSRTE à notre disposition, les visites d'observation au Ghana ont plus de chances d'identifier des cas de travail des enfants que celles en Côte d'Ivoire.²⁴ Si cette tendance est cohérente avec les observations des enquêtes de l'Université de Tulane et de NORC, dans le contexte des SSRTE, elle s'explique partiellement par d'autres facteurs qui n'ont aucun lien avec le contexte du pays, notamment les modalités de la collecte de données ; les sections suivantes. Il existe toutefois des caractéristiques communes, qui sont elles aussi cohérentes avec les observations des enquêtes sur la prévalence du travail des enfants dans la production du cacao (p. ex. NORC, 2020) : dans presque tous les projets, les garçons sont plus susceptibles d'être identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants que les filles ; et les enfants de plus de 12 ans sont plus susceptibles d'être identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants que les enfants plus jeunes.

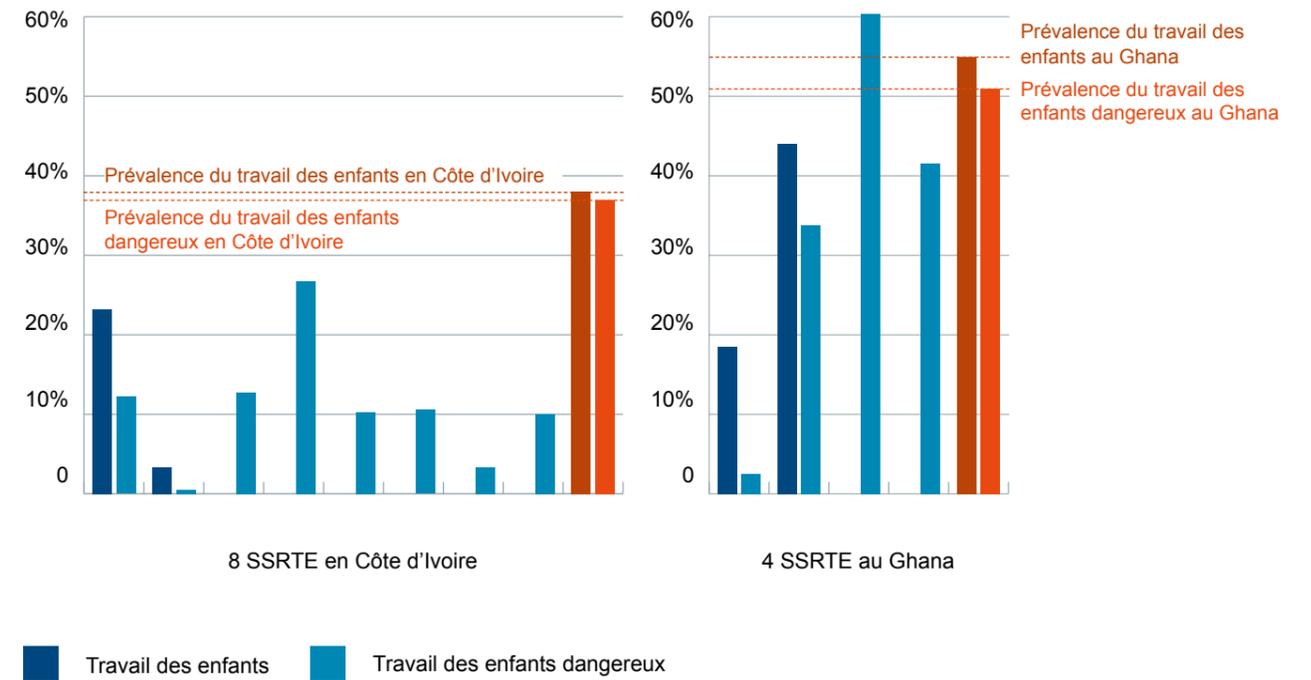
Selon le Rapport 2020 de l'enquête NORC, qui fournit les meilleures estimations disponibles pour le secteur au niveau national, les taux de cas de travail dangereux des enfants identifiés par un SSRTE sont en moyenne considérablement plus bas que les taux de prévalence de travail des enfants dans la production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana. Il est bien sûr possible que la prévalence réelle de travail des enfants parmi les ménages couverts par les projets de SSRTE soit effectivement inférieure à la moyenne nationale (p. ex. en raison de différences entre les profils socio-économiques des agriculteurs qui sont membres de coopératives certifiées, ou en raison de différences entre les zones productrices de cacao). Cependant, au vu de la variation de la prévalence de travail des enfants entre les classes socio-économiques et entre les régions telle que mesurée par l'étude NORC 2018-2019 (voir tableau 2 et graphique 2 ci-dessous, qui montrent les différences entre les échantillons NORC en fonction de l'éducation du père et de la région), nous ne nous attendons pas à ce que la prévalence réelle de travail des enfants pour les agriculteurs couverts par un SSRTE s'écarte de la moyenne nationale d'autant que ce que nous observons ; et nous ne nous attendons pas non plus à ce que les différences entre les groupes d'agriculteurs couverts par différents systèmes soient aussi marquées que les différences observées dans les taux d'identification.

24 Tulane University (2015) [Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas. Final Report. Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana.](#)

25 OIT [Qu'est-ce le travail des enfants?](#)

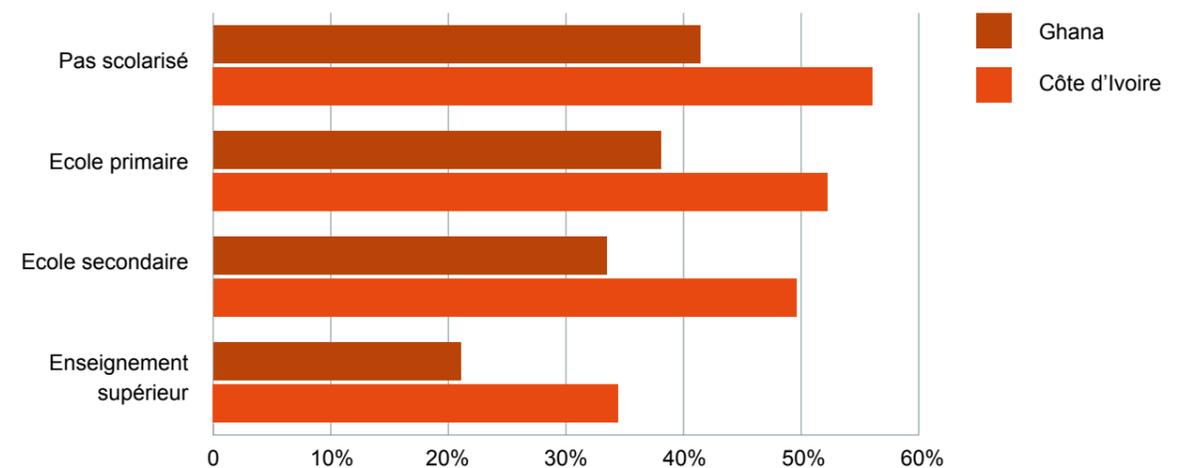
26 OIT [Travail dangereux des enfants](#)

Graphique 1 : Taux d'identification du travail des enfants et du travail dangereux des enfants, dans 8 projets différents en Côte d'Ivoire, et 4 projets différents au Ghana.

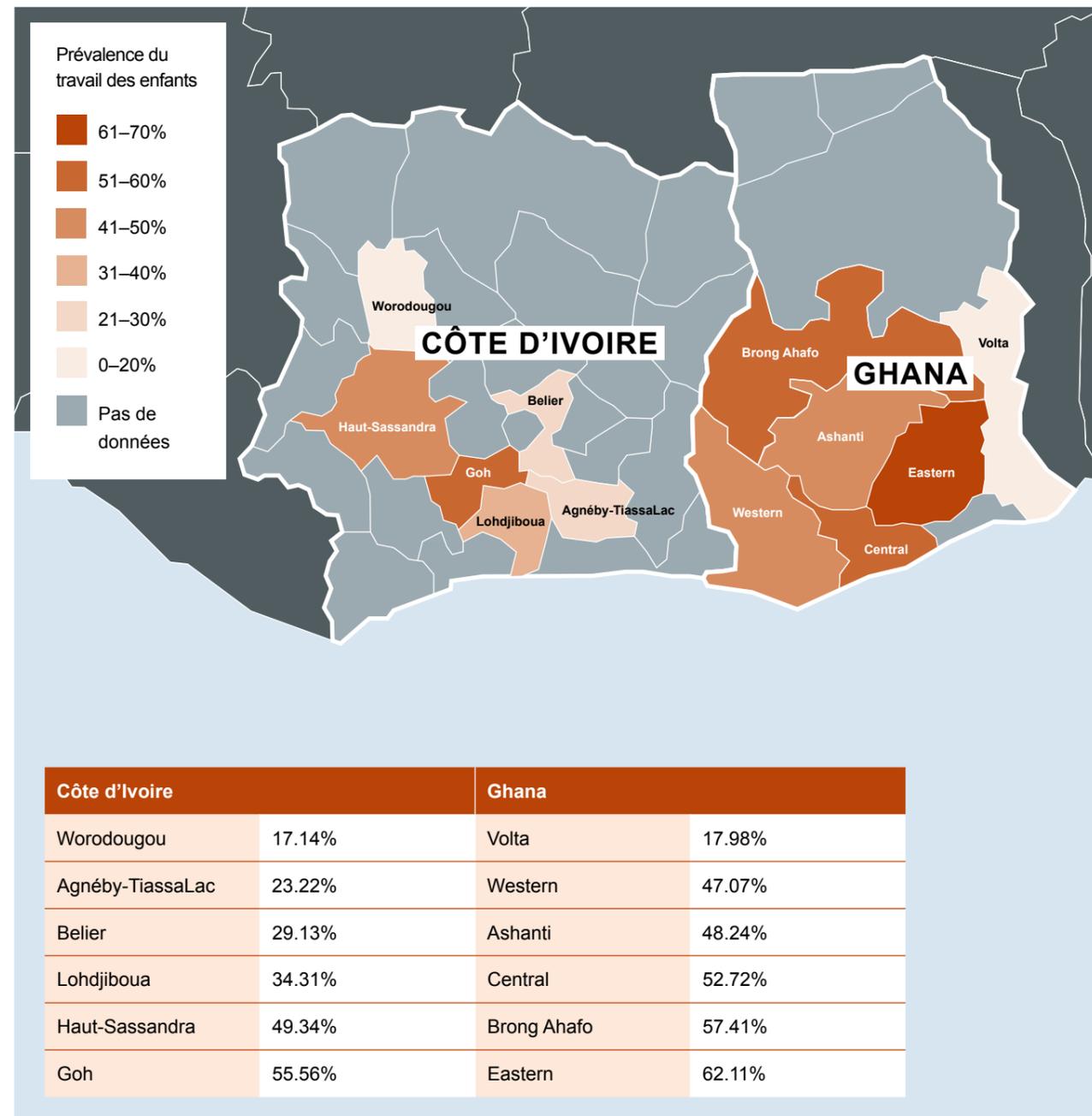


Notes : nombre d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants, divisé par le nombre d'enfants interviewés lors des visites d'observation, dans le cadre de 12 projets de SSRTE dans le secteur cacaoyer en Côte d'Ivoire et au Ghana. Sources des données : [données compilées issues des visites d'observation dans 12 projets de SSRTE en Côte d'Ivoire et au Ghana](#). Taux de prévalence du travail (dangereux) des enfants dans les ménages agricoles des zones cacaoyères de Côte d'Ivoire et du Ghana selon NORC (2000).

Tableau 2 : Taux de prévalence du travail des enfants dans l'ensemble de données des échantillons de l'enquête NORC 2018-2019, en fonction de l'éducation du père (calculs par l'ICI).



Graphique 2: Taux de prévalence du travail des enfants dans l'ensemble de données des échantillons de l'enquête NORC 2018-2019, en fonction de la région (calculs par l'ICI).



Sources des données : [NORC cocoa report data sets](https://norc.cocoa-report.com/data-sets).

Nos conclusions et recommandations

La collecte de données faite dans le cadre des SS RTE est guidée par différents objectifs et différentes circonstances, en comparaison avec une étude basée sur des échantillons, dont le but est de générer des estimations fiables sur la prévalence du travail des enfants. Dans le cadre d'un SS RTE, des entretiens plus courts avec des questionnaires moins élaborés peuvent être privilégiés car ainsi, davantage d'enfants peuvent être suivis avec un budget défini à disposition.

Bien que certains systèmes soient suffisamment efficaces pour identifier une proportion significative de travailleurs enfants, il existe encore une marge d'amélioration. La plupart des SS RTE ne parviennent pas à recenser tous les cas parmi les ménages agricoles observés.

Si d'un côté, chaque SS RTE doit trouver le juste équilibre entre le nombre d'enfants pouvant être couverts et l'exhaustivité de chaque entretien d'observation, d'un autre côté, les acteurs déployant les SS RTE devraient réfléchir à la manière de limiter la sous-déclaration du travail des enfants. Les options comprennent :

- s'assurer que les agents d'observation ont une compréhension approfondie des définitions et des concepts en lien avec le travail des enfants
- former avec plus d'attention les agents d'observation sur les techniques d'entretien avec des enfants
- mettre en place une supervision, des directives et un contrôle qualité plus intensifs du travail des agents d'observation
- améliorer les outils de collecte de données, y compris en fournissant une traduction dans les langues locales
- Si la sous-déclaration du travail des enfants est due à la peur que le ménage perde sa certification ou d'autres avantages, le contenu de la sensibilisation peut être ajusté pour expliquer que l'observation a pour but de soutenir, et non pas de punir.

Une autre option pour améliorer l'efficacité du suivi du travail des enfants est de rendre visite en priorité aux agriculteurs à haut risque, identifiés sur la base d'une évaluation précédente du risque du ménage faite à partir de données disponibles ; pour une présentation exhaustive des méthodes disponibles pour modéliser le risque et de l'expérience acquise à ce jour grâce à l'observation du travail des enfants basée sur le risque, voir le récent document de présentation de l'ICI.²⁷

EN BREF

- Les SS RTE déployés dans le secteur cacaoyer en Côte d'Ivoire et au Ghana présentent des performances très différentes en matière d'identification des cas de travail des enfants.
- Bien que certains systèmes soient suffisamment efficaces pour identifier une proportion significative de travailleurs enfants, il existe encore une marge d'amélioration. La plupart des SS RTE ne parviennent pas à recenser tous les cas parmi les ménages agricoles observés.
- Recommandations : les acteurs déployant des SS RTE devraient faire des efforts continus pour réviser et améliorer les protocoles des visites d'observation, les outils de collecte de données, la communication sur les objectifs des SS RTE, et la formation et le soutien aux agents d'observation. Ainsi, la sous-identification sera maintenue à un niveau minimum.

²⁷ ICI (2021), « Modèles de risque pour prédire le travail dangereux des enfants ».

Quels niveaux d'intensité du travail des enfants les différents projets de SSRTE mesurent-ils ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données compilées issues des visites d'observation dans 12 projets de SSRTE en Côte d'Ivoire et au Ghana.
- Sur 12 projets de SSRTE, 10 recueillent des données sur le nombre d'heures que les enfants travaillent dans le cacao au cours d'une journée de travail.

Méthodes

- Comparaison descriptive des résultats mesurés dans l'ensemble des projets de SSRTE

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Nombre d'heures qu'un enfant a travaillé dans le cacao en une semaine : Uniquement pour les enfants âgés de 10 ans ou plus (les enfants plus jeunes ne sont pas capables d'estimer de façon suffisamment fiable le temps passé à effectuer une activité)

Réerves

- La comparaison des résultats des divers projets de SSRTE est compromise, car les visites d'observation se déroulent dans des circonstances différentes dans les projets de SSRTE, et différents projets travaillent avec différents outils de collecte de données

Notre méthode

Pour les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants dans les différents SSRTE, nous comparons le nombre médian d'heures qu'ils ont travaillé en une semaine, tel qu'annoncé par les enfants. Cette information est disponible pour 10 des 12 projets de SSRTE dans notre ensemble de données compilées. Bien que cette information soit recueillie auprès de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans, nous prenons ici uniquement en compte les réponses des enfants âgés de 10 ans ou plus. Il est généralement difficile pour les enfants de fournir des estimations fiables sur le temps qu'ils passent à réaliser une certaine activité durant une période de référence donnée, et d'autant plus pour les plus jeunes. Les analyses précédentes de données relatives au travail des enfants dans d'autres contextes réalisées par l'ICI ont montré que les estimations du nombre d'heures travaillées sont beaucoup plus plausibles si elles sont rapportées par des enfants plus âgés.²⁸

²⁸ Voir par exemple le rapport ICI [Impact du programme de développement communautaire de la fondation ICI sur le travail des enfants au Ghana et en Côte d'Ivoire \(2020\)](#).

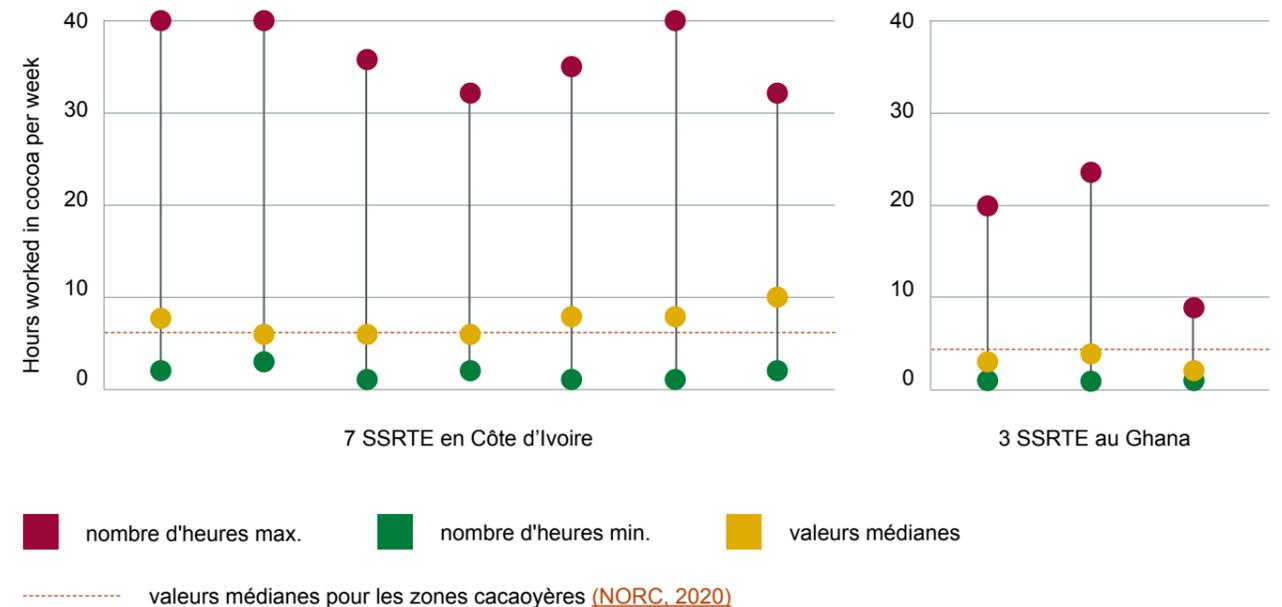
Ce que nous constatons

Le nombre médian d'heures travaillées par semaine, tel que rapporté par les travailleurs enfants, varie significativement entre les projets de SSRTE, de 6 à 10 heures par semaine pour les projets en Côte d'Ivoire, et de 2 à 4 heures pour les projets au Ghana graphique 3).

De même, la variation au sein même des projets du nombre d'heures travaillées annoncé (indiqué pour chaque projet par la longueur de la boîte, allant du 25ème centile est très différente d'un projet de SSRTE à un autre.²⁹

Le nombre d'heures travaillées par semaine, tel que rapporté par les travailleurs enfants, varie significativement entre les projets de SSRTE, de 6 à 10 heures par semaine pour les projets en Côte d'Ivoire, et de 2 à 4 heures pour les projets au Ghana.

Graphique 3 : Diagrammes en boîte pour le nombre d'heures de travail dans le cacao par semaine rapporté par les enfants astreints au travail des enfants, âgés de 10 à 17 ans.



Notes : heures travaillées dans le cacao par semaine telles que rapportées par les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants ou au travail dangereux des enfants. Chaque boîte représente un projet de SSRTE. Les boîtes indiquent les intervalles entre le 25ème centile (fourchette basse) et le 75ème centile (fourchette haute), ainsi que les valeurs médianes pour chaque projet ; les moustaches vont des valeurs minimales aux valeurs maximales (les valeurs aberrantes sont supprimées). Sources des données : données compilées issues des visites d'observation dans le cadre de 7 projets de SSRTE en Côte d'Ivoire et 3 projets de SSRTE au Ghana qui recueillent des informations sur les heures travaillées par les travailleurs enfants.

²⁹ Veuillez noter que les valeurs médianes et de centile sont indépendantes du taux d'identification du travail des enfants, étant donné qu'elles se basent sur les enfants identifiés comme astreints au travail des enfants uniquement.

Nos conclusions et recommandations

Les analyses précédentes de l'ICI des données sur le travail des enfants issues de différentes sources suggèrent que les estimations annoncées par les enfants du nombre d'heures travaillées varient fortement en fonction de la manière dont les questions sont formulées (p. ex. si les enfants doivent indiquer combien d'heures ils travaillent durant une journée de travail, et combien de jours ils ont travaillé au cours de la semaine passée; ou s'ils doivent indiquer combien d'heures ils ont travaillé chaque jour au cours de la semaine passée).³⁰ De plus, l'expérience de l'ICI en matière de récolte de données a montré que les résultats dépendent fortement du temps et des efforts que le recenseur consacre à aider l'enfant à fournir une estimation. **Aussi pensons-nous que les différences d'intensité du travail des enfants mesurées dans le cadre des divers projets de SS RTE sont probablement dues aux différences entre les méthodes de collecte de données**, plutôt qu'à une réelle variation du nombre d'heures travaillées.

Les acteurs déployant des SS RTE doivent être conscients des défis méthodologiques qu'implique la récolte de ce type d'informations. Ils devraient :

- s'assurer que les outils de collecte de données, les techniques d'entretien et les formations des recenseurs suivent les meilleures pratiques en matière de techniques d'entretien avec les enfants (par exemple <https://childethics.com/ethical-guidance>);
- utiliser des périodes de référence courtes (maximum une semaine) lors des questions en lien avec le temps passé sur certaines activités;
- prévoir suffisamment de temps lors de chaque entretien d'observation pour passer en revue ce module, en acceptant qu'il peut être difficile pour un enfant de donner des estimations précises de fourchettes de temps;
- utiliser un module simplifié pour estimer l'intensité du travail chez les enfants de moins de 10 ans.



De quelle manière l'identification du travail des enfants varie-t-elle en fonction des périodes de l'année ?

EN BREF

- Différents projets de SS RTE obtiennent des résultats très différents quant au nombre d'heures travaillées par semaine par les travailleurs enfants.
- Ces différences sont probablement dues à la diversité des outils de collecte de données, aux techniques d'entretien et à la formation des recenseurs.
- Si des informations sur les heures travaillées par les enfants sont recueillies, des techniques adaptées de collecte de données doivent être appliquées pour garantir que les données sont de qualité suffisante.

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données compilées issues des visites d'observation dans 12 projets de SS RTE en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Méthodes

- Taux d'identification du travail des enfants pour chaque mois de l'année, en moyenne sur tous les projets de SS RTE dans la base de données compilées.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Taux d'identification du travail des enfants
- Définition : nombre d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants, divisé par le nombre d'enfants interviewés durant les visites d'observation, durant un mois donné

Réserves

- La comparaison des résultats entre les projets de SS RTE est compromise, car les périodes de référence prévues par les outils de collecte de données varient entre les différents projets de SS RTE

³⁰ Résultats à disposition sur demande auprès de l'ICI.

Notre méthode

Nous calculons **pour chaque mois de l'année** le taux de cas de travail dangereux des enfants identifiés, en utilisant l'ensemble de données compilées issues des entretiens d'observation des projets de SSRTE au Ghana et en Côte d'Ivoire, pour toutes les années où des données sont disponibles.

Puis, nous examinons plus spécifiquement deux facteurs potentiels responsables des fluctuations saisonnières de la participation des enfants au travail agricole. Il s'agit des fluctuations de la demande en main-d'œuvre dans la culture du cacao en fonction du **calendrier agricole**, et de la disponibilité des enfants scolarisés en fonction du **calendrier académique**. Pour commencer, nous comparons les taux d'identification du travail des enfants durant et en dehors de la haute saison de récolte du cacao, qui tombe entre le mois d'octobre et de janvier en Côte d'Ivoire et au Ghana. Durant cette période, de la main-d'œuvre supplémentaire est nécessaire sur l'exploitation pour la récolte. Puis, nous observons comment l'identification du travail des enfants diffère selon que l'entretien est mené durant ou en dehors des vacances scolaires. Tout d'abord, nous comparons les entretiens menés durant les vacances de Noël, généralement entre le 22 décembre et la première semaine de janvier (avec de légères variations d'une année à l'autre et entre les deux pays³¹), et ceux menés durant la période de récolte, pendant la période scolaire. Ensuite, pour la période allant de février à septembre (c.-à-d. une fois la saison principale de récolte terminée), nous comparons les entretiens menés durant et en dehors des vacances d'été, qui tombent globalement entre le mois d'août et la première moitié du mois de septembre (avec encore de légères variations d'une année à l'autre et entre les deux pays³²).

Nos données révèlent que **l'identification du travail des enfants a un caractère saisonnier**, c.-à-d. que la probabilité qu'un entretien détecte un cas de travail des enfants varie systématiquement au cours de l'année. Il est probable que le schéma saisonnier de l'identification du travail des enfants suive globalement le schéma saisonnier de l'incidence du travail des enfants, mais les rapports peuvent être en retard sur l'incidence réelle. En fait, certains des questionnaires utilisés pour identifier le travail des enfants dans le cadre de différents SSRTE spécifient des périodes de référence relatives à l'implication d'un enfant dans un travail dangereux allant jusqu'à 12 mois, ce qui devrait en théorie lisser les taux d'identification du travail des enfants sur l'année. Cependant, nous constatons une forte fluctuation saisonnière du taux d'identification du travail des enfants, même si les outils de collecte de données utilisent des périodes de référence de 12 mois, ce qui suggère l'existence d'un biais d'information en faveur de périodes de références plus courtes. En d'autres termes, les enfants sont plus susceptibles de donner des informations sur le travail qu'ils ont réalisé dans le passé immédiat, que de fournir un compte rendu précis de leur participation au travail sur une période de plusieurs mois ou d'une année.

Nous observons aussi séparément la fluctuation saisonnière des types spécifiques de tâches dangereuses déclarés. Les outils de collecte de données appliqués dans les différents SSRTE utilisent des listes de tâches légèrement différentes, toutes basées sur les cadres juridiques nationaux, mais regroupées différemment. C'est pourquoi nous classons les tâches dangereuses rapportées dans 4 catégories : le port de charges lourdes, le **défrichage des terres, l'exposition aux produits agrochimiques, et l'utilisation d'outils tranchants** (p. ex. pour ouvrir des cabosses de cacao ou entretenir les plantations).

Ce que nous constatons

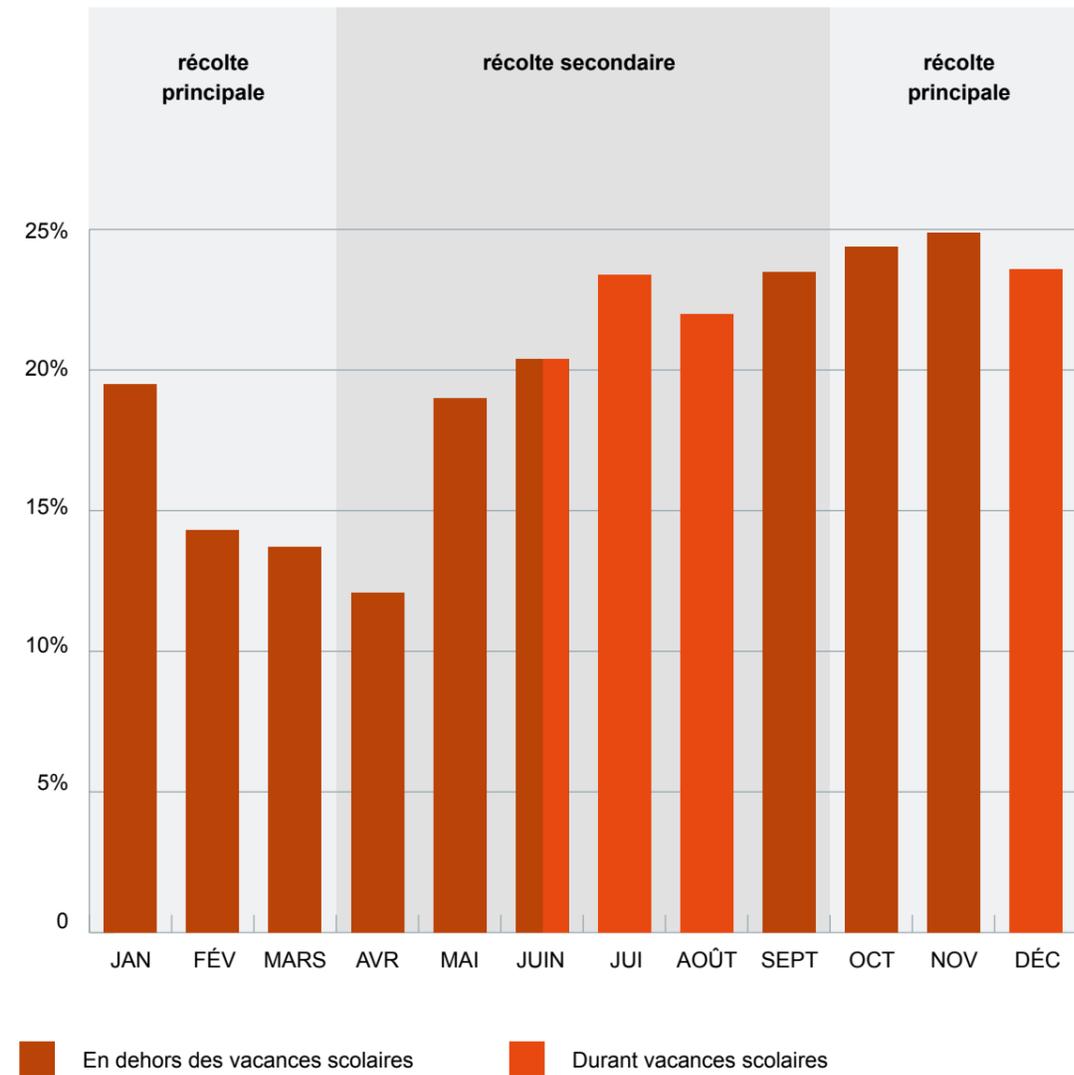
Comment l'identification du travail des enfants et le signalement de tâches dangereuses spécifiques fluctuent-ils au cours de l'année ?

L'ensemble de données compilées issues des entretiens avec les enfants montre que les taux d'identification du travail des enfants fluctuent fortement au cours de l'année (graphique 4). Nous pouvons voir qu'en moyenne, les enfants sont **plus susceptibles d'être identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants lorsque l'entretien a lieu entre juillet et décembre**. La probabilité d'identifier un cas de travail des enfants est la plus basse si l'entretien a lieu en février, mars ou avril. Veuillez noter que le taux est défini comme le nombre de cas identifiés par nombre d'enfants interviewés. Il dépend donc des fluctuations du nombre d'entretiens réalisés par mois.

31 Nous prenons en compte les dates officielles de début et de fin des vacances de chaque année annoncées par les ministères de l'Éducation.

32 Nous prenons en compte les dates officielles de début et de fin des vacances de chaque année annoncées par les ministères de l'Éducation.

Graphique 4: Taux d'identification du travail des enfants, par mois dans lequel l'entretien a été réalisé.



Notes : les taux d'identification du travail dangereux des enfants (c.-à-d. le nombre d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants, divisé par le nombre d'enfants interviewés lors des visites d'observation) pour chaque mois de l'année, agrégés sur 13 projets de SSRTE dans le secteur cacaoyer en Côte d'Ivoire et au Ghana et sur plusieurs années. Sources des données : [données compilées issues des visites d'observation dans 13 projets de SSRTE en Côte d'Ivoire et au Ghana](#).

La probabilité d'identifier un cas de travail d'enfant est plus élevée lorsque l'entretien est réalisé pendant les vacances, ou pendant la haute saison de récolte.

Lorsque nous divisons l'année en fonction du cycle de récolte du cacao, nous constatons que **les taux d'identification du travail dangereux des enfants sont en moyenne plus élevés de 5,4 points de pourcentage lorsque les entretiens sont réalisés durant la saison haute de récolte (octobre à janvier), en comparaison avec lorsqu'ils sont réalisés en dehors de la saison haute de récolte** (18,4 % en dehors de la période principale de récolte contre 23,9 % durant la période principale de récolte ; la différence est statistiquement significative à un niveau de 1 %).

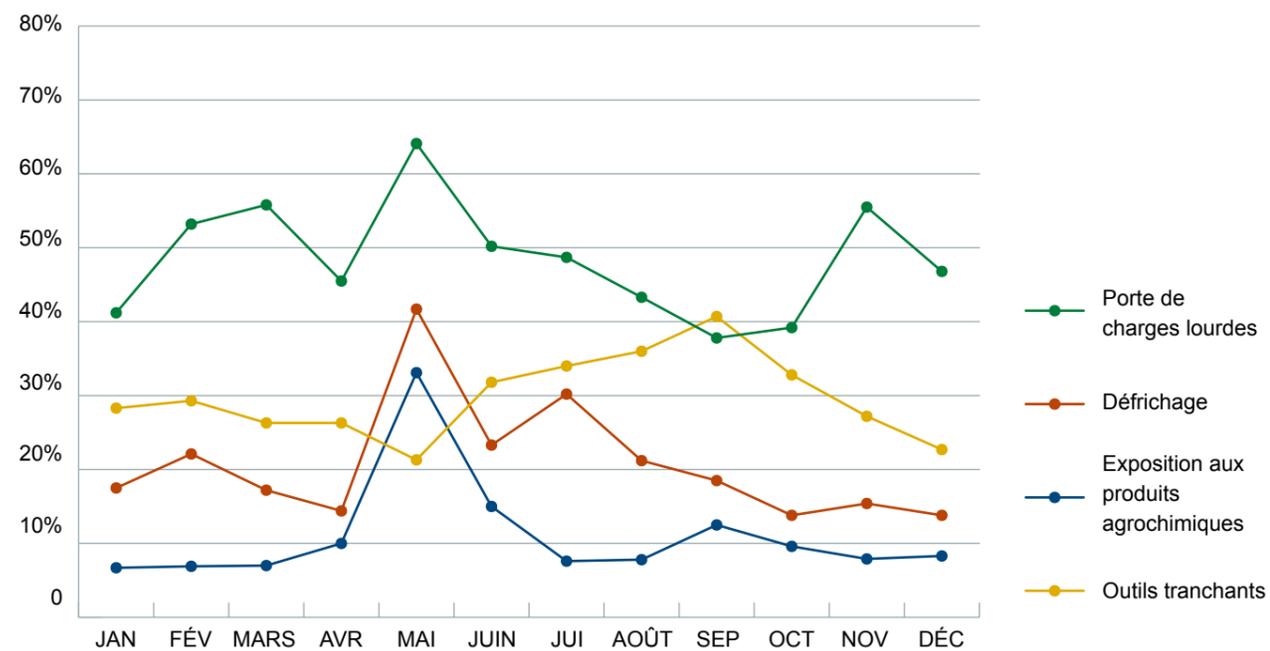
Lorsque nous divisons l'année en fonction du calendrier académique, nous constatons que **durant la période de récolte, la probabilité qu'un enfant soit identifié comme astreint au travail dangereux des enfants est plus élevée de 8 points de pourcentage lorsque l'entretien est réalisé pendant les vacances de Noël, en comparaison avec lorsqu'il est réalisé durant la période scolaire** (31 % pour un entretien réalisé durant les vacances de Noël contre 23 % pour un entretien réalisé entre octobre et janvier, mais en dehors des vacances de Noël ; la différence est statistiquement significative à un niveau de 1 %). Nous constatons également que **la probabilité qu'un enfant soit identifié comme astreint au travail dangereux des enfants est plus élevée de 3,6 points de pourcentage lorsque l'entretien est réalisé pendant les vacances d'été en comparaison avec lorsqu'il est réalisé durant la période**

scolaire en dehors de la haute saison de récolte (21,3 % pour un entretien réalisé durant les vacances d'été contre 17,7 % pour un entretien réalisé entre février et septembre, mais en dehors des vacances d'été ; la différence est statistiquement significative à un niveau de 1 %).

Comment l'implication des enfants dans différents types de tâches dangereuses fluctue-t-elle au cours de l'année ?

Les données montrent également différents schémas saisonniers dans le signalement des types de tâches dangereuses (graphique 5). Le port de charges lourdes est le plus souvent signalé en février, mars et mai, puis une nouvelle fois en novembre et décembre ; l'utilisation d'outils tranchants est signalée le plus souvent entre juin et octobre ; l'exposition aux produits agrochimiques est signalée avec un pic marqué en mai et juin ; et le défrichage des terres est le plus souvent signalé entre mai et juillet. Lorsque nous comparons ces tendances au calendrier agricole de la cacaoculture, nous pouvons conclure que le signalement d'activités dangereuses spécifiques suit l'incidence, avec quelques semaines de décalage. Par exemple, la haute saison pour la pulvérisation de produits agrochimiques d'après le calendrier agricole est de mars à avril, mais le pic de son signalement est en mai.

Graphique 5 : Schémas saisonniers pour différentes tâches dangereuses : port de charges lourdes ; utilisation d'outils tranchants ; exposition aux produits agrochimiques ; défrichage des terres.



Note : part d'enfants signalant avoir porté des charges lourdes ; défriché des terres ; été exposé aux produits agrochimiques ; ou utilisé des outils tranchants, parmi tous les enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants. Sources des données : données compilées issues des visites d'observation dans 13 projets de SS RTE en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Nos conclusions et recommandations

Pour donner un aperçu général de la valeur des données des SS RTE, les SS RTE qui collectent des données de manière continue tout au long de l'année peuvent **fournir des informations uniques sur les schémas saisonniers du travail des enfants dans la cacaoculture en Afrique de l'Ouest**. En ce sens, elles sont particulièrement complémentaires aux données des enquêtes sur la prévalence du travail des enfants, qui sont généralement basées sur un exercice ponctuel de collecte de données pendant une courte période.

Les données compilées des SS RTE montrent que des enfants sont identifiés comme astreints au travail des enfants tout au long de l'année. Toutefois, la probabilité qu'une visite d'observation décèle un cas de travail des enfants est plus élevée durant certaines périodes de l'année, en particulier :

- durant la haute saison de récolte
- durant les vacances scolaires

Aussi, **pour qu'un SS RTE décèle une part élevée des cas de travail des enfants, les visites d'observation pourraient être intensifiées durant certaines périodes de l'année : les mois où le travail agricole est intense et nécessite beaucoup de main-d'œuvre devraient être privilégiés, ainsi que les vacances scolaires**. La possibilité de mettre cela en place dépend évidemment de l'organisation du SS RTE, notamment des horaires de travail des agents : les agents à temps partiel qui sont eux-mêmes des agriculteurs peuvent avoir des difficultés à mener davantage d'entretiens pendant la saison de travail agricole intense ; mais si des agents externes sont engagés pour recueillir des données une fois par an, il est probable que davantage de cas de travail des enfants seront identifiés si cette collecte de données est programmée pendant, ou directement après les périodes de récolte et les vacances scolaires. Dans tous les cas, ces résultats soulignent l'importance d'informer les agents d'observation et les autres employés impliqués dans la gestion du SS RTE des schémas saisonniers typiques de l'identification du travail des enfants et de mettre en place des stratégies opérationnelles pour minimiser le risque de passer à côté de cas de travail des enfants pendant cette période.

Différents types de tâches dangereuses réalisées par les enfants présentent des pics saisonniers au cours de l'année. Tandis que le port de charges lourdes et l'utilisation d'outils tranchants sont des tâches que l'on retrouve tout au long de l'année, l'exposition aux produits agrochimiques et le défrichage des terres se concentrent sur des périodes spécifiques de l'année. **Les acteurs déployant des SS RTE devraient utiliser ces informations pour adapter leurs efforts de sensibilisation, par exemple en programmant des campagnes de sensibilisation dédiées à des dangers spécifiques juste avant ou durant la haute saison des dangers en question. Ainsi, les sessions de sensibilisation seraient perçues comme pertinentes par les participants pour la réalité de leur travail quotidien. De plus, changer de thème au cours de l'année éviterait la lassitude face aux sessions de sensibilisation.**

EN BREF

- Les enfants sont identifiés comme astreints au travail des enfants dans le cacao tout au long de l'année, mais certaines périodes de l'année présentent un taux d'identification du travail des enfants plus élevé.
- Si les visites d'observation ont lieu durant la haute saison de récolte (octobre à janvier) ou durant les vacances scolaires, la probabilité d'identifier des cas de travail des enfants est plus élevée.
- Différents types de tâches dangereuses suivent différents schémas saisonniers ; le contenu des sessions de sensibilisation pourrait être modifié au cours de l'année en fonction des pics de saison pour certains dangers spécifiques, afin d'accroître leur pertinence et d'éviter la lassitude face aux sessions de sensibilisation, les rendant ainsi plus efficaces.

Dans quelle mesure les différents types de visites d'observation sont-ils efficaces pour identifier le travail des enfants ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites d'observation dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire

Méthodes

- Identification du travail des enfants lors des visites aux ménages comparé aux visites aux exploitations

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Visite au ménage/visite à l'exploitation : Dans la plupart des SSRTE, les agents d'observation rendent visite aux agriculteurs dans leur foyer pour réaliser les entretiens sur la participation des enfants au travail agricole. Dans certains SSRTE, ces visites à domicile sont ensuite complétées par des visites aléatoires aux exploitations cacaoyères pour contrôler sur site si des enfants travaillent sur l'exploitation, et quel type de tâches ils effectuent.

Réserves

- Dans les SSRTE déployés par l'ICI, une visite à une exploitation est enregistrée uniquement lorsqu'un enfant est vu en train de travailler. C'est pourquoi il n'est pas possible de calculer un « taux d'identification du travail des enfants » pour les visites aux exploitations pouvant être comparé à celui des visites aux ménages.
- Les informations récoltées au sujet de l'enfant lors des visites aux exploitations se concentrent sur les tâches effectuées et ne permettent pas d'évaluer la situation de l'enfant de manière plus générale ;
- Les données relatives aux visites aux exploitations sont disponibles uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, la validité des résultats pour d'autres contextes n'est pas claire.

33 Les visites d'observation peuvent évidemment avoir lieu dans d'autres environnements, comme dans des écoles, lors de réunions communautaires, en marge des sessions de formation et de sensibilisation, etc. Nous comparons ici les visites aux foyers et aux exploitations car nous disposons de suffisamment de données pour ces types d'entretiens.

34 L'ICI a récemment mis à jour l'application mobile de collecte de données SSRTE pour qu'il soit possible à l'avenir d'enregistrer des visites aux exploitations où aucun enfant n'a été vu en train de travailler.

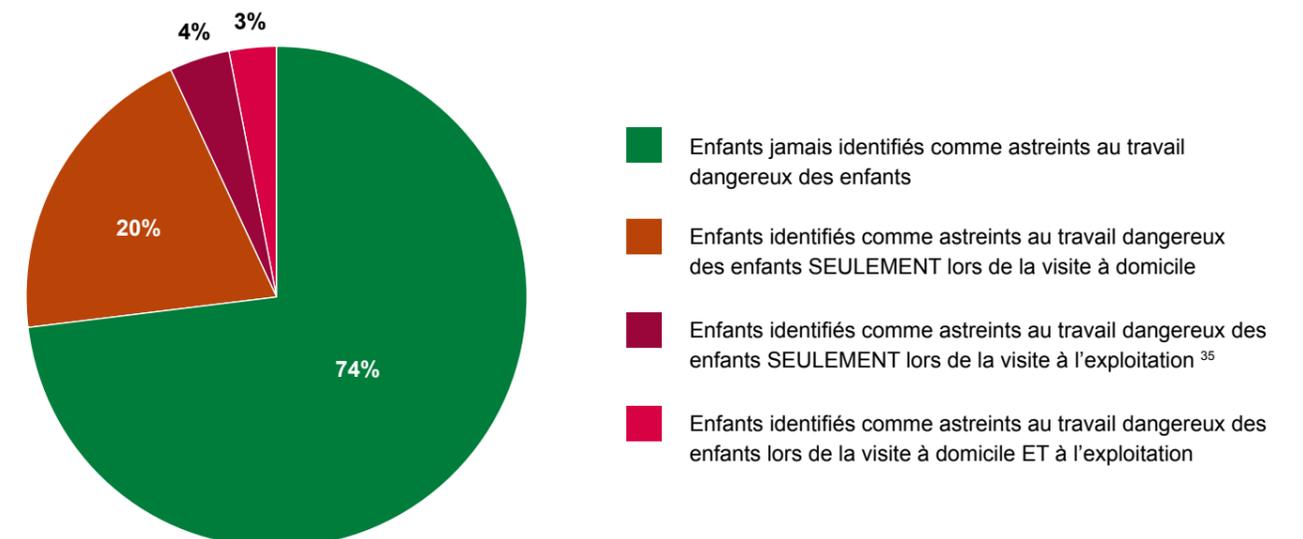
35 Y compris les enfants qui ont été enregistrés lors d'une visite à domicile précédente, et les enfants n'ayant pas été enregistrés précédemment même si le ménage de l'agriculteur a reçu une visite

Notre méthode

Nous comparons les résultats des visites d'observation rendues aux foyers des agriculteurs à ceux des visites d'observation rendues aux exploitations de cacao des agriculteurs. Nous utilisons les données issues des SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire pour lesquels nous avons des informations sur les visites aux foyers et aux exploitations pour un nombre important d'agriculteurs. Ces données permettent de directement comparer les résultats des entretiens avec le même enfant en fonction du lieu où l'entretien s'est tenu.³³

Conformément au protocole standard des SSRTE de l'ICI, après que les agents d'observation ont rendu visite à un producteur de cacao à domicile pour enregistrer toutes les informations de base sur le ménage et pour parler à tous les enfants âgés de 5 à 17 ans de leur implication dans du travail dangereux des enfants, ils visitent également l'exploitation de l'agriculteur. Si les agents d'observation voient des enfants travaillant sur l'exploitation, ils les questionnent sur les types de tâches qu'ils effectuent. Cependant, une entrée dans la base de données est créée pour une exploitation *uniquement* si un enfant est vu en train de travailler.³⁴ Il n'est par conséquent pas possible de directement comparer le *taux d'identification du travail des enfants* des visites aux exploitations à celui calculé pour les visites aux ménages. Pour tirer des conclusions sur l'efficacité de ces deux types de visites d'observation, nous examinons le nombre de cas de travail des enfants identifiés, et nous comparons les profils des enfants identifiés comme astreints au travail des enfants lors des visites à domicile par rapport à ceux identifiés lors des visites aux exploitations.

Graphique 6 : Identification du travail des enfants lors des visites aux ménages et aux exploitations, parmi tous les enfants couverts par un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.



Ce que nous constatons

Beaucoup plus d'enfants sont identifiés comme astreints au travail des enfants durant les visites à domicile que durant les visites aux exploitations. Tout d'abord, cette constatation reflète le fait que lors des visites à domicile, les agents d'observation ont l'objectif explicite de rencontrer et de parler à tous les membres de la famille, tandis que la visite à l'exploitation est un contrôle aléatoire complémentaire.

Parmi les enfants **qui ont déclaré ne pas effectuer de travail dangereux lorsqu'ils ont été visités à la maison, seuls 2 % se sont avérés par la suite effectuer un travail dangereux lors d'une visite à l'exploitation** (mais étant donné que les visites aux exploitations ne couvrent pas tous les enfants car elles sont des contrôles ponctuels, et que toutes les visites aux exploitations ne sont pas enregistrées, il est difficile d'en tirer des conclusions claires).

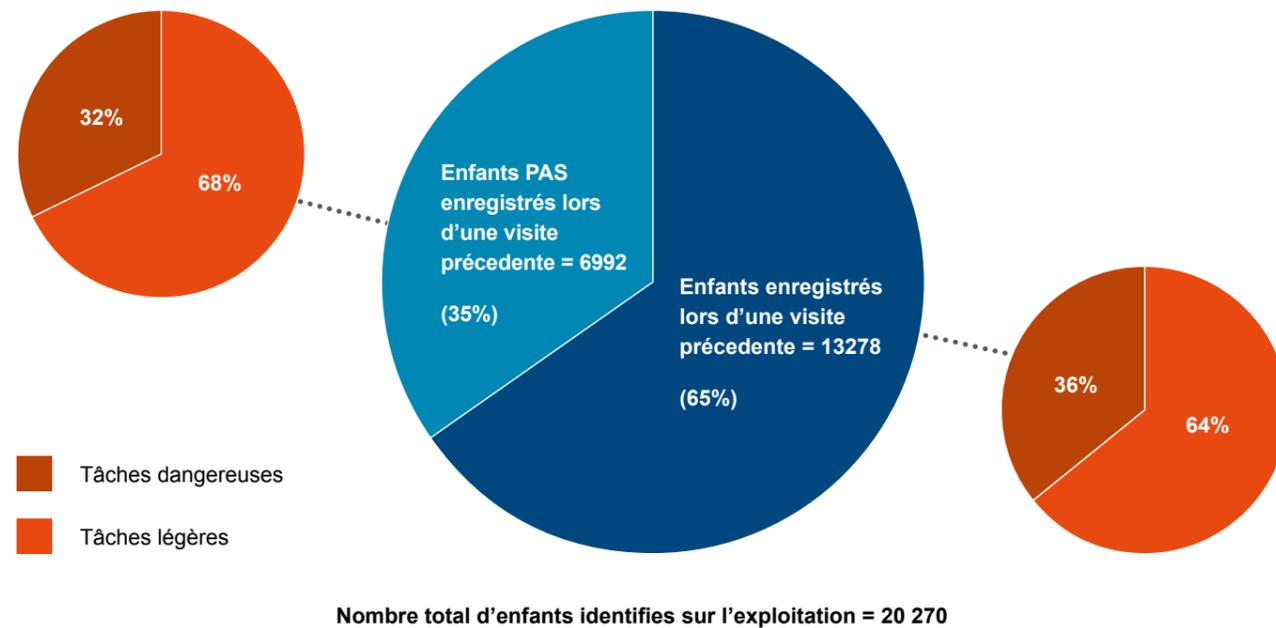
Graphique 6 décompose l'échantillon de tous les enfants couverts par le SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire (c'est-à-dire tous les enfants enregistrés lors d'une visite d'observation) selon qu'ils ont été identifiés ou non comme astreints au travail dangereux et à quelle occasion.

Parmi les enfants qui ont été vus en train de travailler lorsque l'agent a visité l'exploitation, environ 36 % d'entre eux effectuaient des travaux dangereux ; les 64 % restants ne faisaient que des travaux légers.

Cependant, en plus de contrôler les informations recueillies lors des visites à domicile, les visites aux exploitations ont un autre objectif important : les données montrent en effet que les visites aux exploitations permettent **d'identifier des enfants travailleurs qui n'ont pas été enregistrés du tout lors des visites à domicile**. Un nombre considérable d'enfants vus par des agents en train d'aider sur l'exploitation n'avaient pas été enregistrés du tout durant une visite à domicile précédente (voir graphique 7). Le **nombre total d'enfants identifiés pour la première fois lors d'une visite à l'exploitation est de 6992**, ce qui représente environ un enfant sur trois vu en train de travailler dans une exploitation. Parmi ceux-ci, la part de ceux qui effectuent des tâches dangereuses est de 32 %, un taux très similaire à celui des enfants qui ont été enregistrés lors d'une précédente visite à domicile.

Le nombre total d'enfants identifiés pour la première fois lors d'une visite sur l'exploitation est de 6'992, ce qui représente environ un enfant sur trois vu en train de travailler dans une exploitation.

Graphique 7 : Enfants vus en train de travailler sur l'exploitation



Nos conclusions et recommandations

Les données montrent que les visites à domicile et aux exploitations sont des moyens particulièrement complémentaires pour observer le recours au travail des enfants par les producteurs de cacao, et qu'aucun des deux types de visite ne pourrait remplacer l'autre.

Il est important de noter que les visites aux exploitations peuvent constituer un **contrôle supplémentaire pour garantir que tout recours au travail des enfants par les producteurs de cacao couverts par le SSRTE est identifié et peut être traité**. Elles permettent de détecter les **enfants vivant dans le ménage, mais absents au moment de la visite à domicile et n'ayant pas été mentionnés par les parents ; ou les enfants ne vivant pas dans le ménage du producteur** (par exemple les enfants travaillant sur l'exploitation de leurs proches ou de leurs voisins). Malheureusement, les outils de collecte de données utilisés lors des visites aux exploitations dans le cadre du SSRTE de l'ICI se limitent aux informations sur le travail effectué par les enfants, et ne comprennent aucune information supplémentaire sur ces enfants, à l'exception de leur nom et de leur code d'identification (les outils de collecte de données sont conçus en partant du principe que les caractéristiques démographiques, la scolarité, les indicateurs de vulnérabilité, etc. de l'enfant sont collectés lors des visites à domicile). Par conséquent, les données disponibles ne permettent pas de mieux comprendre les circonstances et les profils de ces cas de travailleurs enfants.

Deux recommandations importantes émergent de ces observations :

- 1 Tout d'abord, les SSRTE doivent inclure des mécanismes permettant d'**enregistrer les travailleurs enfants qui ne figurent pas sur les listes de ménages agricoles enregistrées par les agents d'observation**. Une option consiste à ce que les agents visitent les exploitations cacaoyères sur la base de contrôles ponctuels. Une autre option peut être incluse dans l'entretien de l'agriculteur des questions plus détaillées sur les membres de la famille élargie ou les travailleurs agricoles ne faisant pas partie de la famille, puis de vérifier toute information fournie, par exemple en rendant visite aux travailleurs mentionnés par l'agriculteur et en les questionnant sur l'implication des enfants dans le travail agricole rémunéré ; ou en demandant à parler directement aux enfants de la famille élargie qui viennent aider.
- 2 Deuxièmement, lorsque les visites aux exploitations ont lieu, **les outils de collecte de données devraient être alignés avec ceux utilisés lors des visites aux ménages et devraient recueillir des informations sur les caractéristiques démographiques et la situation de tout enfant vu en train de travailler**. Ces données devraient ensuite être utilisées pour comprendre les profils des travailleurs enfants n'ayant pas été enregistrés lors des visites à domicile, et pour développer des stratégies permettant de détecter ces cas de manière plus systématique et de les traiter de façon adéquate.

EN BREF

- Les visites à domicile et aux exploitations sont des outils particulièrement complémentaires pour observer le recours au travail des enfants par les producteurs de cacao.
- Les visites aux exploitations sont une option pour détecter les cas de travail des enfants qui restent invisibles lorsque seuls les membres directs d'un ménage producteur sont contrôlés (p. ex. les enfants travaillant sur l'exploitation de leurs proches ou de leurs voisins), mais des options moins coûteuses pourraient être testées.
- Les données actuellement disponibles ne permettent pas de comprendre le profil des enfants qui n'ont pas été enregistrés lors des visites à domicile, mais qui ont été vus en train de travailler sur l'exploitation ; les SSRTE devraient recueillir des informations plus détaillées sur ces enfants afin de gérer leur situation de manière adéquate.



Quels agents d'observation sont plus efficaces pour identifier les cas de travail des enfants ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites d'observation dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Régression logistique.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Agents d'observation locaux : Dans les SSRTE déployés par l'ICI, les visites d'observation du travail des enfants sont réalisées par des agents locaux, souvent eux-mêmes agriculteurs, formés par l'ICI sur le travail des enfants, les techniques d'entretien et la sauvegarde de l'enfant. Ils sont généralement employés à temps partiel et à titre forfaitaire s'ils effectuent le nombre minimum de visites d'observation par mois.

Réserves

- Les caractéristiques détaillées des agents sont actuellement disponibles uniquement pour un sous-ensemble d'entretiens avec des enfants réalisés dans le cadre du SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire, qui fonctionne avec des agents d'observation locaux ; la validité des résultats pour d'autres contextes n'est pas claire.

Notre méthode

Nous examinons la probabilité que l'identification des cas de travail des enfants lors de visites d'observations change en fonction du profil des agents réalisant les visites. Nous utilisons les données issues des SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, où tous les agents sont membres de communautés productrices de cacao locales ayant reçu une formation spécifique sur le travail des enfants, les techniques d'entretien et la sauvegarde des enfants et recueillant des données auprès de tous les membres des ménages agricoles à l'aide d'applications mobiles de récolte de données. Ces agents sont employés à temps partiel et reçoivent un paiement à titre forfaitaire s'ils effectuent le nombre minimum de visites d'observation par mois. Aussi, tous les résultats rapportés ci-dessous s'appliquent-ils au contexte dans lequel des agents locaux effectuent des visites d'observation du travail des enfants dans le cadre d'un SSRTE, à l'instar du modèle ICI.

Pour notre analyse, nous disposons des informations suivantes concernant les agents d'observation : **le sexe, le niveau d'éducation, le lieu de résidence, le nombre de mois que l'agent est en service au sein du SSRTE, et le nombre de ménages agricoles couverts par l'agent.** Le lieu de résidence nous permet de différencier les visites d'observation en fonction de si l'agent d'observation qui effectue l'entretien vit dans la même communauté que le producteur de cacao interviewé, ou dans une communauté *différente*.

Des statistiques descriptives pour les caractéristiques de ces agents et la manière dont elles sont corrélées entre elles dans notre ensemble de données sont présentées et discutées dans l'annexe A.

Pour comprendre la manière dont les caractéristiques des agents influencent potentiellement le résultat des entretiens, nous utilisons une analyse multivariante qui nous permet de séparer les effets des caractéristiques des agents des effets des profils des communautés, des ménages et des enfants couverts par chaque agent. Nous utilisons un échantillon d'environ 7250 entretiens d'enfants pour lesquels nous avons des informations sur toutes les caractéristiques des agents listées ci-dessus, afin d'exécuter une série de modèles de régression logistique spécifiés comme suit :

- la variable dépendante est si un enfant a été identifié comme astreint au travail dangereux des enfants³⁷ ;
- en guise de variables explicatives, nous additionnons successivement les différentes caractéristiques des agents ;
- en guise de variables de contrôle, nous incluons une série de variables relatives aux enfants, aux ménages et aux communautés dont nous savons qu'elles sont corrélées au travail des enfants ; plus précisément, nous contrôlons l'âge et le sexe de l'enfant, le nombre de membres vivant dans le ménage, si le chef de ménage et son/sa conjoint(e) savent lire et écrire, si le ménage est dirigé par une femme, si la communauté dispose d'une école primaire et d'un accès au réseau électrique, et si elle est accessible par la route toute l'année.

Nous ajoutons successivement les caractéristiques des agents aux régressions afin de repérer les cas potentiels de multicollinéarité.

Les agents sont des membres de communautés productrices de cacao locales ayant reçu une formation spécifique. Ces agents sont employés à temps partiel et reçoivent un paiement à titre forfaitaire s'ils effectuent un nombre minimum de visites d'observation par mois.

36 Les 7250 entretiens inclus dans cette analyse constituent environ 7 % des entretiens d'enfants disponibles menés dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

37 Nous utilisons un indicateur binaire pour savoir si un entretien avec un enfant a débouché sur l'identification d'un cas de travail dangereux des enfants.

Ce que nous constatons

Les résultats des régressions (tableau 3) suggèrent que, après avoir distingué les autres facteurs,

- **Les agents d'observation ayant au moins une éducation secondaire sont plus susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants** : en moyenne, leur taux d'identification du travail des enfants est de 13 points de pourcentage plus élevé que celui des agents ayant un niveau plus bas d'éducation.
- **Les femmes agentes d'observation sont plus susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants** : en moyenne, leur taux d'identification du travail des enfants est de 19 points de pourcentage plus élevé que celui des leurs collègues masculins.
- Les agents vivant dans la même communauté sont moins susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants, d'environ 4 points de pourcentage.
- Les agents d'observation ayant plus d'expérience sont plus susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants : avec 10 mois d'expérience supplémentaires, la probabilité que leur entretien identifie un cas de travail des enfants augmente de 2 points de pourcentage en moyenne.³⁸
- Les agents couvrant un nombre inférieur d'agriculteurs sont plus susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants : lorsque le nombre d'agriculteurs couverts par un agent augmente de 10, la probabilité qu'un entretien débouche sur l'identification d'un cas de travail des enfants diminue de 2,5 points de pourcentage.

Tableau 3 : Relation entre les caractéristiques des agents d'observation et l'identification du travail des enfants.

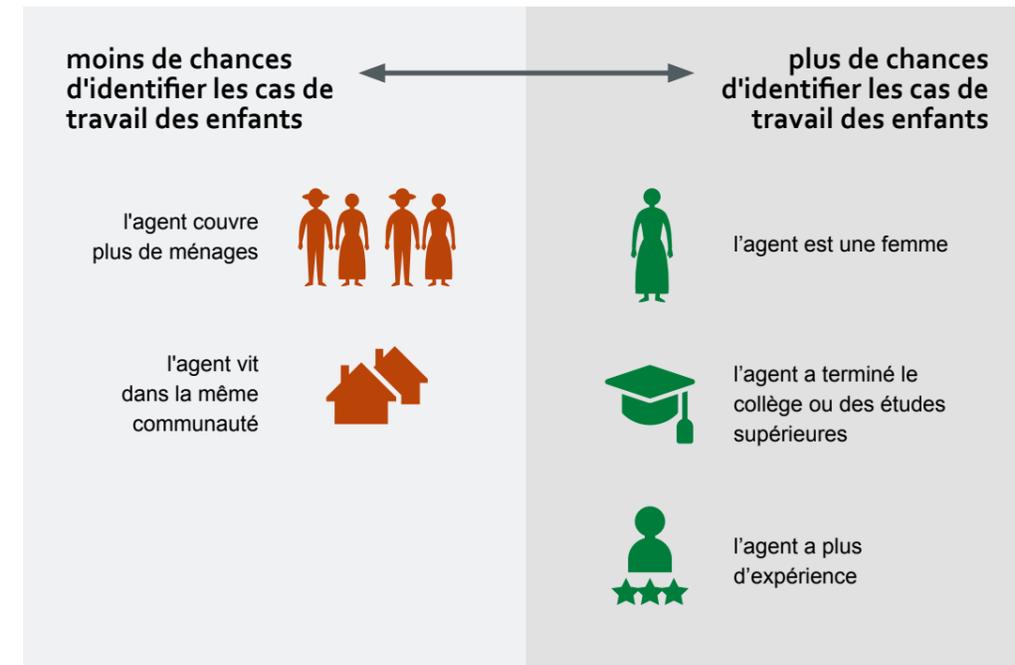
Variations de contrôle supplémentaires comprises dans toutes les régressions pour lesquelles les coefficients ne sont pas rapportés : l'âge et le sexe de l'enfant, le nombre de membres vivant dans le ménage, si le chef de ménage et son/sa conjoint(e) savent lire et écrire, si le ménage est dirigé par une femme, si la communauté dispose d'une école primaire et d'un accès au réseau électrique, et si elle est accessible par la route toute l'année.

	1	2	3	4	5
l'agent bénéficie d'une éducation secondaire ou plus élevée	0.1304*** (0.0156)	0.1240*** (0.0155)	0.1093*** (0.0157)	0.1109*** (0.0158)	0.1272*** (0.0156)
l'agent est une femme		0.2418*** (0.0301)	0.2169*** (0.0302)	0.2304*** (0.0302)	0.1861*** (0.0300)
l'agent vit dans la communauté de l'agriculteur			-0.0447*** (0.0091)	-0.0441*** (0.0091)	-0.0393*** (0.0090)
mois d'expérience de l'agent				0.0016*** (0.0003)	0.0023*** (0.0003)
nombre de producteurs couverts par l'agent					-0.0025*** (0.0002)

Notes : effets marginaux de la régression logistique de l'identification du travail des enfants, introduisant successivement dans les colonnes 1-5 les caractéristiques de l'agent comme variables explicatives, et dans toutes les colonnes prenant en compte les facteurs liés à l'enfant, au ménage et à la communauté. Les effets marginaux montrent de combien le taux d'identification du travail des enfants change avec un changement graduel de chacune des caractéristiques de l'agent. *** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1 ; erreurs-types entre parenthèses.

³⁸ Sur la base de preuves anecdotiques, nous savons que certains agents travaillant à ce poste depuis un très long moment perdent leur motivation, ce qui peut engendrer une diminution de leur taux d'identification du travail des enfants. Cependant, nos données ne nous permettent pas d'établir une telle dynamique en termes quantitatifs, car le nombre d'entretiens réalisés par des agents bénéficiant d'une longue expérience est relativement petit (moins de 3 % des entretiens ont été réalisés par des agents ayant plus de 3 ans d'expérience).

Graphique 8 : Caractéristiques de l'agent affectant la probabilité d'identifier les cas de travail des enfants.



Nos conclusions et recommandations

Dans n'importe quelle configuration de SS RTE, les agents chargés de recueillir les données jouent un rôle essentiel pour concrétiser certains des buts les plus importants du système. Dans le modèle de SS RTE de l'ICI, les agents d'observation sont le point de contact principal entre le SS RTE et l'agriculteur. Ils expliquent l'objectif du système et effectuent une sensibilisation de base avec tous les agriculteurs. Bien que les agents suivent un programme de formation très similaire sur le travail des enfants, les techniques d'entretien, les questionnaires SS RTE et la sauvegarde de l'enfant, chaque agent apporte à ce travail ses aptitudes personnelles, son talent, son expérience, son capital social au sein de la communauté ainsi qu'un niveau d'engagement, qui auront tous un impact important sur le résultat de leur travail d'observation.

Les résultats de la régression suggèrent certains schémas systématiques sur les profils des agents d'observation locaux particulièrement efficaces pour identifier les cas de travail des enfants par le biais des visites aux ménages. Les conclusions les plus évidentes issues des données disponibles sont les suivantes : **les femmes agentes sont plus efficaces que leurs collègues masculins ; et les agents ayant un niveau d'éducation supérieur sont plus efficaces que ceux bénéficiant uniquement d'une éducation primaire.** Les analyses prouvent également qu'**avec l'expérience, les agents deviennent plus performants pour identifier les cas de travail des enfants** (bien que l'accumulation d'expérience ait un effet relativement faible, potentiellement car il est contrebalancé par d'autres effets ; par exemple, la motivation des agents peut diminuer ou l'effet de la formation initiale peut s'estomper). La **probabilité d'identifier des cas de travail des enfants diminue légèrement en moyenne à mesure que les agents couvrent plus d'agriculteurs**, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils disposent de moins de temps pour chaque visite.

Les résultats suggèrent que les femmes agentes sont plus efficaces que leurs collègues masculins, et que les agents ayant un niveau d'éducation supérieur sont plus efficaces que ceux bénéficiant uniquement d'une éducation primaire.

Dans le contexte du modèle standard de SSRTE de l'ICI, où les membres de la communauté formés pour le poste d'agent d'observation interviewent les familles d'agriculteurs dans leur propre communauté ou dans les communautés voisines sur leur recours au travail des enfants, les données montrent que les agents sont légèrement plus susceptibles d'identifier des cas de travail des enfants en dehors de leur propre communauté (bien que la différence soit plutôt faible). Une interprétation possible est que si l'agent connaît bien un agriculteur parce qu'ils vivent dans la même communauté, cela le désavantage légèrement pour détecter des cas de travail des enfants. Cependant, il est important de noter que si nous comparons les taux d'identification du travail des enfants entre les modèles de SSRTE travaillant avec différents types d'agents d'observation (membres de la communauté, personnel de la coopérative, recenseurs recrutés), il n'y a pas de tendance claire qui montre que les

personnes extérieures à la communauté sont plus efficaces pour identifier le travail des enfants que les membres de la communauté. Cela s'explique par le fait que l'effet des types d'agents se superpose à d'autres différences entre les modèles de SSRTE pour lesquels nous disposons de données. En conclusion, **il existe des preuves indicatives que les agents extérieurs à la communauté peuvent être légèrement mieux placés pour détecter les cas de travail des enfants que les membres de la communauté ; mais les données disponibles ne nous permettent pas de tirer des conclusions claires sur cette question. Des recherches qualitatives supplémentaires devraient être menées afin de mieux comprendre la dynamique dans les cas où les agents observent le recours au travail des enfants dans leur propre communauté, et afin d'optimiser les dispositifs des SSRTE en conséquence.**

ENCADRÉ 2

Les femmes comme vecteurs de changement dans le programme ALP de PMI

En déployant son programme ALP (pour plus de détails, l'encadré 1), PMI a constaté que les femmes peuvent jouer un rôle important en tant que vecteurs positifs de changement, mais qu'elles peuvent aussi être un groupe vulnérable dans de nombreux environnements ruraux.

En tant qu'élément central du programme ALP, les techniciens de terrain dans les pays où PMI s'approvisionne en tabac vérifient que les agriculteurs se conforment au Code ALP en effectuant un contrôle exploitation par exploitation. Ils dialoguent avec les agriculteurs et les travailleurs pour s'assurer que les pratiques qui ne sont pas conformes au code sont identifiées et traitées. La profession d'agriculteur est traditionnellement et majoritairement exercée par des hommes. Malgré cela, et même si dans de nombreux contextes, les femmes techniciennes de terrain sont confrontées à divers défis, PMI soutient de plus en plus l'implication des femmes à la fois sur le terrain et dans des rôles de supervision. PMI apprécie les perspectives et l'expertise féminines supplémentaires que les femmes peuvent apporter à une équipe, et s'engage ouvertement avec les agricultrices, les travailleuses et les membres de la famille.

À titre d'exemple, l'affilié local de PMI au Pakistan a constaté que les techniciens de terrain masculins étaient incapables, en raison des paradigmes culturels, d'interagir directement avec les femmes sur les exploitations. C'est pourquoi, en 2019, PMI a déployé une équipe de 10 femmes (« Monitrices ALP ») pour sensibiliser aux normes ALP. L'équipe a interagi avec plus de 250 femmes dans 250 exploitations, principalement par le biais de visites à

domicile, et a enregistré des améliorations significatives, notamment en matière de pratiques de travail sûres. Cependant, malgré l'expérience positive sur certains marchés, il reste difficile d'attirer des femmes dans un rôle de technicienne de terrain.

PMI reconnaît également que les femmes sont des vecteurs de changement dans la lutte contre la pauvreté rurale et le travail des enfants. Les femmes sont connues pour être plus ouvertes à l'apprentissage et au changement, surtout lorsqu'il s'agit de questions liées au bien-être de leurs enfants et à la sécurité en général. Quand elles sont engagées dans des programmes de sensibilisation, elles partagent leurs connaissances avec les membres de leur famille et les influencent pour créer un environnement de travail plus sûr et plus inclusif, exempt de travail des enfants. Sur la base de ces enseignements, PMI a inclus l'autonomisation des femmes dans ses principes directeurs d'ALP Step Change et a déployé des initiatives ciblées sur les agricultrices et les travailleuses, telles que des formations, des associations villageoises d'épargne et de crédit, et le soutien à la création de petites entreprises.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [Agricultural Labor Practices Progress Update – Empowering Women for Change \(PMI – Philip Morris International\)](#). (page disponible en anglais)

Toutefois, les résultats nous permettent d'émettre les recommandations suivantes pour les responsables de SSRTE en ce qui concerne le recrutement et les conditions de travail des agents :

However, the results allow for the following recommendations for CLMRS project managers, in terms of agent recruitment and work arrangements with agents:

- une éducation secondaire devrait être le critère de sélection principal lors du recrutement d'agents d'observation. Si des candidats qualifiés bénéficiant d'une éducation secondaire sont difficiles à mobiliser, une formation supplémentaire visant à renforcer les compétences nécessaires, ou une supervision et un soutien additionnels pourraient être fournis aux agents ayant un niveau inférieur d'éducation ;
- des efforts devraient être déployés pour recruter et garder davantage de femmes agentes d'observation, ce qui s'est avéré difficile dans la pratique ; l'ICI prévoit d'explorer, dans une étude complémentaire, quels canaux de recrutement, quelles conditions de travail et quelles mesures de soutien peuvent être utilisés pour atteindre cet objectif ;
- les agents communautaires devraient être encouragés à rendre visite à des ménages agricoles en dehors de leur communauté (p. ex. en leur garantissant un accès à des bicyclettes ou des motocycles, ou en prenant en charge les frais de transport) ;
- le nombre d'agriculteurs couverts par agent devrait être déterminé en accord avec le temps que l'agent peut dédier à ce travail, afin de garantir que les agents ont un temps réaliste à disposition pour réaliser chaque visite d'observation avec toute l'attention nécessaire ;
- les agents devraient être incités à rester en poste une fois qu'ils ont acquis de l'expérience.

Il existe bien entendu de nombreuses caractéristiques relatives aux agents qui peuvent être au moins aussi importantes que celles listées ci-dessus. Elles sont cependant trop difficiles à mesurer et ne sont pas reflétées dans nos données (comme la capacité des agents à gagner la confiance des enfants, leur statut social et leur réputation au sein de la communauté, ou les relations développées avec les agriculteurs). De plus, les observations présentées ici s'appliquent uniquement au contexte d'un modèle de SSRTE utilisant des agents communautaires pour observer le travail des enfants, et se basent uniquement sur les données de la Côte d'Ivoire.

L'encadré 2 présente l'expérience de PMI dans le cadre de son programme de pratiques de travail agricole (ALP), où l'efficacité du programme pourrait être améliorée par la formation de femmes au poste de techniciennes de terrain et par la reconnaissance du rôle des femmes en tant que vecteurs de changement au sein de la famille et de la communauté.

EN BREF

- La probabilité qu'un agent communautaire identifie un cas de travail des enfants par le biais d'une visite d'observation varie en fonction de son profil démographique et de son expérience professionnelle.
- Les agents communautaires bénéficiant au moins d'une éducation secondaire, et les femmes agentes, identifient plus efficacement les cas de travail des enfants.
- Les agents sont également plus efficaces lorsqu'ils ont plus d'expérience dans les entretiens d'observation, et lorsqu'ils couvrent moins de ménages agricoles.
- Les agents sont légèrement plus efficaces pour identifier les cas de travail des enfants lorsqu'ils rendent visite à des ménages agricoles en dehors de leur propre communauté ; une observation à confirmer avec davantage de recherches qualitatives afin d'en comprendre la raison.
- Les résultats sont uniquement applicables au contexte des modèles de SSRTE travaillant avec des agents locaux ; les données disponibles ne permettent pas de comparer des modèles de SSRTE qui recrutent différents types d'agents d'observation, comme le personnel des coopératives ou des recenseurs externes se rendant dans la communauté uniquement pour récolter des données.

Analyse Partie B:

Soustraire les enfants au travail dangereux

Quelle est la probabilité que les enfants travailleurs identifiés par le SS RTE cessent de travailler ?	57
L'exposition au travail dangereux diminue-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SS RTE ?	62
La fréquentation scolaire augmente-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SS RTE ?	66
Quels facteurs contextuels ont un lien avec la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux une fois identifié par un SS RTE ?	68
Quelles sont les performances respectives des différents types de solutions de remédiation visant à soustraire les enfants au travail dangereux ?	72
Quelles sont les performances respectives des différents types de remédiation axés sur l'école visant à augmenter la fréquentation scolaire ?	81

Quelle est la probabilité que les enfants travailleurs identifiés par le SS RTE cessent de travailler ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SS RTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Relevé statistique

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Visites de suivi: Dans le modèle de SS RTE de l'ICI, après qu'un enfant a été identifié comme astreint au travail des enfants et après qu'il a bénéficié d'une solution de remédiation, les agents d'observation rendent des visites de suivi à l'enfant à des intervalles de 3-6 mois pour vérifier s'il a cessé de réaliser des tâches dangereuses.
- Un enfant précédemment identifié comme astreint au travail des enfants a déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de deux visites de suivi consécutives.

Réerves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SS RTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire ; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.
- Peu d'enfants inscrits dans la base de données avec des antécédents de travail des enfants, qui ont bénéficié d'une solution de remédiation et qui ont cessé de réaliser des tâches dangereuses, comme confirmé lors de deux visites de suivi, ont ensuite reçu une nouvelle visite après la deuxième visite de suivi ; il est donc difficile de déterminer un critère de référence sur la base de ces données pour déclarer qu'un enfant a définitivement cessé de réaliser des tâches dangereuses.

Notre méthode

Nous examinons l'évolution des cas de travail des enfants identifiés sur une séquence de visites de suivi dans le cadre des SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.³⁹ Les enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans un SSRTE de l'ICI reçoivent typiquement une ou plusieurs solutions de remédiation (assistance, biens ou services) adaptées à leurs besoins peu de temps après avoir été identifiés.⁴⁰ Ils reçoivent ensuite une nouvelle visite de l'agent d'observation par intervalles typiques de 3 à 6 mois. Lors de ces visites de suivi, l'agent demande à l'enfant s'il continue de réaliser des tâches dangereuses et s'il va à l'école. Ces visites de suivi continuent jusqu'à ce que l'enfant ait déclaré ne plus réaliser des tâches dangereuses lors de deux visites consécutives. Une fois que l'enfant a déclaré ne plus réaliser de tâches dangereuses lors de deux visites consécutives, il ou elle est considéré(e) comme « soustrait(e) au travail dangereux » d'après le modèle de SSRTE, et passe des visites de suivi rapprochées au cycle normal de visites d'observation annuelles. Si l'enfant continue de réaliser des tâches dangereuses, l'agent continue de lui rendre visite tous les 3-6 mois.

Pour tous les projets de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, la base de données contient des rapports complets **des visites de suivi pour un total de 16 869 enfants âgés de 5 à 17 ans qui ont précédemment été identifiés comme astreints au travail des enfants** (y compris des rapports jusqu'en janvier 2020). Parmi ceux-ci, 6654 enfants n'ont reçu qu'une seule visite de suivi ; les **10 215 enfants restants ont reçu au moins 2 visites de suivi. Il s'agit de l'échantillon d'enfants grâce auquel nous pouvons analyser l'efficacité du SSRTE pour soustraire les travailleurs enfants au travail dangereux.**

Ce que nous constatons

Sur les 16 869 enfants précédemment identifiés comme effectuant des tâches dangereuses et suivis dans le cadre du SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire, **38 % ont déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de leur première visite de suivi.** Comme expliqué ci-dessus, la plupart de ces enfants ont eu plus d'une visite de suivi. Lorsque nous prenons en compte toutes les visites de suivi, nous constatons que **54 % des enfants précédemment astreints au travail des enfants ont déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de l'une des visites de suivi.**

Les données montrent également qu'il n'est pas rare que **d'une visite à l'autre, les enfants déclarent ne plus réaliser des tâches dangereuses, puis qu'ils soient à nouveau astreints au travail dangereux, et inversement.** Parmi tous les travailleurs enfants qui, lors d'une visite de suivi, ont déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses, 24 % ont à nouveau déclaré effectuer des tâches dangereuses lors d'une visite ultérieure. Par conséquent, lorsqu'un enfant précédemment soumis au travail des enfants déclare ne plus effectuer de tâches dangereuses lors d'une visite de suivi, s'il s'agit d'une amélioration temporaire de la situation, cela ne suffit pas à considérer que le cas de travail des enfants est résolu.

Lorsque nous appliquons le critère **d'au moins 2 visites de suivi consécutives sans tâches dangereuses signalées, nous constatons que 29 % des enfants précédemment astreints au travail des enfants ont cessé de réaliser des tâches dangereuses dans le cadre du SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.**

39 Les séquences des visites de suivi d'un nombre suffisant d'enfants n'étaient disponibles pour cette étude que pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, qui sont en place depuis plusieurs années et utilisent un système de gestion des données qui permet le suivi individuel des enfants.

40 Le temps qui s'écoule après l'identification d'un enfant astreint au travail des enfants jusqu'à ce que l'enfant reçoive une solution de remédiation dépend du contexte local : si les circonstances de l'enfant le permettent, les agents techniques de l'ICI attendent de rassembler les données d'un nombre donné d'enfants de la même communauté pour choisir une solution de remédiation appropriée et ainsi fournir une prestation collective.

Identification et suivi des enfants identifiés comme exerçant des travaux dangereux



Tableau 4 : Taux d'enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire qui ont annoncé avoir cessé de travailler au cours des visites de suivi.

	# d'enfants	Taux parmi un sous-ensemble de travailleurs enfants
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants et ayant reçu au moins 1 visite de suivi	16 869	
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants et ayant reçu au moins 2 visites de suivi	10 215	
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants qui ne réalisaient plus de tâches dangereuses lors de la première visite de suivi	6 365 (parmi 16 896 enfants ayant reçu au moins une visite de suivi)	38%
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants qui ne réalisaient plus de tâches dangereuses lors de la dernière visite de suivi en date	8 193 (parmi 16 896 enfants ayant reçu au moins une visite de suivi)	49%
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants qui ne réalisaient plus de tâches dangereuses lors de 2 visites de suivi consécutives (c.-à-d. enfants soustraits au travail dangereux)	2 981 (parmi 10 215 enfants ayant reçu au moins 2 visites de suivi)	29%
Enfants précédemment astreints au travail dangereux des enfants qui ne réalisaient plus de tâches dangereuses lors d'une (ou plusieurs) visite(s) de suivi	9,044 (parmi 16 896 enfants ayant reçu au moins une visite de suivi)	54%

Dans un SSRTE déployé par l'ICI, un enfant qui a annoncé ne pas effectuer de tâches dangereuses lors de deux visites de suivi consécutives retourne dans un cycle d'observation standard, dont les visites sont moins fréquentes. Dans la base de données du SSRTE de l'ICI pour la Côte d'Ivoire, 880 enfants ayant des antécédents de travail des enfants ont cessé d'effectuer des tâches dangereuses après une séquence de visites de suivi, étaient toujours âgés de moins de 18 ans et ont reçu encore au moins une visite dans le cadre du cycle standard d'observation. Parmi ces 880 enfants, **20,5 % sont retombés dans le travail dangereux des enfants après en avoir été soustraits avec succès. Si nous appliquons le critère additionnel selon lequel au moins 3 mois doivent séparer les dernières visites, cette proportion descend à 16,3 %.**

Il n'est pas rare que d'une visite à l'autre, les enfants déclarent ne plus réaliser des tâches dangereuses, puis qu'ils soient à nouveau astreints au travail dangereux, et inversement. Pour cette raison, une seule visite de suivi n'est pas suffisante pour considérer que le cas du travail des enfants est résolu.



Nos conclusions et recommandations

Les séquences de visites individuelles aux enfants fournissent des données précieuses pour aider à comprendre la dynamique du travail des enfants dans le contexte des SSRTE dans la production de cacao. Tout d'abord, les données montrent que les enfants qui semblent être sortis du travail des enfants lors d'une visite peuvent à nouveau y être astreints lors d'une autre visite quelques mois plus tard. Notre première conclusion principale tirée de nos données est que **plus d'une visite de suivi est nécessaire pour contrôler qu'un enfant a cessé d'effectuer des tâches dangereuses** après avoir bénéficié d'une solution de remédiation. Les données ne permettent pas de recommander clairement un nombre de visites de suivi ni la durée minimale du suivi rapproché. Dans les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, lorsque les enfants déclarent ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de 2 visites de suivi consécutives, le risque qu'ils retombent dans le travail dangereux des enfants par la suite n'est que de 21 % (veuillez noter que cette estimation se base sur un échantillon de seulement 880 enfants).

Plus d'une visite de suivi est nécessaire pour vérifier que l'enfant a arrêté d'effectuer des travaux dangereux.

EN BREF

- Plus d'une visite de suivi est nécessaire pour contrôler que l'enfant ne réalise plus de tâches dangereuses après avoir bénéficié d'une solution de remédiation.
- Les séquences de visites individuelles aux enfants fournissent des données précieuses sur la dynamique du travail des enfants dans le contexte des SSRTE dans la production de cacao.
- Dans les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, parmi les travailleurs enfants qui ne déclarent plus effectuer des tâches dangereuses lors de 2 visites de suivi consécutives, le risque qu'ils retombent dans le travail dangereux des enfants par la suite est d'environ 21 %.

L'exposition au travail dangereux diminue-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Relevé statistique.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Nombre de dangers différents auxquels un enfant est exposé.
- Nombre d'heures qu'un enfant travaille par jour de travail.
- Nombre de jours qu'un enfant travaille par semaine.

Réserves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.
- Davantage de travail est nécessaire pour développer les outils servant à mesurer la gravité et l'intensité du travail des enfants actuellement disponibles et utilisés dans les SSRTE.

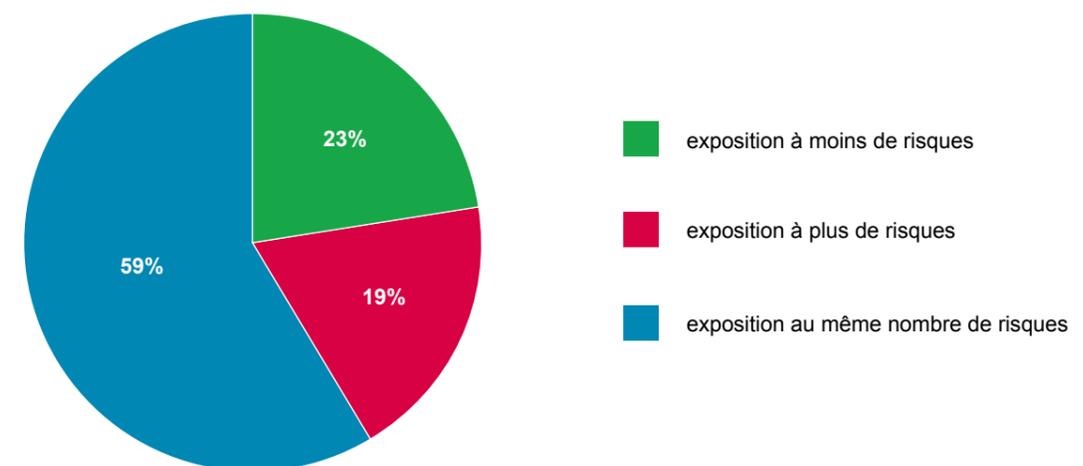
Notre méthode

Nous observons plus en détail les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire **qui continuent d'effectuer des tâches dangereuses** après avoir bénéficié d'une solution de remédiation, afin de vérifier **si leur situation de travail s'est améliorée, même si elle n'est pas entièrement résolue**. Nos données nous permettent d'analyser les progrès par rapport à un ensemble limité d'indicateurs de gravité ou d'intensité du travail des enfants : le nombre de dangers différents auxquels les enfants sont exposés ; le nombre d'heures qu'un enfant déclare travailler dans une journée de travail ; et le nombre de jours qu'un enfant déclare travailler par semaine.⁴¹ Pour chacun de ces indicateurs, nous vérifions, pour chaque visite de suivi, si la situation de l'enfant s'est améliorée (c.-à-d. l'enfant est exposé à moins de dangers ou travaille moins d'heures ou de jours), si elle est restée identique, ou si elle s'est aggravée (c.-à-d. l'enfant est exposé à davantage de dangers ou travaille plus d'heures ou de jours), en comparaison avec la visite précédente. Pour analyser les progrès en matière d'heures travaillées par jour et de jours travaillés par semaine, nous prenons uniquement en compte les enfants de 10 ans ou plus au moment de l'entretien. En effet, il est généralement très difficile pour les enfants plus jeunes de fournir des estimations fiables du temps qu'ils passent à réaliser une certaine activité durant une période de référence donnée.

Ce que nous constatons

Les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire déclarent être exposés à 1 à 3 tâches dangereuses différentes lorsqu'ils travaillent sur la plantation de cacao, avec une moyenne d'environ 2 tâches dangereuses différentes. **Si les travailleurs enfants suivis par le SSRTE continuent d'effectuer des tâches dangereuses, leur exposition à différentes tâches dangereuses diminue légèrement en moyenne d'une visite à l'autre.**⁴² Parmi toutes les visites de suivi lors desquelles les enfants ont déclaré avoir continué de réaliser des tâches dangereuses (4750 visites), **23 %** des entretiens ont enregistré une exposition à moins de dangers en comparaison avec la visite précédente ; et **19 %** des entretiens ont enregistré une exposition à davantage de dangers (pour les 59 % restants, le nombre de tâches dangereuses rapportées était identique).

Graphique 9 : Sur l'ensemble des visites de suivi au cours desquelles les enfants ont déclaré qu'ils continuaient à effectuer des travaux dangereux (4 750 visites).

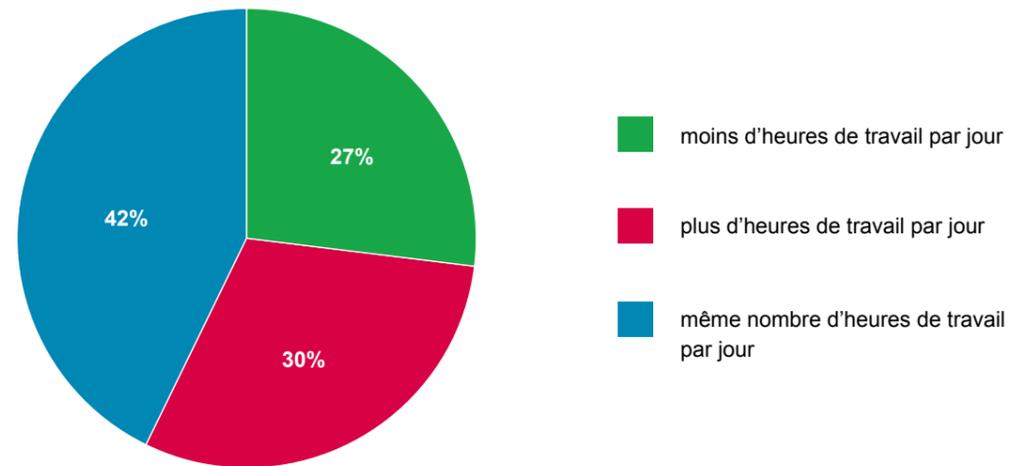


⁴¹ Les questions en lien avec les heures et les jours passés à réaliser des tâches dangereuses ont été posées différemment selon si le ménage recevait une visite pour la première fois afin d'identifier des cas de travail des enfants, ou s'il s'agissait de visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants.

Nous prenons uniquement en compte les cas de travail des enfants identifiés après août 2018, l'année où le gouvernement de Côte d'Ivoire a révisé la liste des tâches dangereuses.

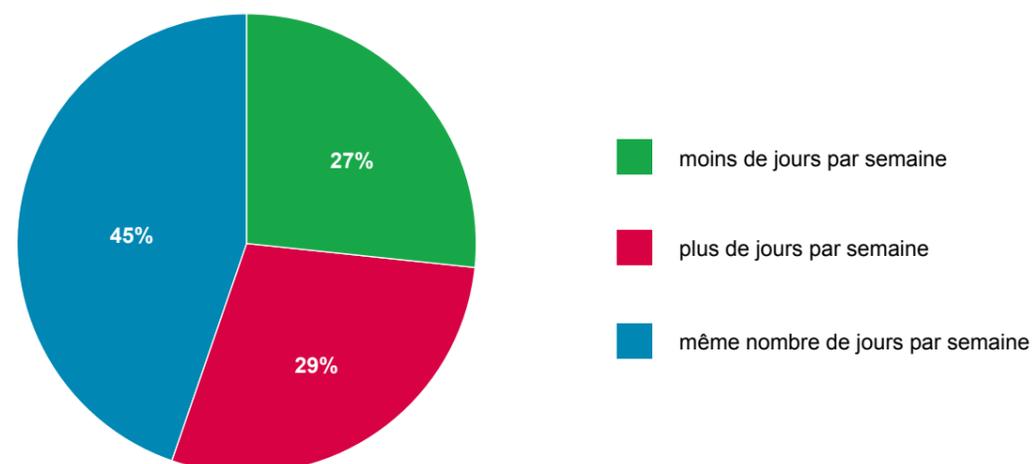
Puis, nous étudions le nombre d'heures que les enfants ont déclaré travailler par journée de travail, qui correspond à une moyenne de 3,2 heures pour les enfants qui ont continué d'effectuer des tâches dangereuses et qui avaient au moins 10 ans. Sur un total de 3920 visites, dans **27 %** des cas, les enfants ont déclaré **travailler moins d'heures par jour** en comparaison avec la visite précédente ; contre **30 %** de visites où les enfants ont déclaré **travailler davantage d'heures** (pour les 42,4 % restants, les enfants ont travaillé le même nombre d'heures) (voir graphique 10).

Graphique 10 : Nombre heures travaillées par jour, rapporté par les enfants qui continuent à effectuer des tâches dangereuses et qui ont au moins 10 ans.



Pour contrôler les progrès relatifs au nombre de jours travaillés par semaine par les enfants qui continuent de réaliser des tâches dangereuses, nous prenons encore une fois en compte uniquement les enfants d'au moins 10 ans. En moyenne, les travailleurs enfants de l'échantillon d'enfants ayant plus de 10 ans et suivis par un SS RTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire déclarent travailler 3 jours par semaine. Sur un total de 3907 visites pour lesquelles cette information est disponible, dans **27 %** des visites, les enfants ont déclaré travailler **moins** de jours par semaine ; contre **29 %** des visites où les enfants ont déclaré travailler **davantage** de jours par semaine, en comparaison avec la visite précédente (pour les 45 % restants, les enfants travaillent le même nombre de jours) (voir graphique 11).

Graphique 11: Nombre de jours travaillés par semaine, rapporté par les enfants qui continuent à effectuer des tâches dangereuses et qui ont au moins 10 ans.



Nos conclusions et recommandations

Nous remarquons que dans les SS RTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, **les enfants qui continuent de réaliser des tâches dangereuses sont exposés à moins de types de dangers différents** lorsqu'ils sont suivis ; mais qu'en moyenne, **aucune diminution de la fréquence ni la durée de leur travail n'est constatée**. Cependant, cette moyenne masque des différences d'un cas à l'autre : près d'un tiers des enfants rapporte une diminution du nombre d'heures ou de jours travaillés ; tandis que pour un autre tiers, le nombre d'heures ou de jours travaillés a augmenté avec le temps.

Les SS RTE peuvent aider non seulement à identifier un enfant astreint ou non au travail des enfants, mais aussi à **observer l'ampleur de son exposition aux dangers**. Les outils servant à mesurer la gravité et l'intensité du travail des enfants, et les concepts permettant de classer leurs niveaux, doivent encore progresser, mais **les acteurs déployant des SS RTE doivent s'efforcer de davantage développer et améliorer les modules respectifs des outils de collecte de données**, par exemple en demandant des informations sur le nombre de tâches effectuées et d'heures et de jours travaillés. Étant donné que de nombreux enfants passent fréquemment du statut « astreint au travail des enfants » au statut « sorti du travail des enfants » puis à nouveau au statut « astreint », il est important qu'un SS RTE permette de comprendre plus en détail les cas individuels et de différencier les cas plus ou moins graves.

EN BREF

- Les enfants qui continuent d'effectuer des tâches dangereuses connaissent une légère diminution du nombre de tâches dangereuses réalisées, mais en moyenne, nous ne constatons aucune diminution de la fréquence ou de la durée de leur travail.
- a situation de certains enfants astreints au travail des enfants s'améliore avec le temps. Pour d'autres, elle s'aggrave.
- Les SS RTE devraient observer non seulement si un enfant est astreint ou non au travail dangereux des enfants, mais différencier les cas plus ou moins graves.
- Les SS RTE devraient pouvoir identifier les cas où la gravité et l'intensité du travail des enfants augmentent avec le temps et soutenir ces enfants en priorité.



La fréquentation scolaire augmente-t-elle pour les travailleurs enfants identifiés par un SSRTE ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants et déscolarisés dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Relevé statistique.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- L'enfant est déscolarisé: enfant n'est actuellement pas inscrit à l'école; comprend les enfants n'ayant jamais été inscrits et les enfants qui ont abandonné l'école
- Enfant scolarisé: L'enfant était scolarisé lors de deux visites de suivi consécutives

Réserves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.

Notre méthode

Nous évaluons la manière dont la fréquentation scolaire des enfants évolue tandis qu'ils sont suivis et qu'ils reçoivent une solution de remédiation dans le cadre du SSRTE. Nous utilisons les données issues des SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire qui partagent des informations sur les séquences de visites de suivi pour un nombre important d'enfants. Dans ces SSRTE, un total de 4472 **enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants étaient en même temps déscolarisés**. Parmi ceux-ci, nous accordons une attention particulière aux enfants en âge d'aller à l'école primaire (12 ans ou moins), et distinguons ceux vivant dans des communautés dotées d'une école primaire (1217 enfants) de ceux vivant dans des communautés sans école primaire (673 enfants). Pour chacun de ces enfants, nous contrôlons si au moment de la visite de suivi, ils ont commencé à fréquenter l'école. Tout comme pour le critère que nous utilisons pour déterminer si un enfant a été soustrait au travail dangereux, nous appliquons le critère selon lequel un enfant doit déclarer être scolarisé lors de deux visites de suivi consécutives. Nous possédons des données pour **882 enfants en âge d'aller à l'école primaire** précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants et déscolarisés, et qui ont reçu **au moins 2 visites de suivi**.

Ce que nous constatons

Pour poser le contexte, la **fréquentation scolaire est au même niveau parmi les travailleurs enfants et parmi les enfants qui ne travaillent pas**: parmi tous les enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire, environ **73 % sont scolarisés**, contre 72 % parmi les enfants qui ne sont pas astreints au travail dangereux.

Parmi tous les enfants identifiés comme astreints au travail dangereux et déscolarisés dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire, **18 % avaient commencé à aller à l'école lors de la première visite de suivi**. Dans le même échantillon, mais en prenant en compte uniquement les enfants en âge d'aller à l'école primaire (12 ans ou moins) vivant dans des communautés dotées d'une école primaire, **26 % avaient commencé à aller à l'école lors de la première visite de suivi**; et **31 % étaient scolarisés lors de la dernière visite de suivi en date**. Parmi ceux ayant reçu au moins deux visites de suivi ou plus, **20 % déclaraient aller à l'école lors de deux visites consécutives**.

Dans les communautés sans école primaire, les taux correspondants sont inférieurs, mais tout de même remarquablement élevés: parmi les enfants en âge d'aller à l'école primaire précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants et en même temps déscolarisés, mais vivant dans une communauté **sans école primaire**, **19,5 % avaient commencé à aller à l'école lors de la première visite de suivi**, et **24 % lors de la dernière**

visite en date. Parmi ceux ayant reçu au moins deux visites de suivi, **14 % déclaraient aller à l'école lors de deux visites consécutives**.

Nos conclusions et recommandations

Pour les travailleurs enfants déscolarisés, les SSRTE visent généralement non seulement à combattre leur participation au travail dangereux, mais également à améliorer leur accès à l'éducation. Pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, nous constatons des accomplissements remarquables dans l'amélioration de la fréquentation scolaire des travailleurs enfants, **avec environ un travailleur enfant déscolarisé sur quatre commençant à fréquenter l'école dans le cadre du système**. Néanmoins, si les SSRTE sont particulièrement efficaces en termes de scolarisation des enfants, ils ne sont pas aussi performants pour empêcher les enfants d'effectuer des travaux dangereux.

Les enfants exposés à des dangers en lien avec leur travail et simultanément privés d'une éducation sont particulièrement vulnérables et ont besoin de soutien. Nous émettons les recommandations suivantes :

- Les outils de collecte de données des SSRTE devraient inclure des questions visant à déterminer le statut scolaire de l'enfant.
- Les enfants astreints au travail des enfants et **déscolarisés doivent être soutenus en priorité**.
- La capacité des SSRTE à favoriser le retour à l'école des enfants déscolarisés devrait recevoir plus d'attention dans la communication et les rapports; l'amélioration de l'accès des enfants à l'éducation devrait également faire partie des indicateurs clés de performance d'un SSRTE.

EN BREF

- Un SSRTE a pour objectif d'améliorer l'accès des enfants à plusieurs droits fondamentaux (éducation, identité, etc.) et de combattre le travail des enfants.
- Les enfants déscolarisés et astreints au travail des enfants sont particulièrement vulnérables et devraient être soutenus en priorité par le SSRTE.
- Les accomplissements en matière de scolarisation devraient recevoir plus d'attention dans la communication et les rapports des SSRTE, et devraient faire partie des indicateurs clés de performance des SSRTE.

Quels facteurs contextuels ont un lien avec la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux une fois identifié par un SSRTE ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Régression logistique.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- Un enfant précédemment identifié comme astreint au travail des enfants a déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de **deux visites de suivi consécutives**.

Réserves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire ; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.

Notre méthode

Nous examinons quelles caractéristiques relatives à l'enfant, au ménage ou à la communauté influencent la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux dans le cadre d'un SSRTE. Nous utilisons des séquences de visites de suivi dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.⁴³ Pour un enfant précédemment identifié comme astreint au travail dangereux des enfants, nous définissons l'expression « sorti du travail dangereux » comme n'ayant pas réalisé de tâches dangereuses lors d'au moins deux visites de suivi consécutives. Puisque plusieurs facteurs rentrent en jeu en parallèle et peuvent agir en combinaison, nous utilisons un modèle de régression logistique spécifié comme suit :

- Les unités d'observation sont les enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants ;
- la variable dépendante est si un enfant est sorti du travail dangereux ;
- les variables explicatives comprennent :
 - l'âge et le sexe de l'enfant
 - si l'enfant était scolarisé au moment où il ou elle a été identifié(e) comme astreint(e) au travail dangereux des enfants
 - si l'enfant vit avec au moins un parent biologique
 - si l'enfant a des frères et sœurs aînés
 - le nombre de membres dans le foyer (variables indicatrices pour un ménage ayant jusqu'à 5, 6-10, ou plus de 10 membres)
 - si le chef du ménage et le/la conjoint(e) du chef savent lire et écrire
 - si le ménage est dirigé par une femme
 - si la communauté est dotée d'une école primaire
 - si la communauté est accessible par la route toute l'année
 - si la communauté est reliée au réseau électrique.

Nous ajoutons successivement ces caractéristiques relatives à l'enfant, au ménage et à la communauté aux régressions afin de repérer les cas potentiels de multicollinéarité.

Environ 30 % des enfants travailleurs identifiés par le SSRTE cessent le travail dangereux.

Ce que nous constatons

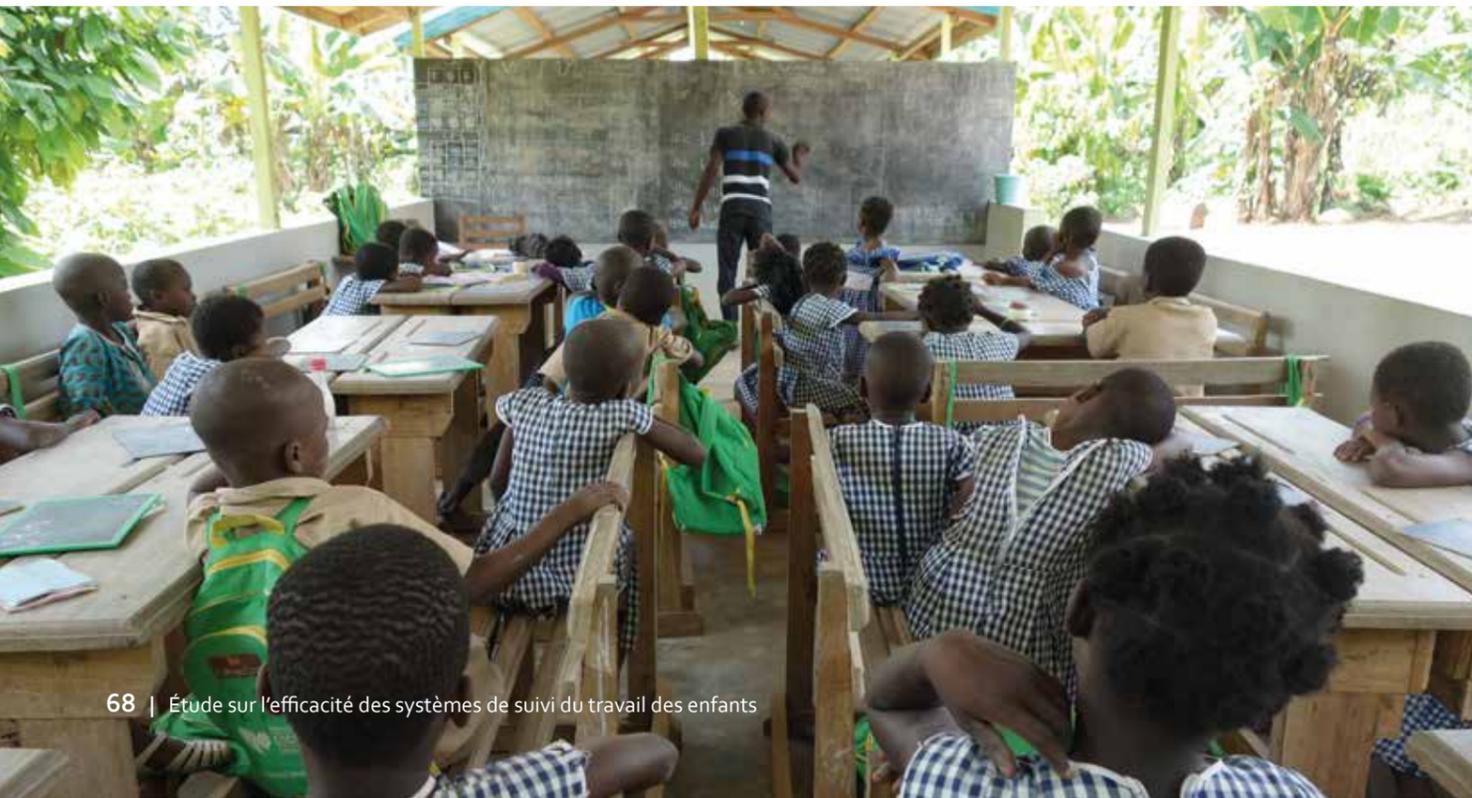
Globalement, 29,2 % des enfants sortent du travail dangereux (défini comme ne déclarant aucune tâche dangereuse lors de deux visites de suivi consécutives) lorsque nous observons l'échantillon d'enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire et ayant reçu au moins deux visites de suivi consécutives.

Les résultats de la régression soulignent plusieurs facteurs qui ont un effet statistiquement significatif sur la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux :

- les **filles** sont **plus** susceptibles que les garçons, d'environ 2 points de pourcentage, de sortir du travail dangereux ;
- les enfants qui **fréquentaient l'école au moment où ils ont été identifiés comme astreints au travail** des enfants sont **plus susceptibles**, d'environ 3 points de pourcentage, de sortir du travail dangereux ;
- les enfants **vivant avec au moins un parent biologique** sont **plus susceptibles**, d'environ 4 points de pourcentage, de sortir du travail dangereux ;
- les enfants ayant des **frères et sœurs aînés** sont **moins susceptibles**, d'environ 2 points de pourcentage, de sortir du travail dangereux ;
- la **présence d'une école primaire dans la communauté** **augmente** la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux d'environ 3 points de pourcentage.

Les autres facteurs inclus dans la régression n'ont pas d'effets statistiquement significatifs. Cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas pertinents, mais plutôt que les données ne nous permettent pas de savoir avec suffisamment de certitude s'ils influencent la probabilité que les enfants sortent du travail dangereux dans le cadre du SSRTE, et dans quelle mesure.

⁴³ Les séquences des visites de suivi d'un nombre suffisant d'enfants n'étaient disponibles pour cette étude que pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, qui sont en place depuis plusieurs années et utilisent un système de gestion des données qui permet le suivi individuel des enfants.



Nos conclusions et recommandations

Les données mettent en évidence un certain nombre de facteurs qui **diminuent la probabilité** qu'un enfant puisse être soustrait au travail dangereux. Ces facteurs sont globalement cohérents avec les facteurs de risque établis de manière empirique pour le travail des enfants en général. Si les enfants sont astreints au travail des enfants et déscolarisés et s'ils ne vivent pas avec leurs parents biologiques (p. ex. les enfants vivant avec leurs proches, ou les enfants adoptés), s'ils ont des frères et sœurs aînés, ou s'ils n'ont pas accès à une école primaire dans la communauté, **ils nécessiteront une attention et des efforts supplémentaires pour remédiation à leur situation**. Si un SS RTE identifie des cas de travail des enfants présentant un ou plusieurs de ces facteurs de risque, **il devrait disposer d'un mécanisme pour signaler ces cas et garantir que ces enfants bénéficient de solutions de remédiation appropriées et qu'ils sont suivis de près**.

Toutefois, il est important de noter que ces facteurs sont associés à la probabilité qu'un enfant sorte du travail dangereux ; ils ne révèlent pas nécessairement un effet de causalité sur le succès du SS RTE. Tirer des conclusions sur les relations de causalité entre la possibilité qu'un SS RTE sorte des enfants du travail dangereux et l'un de ces facteurs requiert des méthodes (quasi) expérimentales qui n'ont pas encore été appliquées dans le contexte spécifique des SS RTE.

L'encadré 2 présente la façon dont les données collectées dans le cadre du SS RTE de PMI dans le secteur du tabac ont été triangulées avec des données provenant d'autres sources, dans le but de mieux comprendre les causes profondes du recours au travail des enfants et les obstacles qui empêchent d'y remédier, et d'améliorer les messages de sensibilisation en conséquence.

EN BREF

- La probabilité que les enfants sortent du travail dangereux suite à une solution de remédiation reçue dans le cadre d'un SS RTE change en fonction des facteurs contextuels.
- Plus spécifiquement, la probabilité de sortir du travail des enfants est plus élevée pour **les filles que pour les garçons**, pour les enfants qui étaient **scolarisés au moment où ils ont été identifiés comme astreints au travail des enfants**, pour les enfants **vivant avec au moins un parent biologique** (contrairement aux enfants vivant avec des proches, ou des enfants adoptés par exemple), pour les enfants qui n'ont pas de **frères et sœurs aînés**, et pour les enfants vivant dans une communauté dotée **d'une école primaire**.
- Même si certains de ces facteurs n'ont pas d'effet de causalité, **ils indiquent quels enfants nécessiteront de l'attention et des efforts supplémentaires pour remédier à leur situation**. Un SS RTE pourrait appliquer **un mécanisme pour signaler ces cas et garantir qu'ils reçoivent des solutions de remédiation appropriées et qu'ils sont suivis de près**.

ENCADRÉ 3

Exploiter pleinement les données des SS RTE en les triangulant avec d'autres sources de données : l'expérience de PMI

Dans le cadre de son programme de pratiques de travail agricole (ALP) (pour plus de détails, voir l'encadré 1), les conditions de travail des agriculteurs fournissant du tabac à PMI sont systématiquement observées par des techniciens de terrain. La source principale de données provient des informations recueillies par les techniciens de terrain lors de leurs visites aux exploitations, dans le but d'établir le profil des exploitations, d'enregistrer les pratiques qui ne sont pas conformes aux normes du Code ALP, et de déterminer les étapes de remédiation et les plans d'action.

Afin de pleinement exploiter ces données, PMI a commencé à les trianguler avec des informations issues d'autres sources, comme des évaluations externes et des mécanismes de traitement des plaintes, afin de mieux comprendre les causes sous-jacentes des problèmes liés aux droits du travail. PMI recommande de trianguler les données issues du SS RTE avec les données fournies par des structures communautaires, des associations de travailleurs ou d'agriculteurs, d'autres organisations de la société civile, et par le gouvernement, afin de dresser un tableau complet de la réalité sur le terrain et des risques principaux. Concrètement, les données recueillies à partir d'évaluations externes et de sources publiques sont utilisées en interne pour quantifier le risque potentiel de travail des enfants, qui n'est peut-être pas mesuré lors de l'observation exploitation par exploitation (étant donné que les techniciens de terrain ne sont présents sur les exploitations que pendant un temps limité et que les problèmes identifiés sont souvent systémiques).

D'autre part, PMI combine des données qualitatives (recueillies grâce à des méthodes participatives) pour évaluer l'efficacité des initiatives sur le terrain et leur impact sur la gestion des causes profondes. La vérification externe effectuée en Indonésie en est un exemple représentatif. L'une des principales conclusions est que le travail des enfants est considéré comme faisant partie d'une norme sociale répandue de travail communautaire (*gotong royong*). Des croyances culturelles fortes ancrées dans la société, y compris chez certains dirigeants locaux, éducateurs et représentants de la communauté, peuvent affaiblir le message de l'entreprise sur le travail des enfants. Ce constat a permis à PMI de mieux comprendre les causes profondes du problème, ce qui a conduit à l'introduction et à la modification d'initiatives telles que la formation et la sensibilisation.



Quelles sont les performances respectives des différents types de solutions de remédiation visant à soustraire les enfants au travail dangereux?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

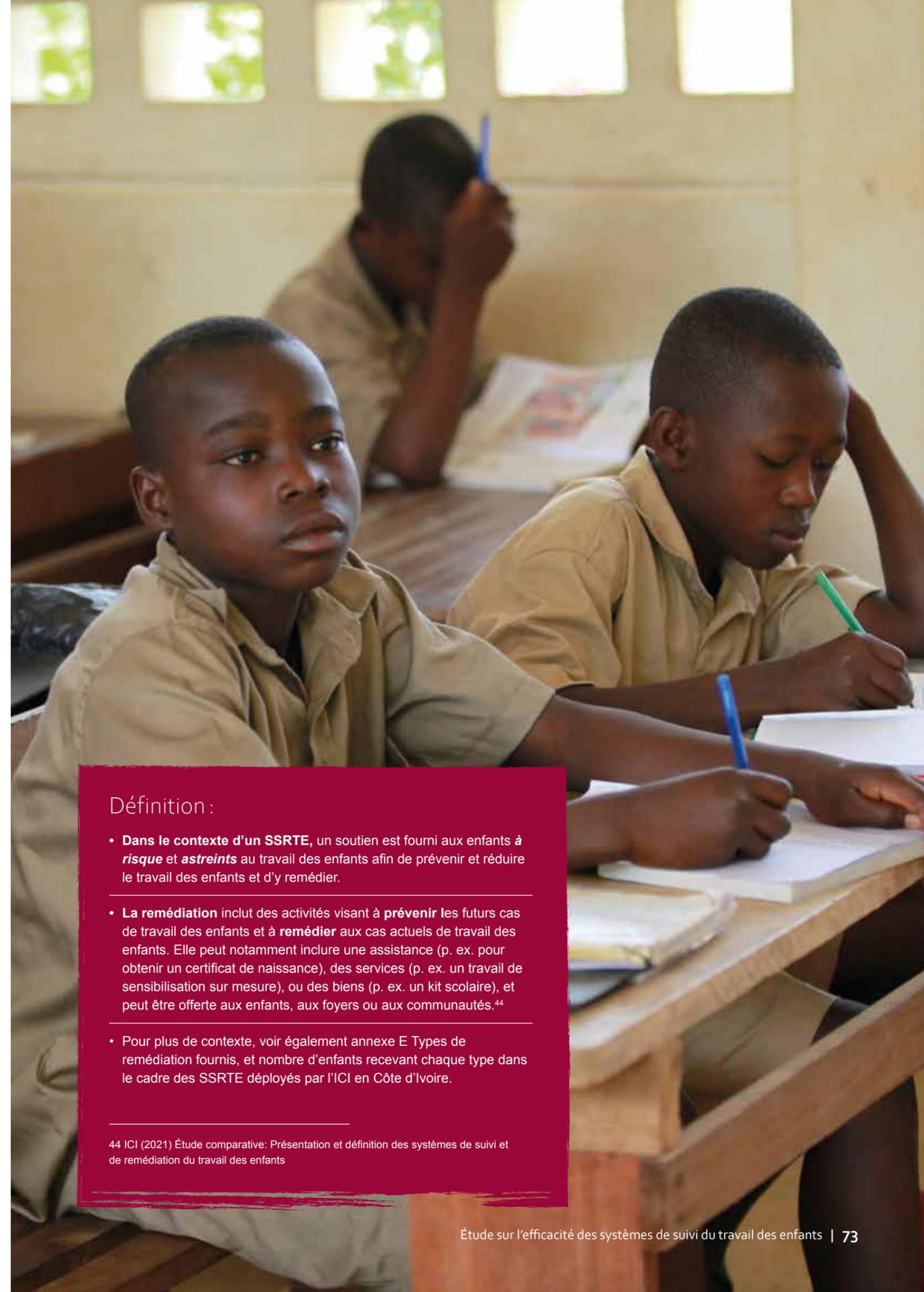
- Régression logistique

Indicateurs/concepts clés/définitions

- L'enfant est sorti du travail dangereux: Un enfant précédemment identifié comme astreint au travail des enfants a déclaré ne plus effectuer de tâches dangereuses lors de deux visites de suivi consécutives.
- Types de solutions de remédiation: [Voir annexe A et annexe E](#) pour un aperçu et une description des types de solutions de remédiation fournis dans le cadre des SSRTE dans le secteur cacaoyer .

Réserves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.
- Un type approprié de remédiation est typiquement choisi pour chaque enfant en fonction de son profil et de ses besoins spécifiques, ce qui augmente les chances pour que l'enfant sorte du travail dangereux. Par conséquent, la relation que nous observons entre la réception d'un certain type de remédiation et le fait de sortir du travail dangereux n'est pas nécessairement causale.



Définition :

- **Dans le contexte d'un SSRTE**, un soutien est fourni aux enfants à **risque** et **astreints** au travail des enfants afin de prévenir et réduire le travail des enfants et d'y remédier.
- **La remédiation** inclut des activités visant à **prévenir** les futurs cas de travail des enfants et à **remédier** aux cas actuels de travail des enfants. Elle peut notamment inclure une assistance (p. ex. pour obtenir un certificat de naissance), des services (p. ex. un travail de sensibilisation sur mesure), ou des biens (p. ex. un kit scolaire), et peut être offerte aux enfants, aux foyers ou aux communautés.⁴⁴
- Pour plus de contexte, voir également annexe E Types de remédiation fournis, et nombre d'enfants recevant chaque type dans le cadre des SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.

⁴⁴ ICI (2021) Étude comparative: Présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants

Notre méthode

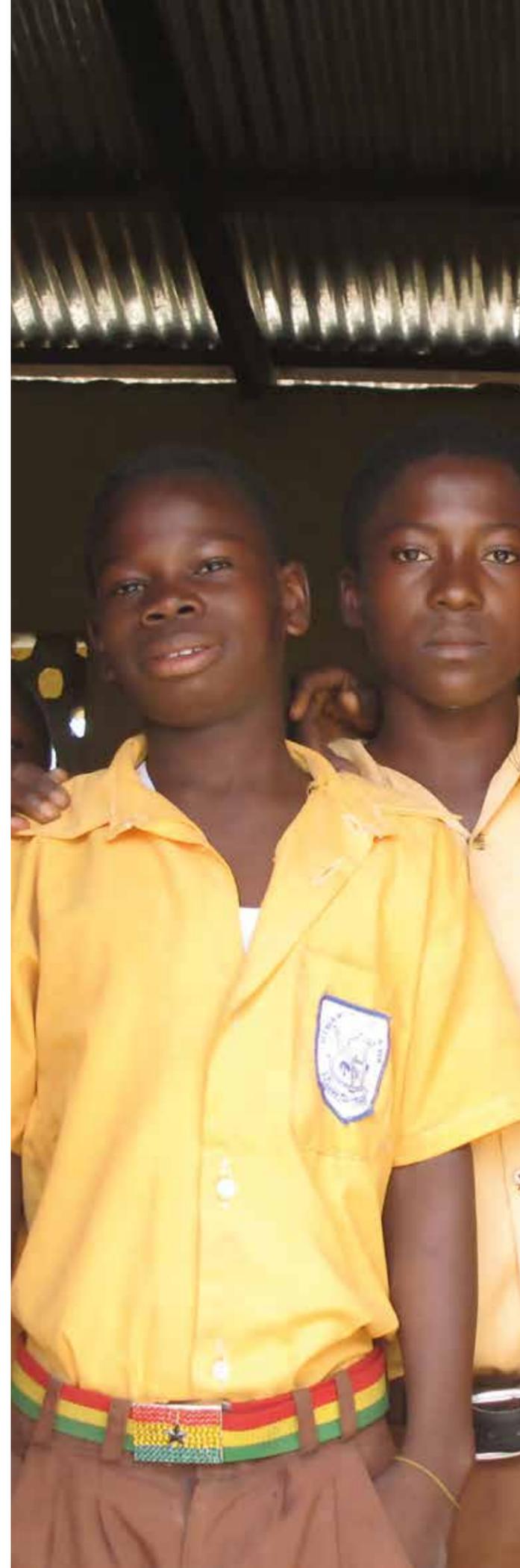
Nous examinons la mesure dans laquelle la chance qu'un enfant sorte du travail dangereux est associée au type de solution de remédiation que l'enfant (ou la famille de l'enfant ou sa communauté) a reçu dans le cadre du SSRTE. Nous utilisons des séquences de visites de suivi dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.⁴⁵ Comme dans les sections précédentes, nous définissons l'expression « sorti du travail dangereux » comme n'ayant pas déclaré réaliser des tâches dangereuses lors d'au moins deux visites de suivi consécutives, pour un enfant ayant précédemment été identifié comme astreint au travail dangereux des enfants. Pour des raisons évidentes, nous prenons en compte pour cette analyse uniquement les services que l'enfant a reçus avant que la visite de suivi en question n'ait lieu.

Nous utilisons un modèle de régression logistique spécifié comme suit :

- les unités d'observation sont les enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants ;
-
- la variable dépendante est si un enfant a cessé de réaliser des tâches dangereuses ;
-
- les variables explicatives d'intérêt sont des indicateurs permettant de savoir si l'enfant a reçu un certain type de remédiation, en tenant compte du fait que de nombreux enfants ont reçu plus d'un type de remédiation ;
-
- les variables de contrôle comprennent
 - l'âge et le sexe de l'enfant (sauf si nous séparons l'échantillon par sexe)
 - si l'enfant était scolarisé au moment où il a été identifié comme astreint au travail dangereux des enfants
 - si l'enfant vit avec au moins un parent biologique
 - si l'enfant a des frères et sœurs aînés
 - le nombre d'enfants vivant dans le ménage
 - si le chef du ménage et le/la conjoint(e) du chef savent lire et écrire
 - si le ménage est dirigé par une femme
 - l'âge du chef du ménage (sous la forme d'un terme linéaire et d'un terme au carré pour tenir compte d'une relation non linéaire)
 - si la communauté est dotée d'une école primaire (sauf si nous séparons l'échantillon en fonction de la présence d'une école primaire)
 - si la communauté est accessible par la route toute l'année
 - si la communauté est reliée au réseau électrique.

Afin de mieux comprendre quel type de remédiation a été le plus efficace dans quelle situation, nous séparons l'échantillon d'enfants en deux groupes : nous observons séparément les garçons et les filles ; les enfants âgés de 5 à 12 ans (âge de l'école primaire), et les enfants âgés de 13 à 17 ans ; les enfants vivant dans des communautés dotées d'une école primaire, versus des communautés sans école primaire.

⁴⁵ Les séquences des visites de suivi d'un nombre suffisant d'enfants n'étaient disponibles pour cette étude que pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, qui sont en place depuis plusieurs années et utilisent un système de gestion des données qui permet le suivi individuel des enfants.



Ce que nous constatons

Globalement, **nous voyons que les types de remédiation servant à améliorer l'accès à l'école et la qualité de l'école semblent être particulièrement efficaces pour soustraire les enfants au travail dangereux.** Lorsque les enfants bénéficient de cantines scolaires ou d'autres améliorations au niveau de l'école au sein de la communauté, lorsqu'ils ont accès à des classes passerelles, et lorsqu'ils reçoivent des kits scolaires et des uniformes, ils sont fortement susceptibles de cesser toute activité dangereuse.⁴⁶ Vivre dans une communauté dotée de groupes de services communautaires,⁴⁷ ou dans une famille qui reçoit un soutien pour des activités génératrices de revenus est associé à une probabilité de cesser toute activité dangereuse inférieure à la moyenne. Dans l'interprétation de ces résultats, nous devons prendre en compte le fait que pour les groupes de services communautaires, nous savons uniquement si un groupe de services communautaires a été mis en place dans la communauté de l'enfant, mais pas par qui les services de ce groupe ont été requis. Il en va de même pour les activités génératrices de revenus : nous savons uniquement si un tel soutien a été reçu par un ménage, mais pas si un revenu additionnel a effectivement été généré à la suite du soutien.

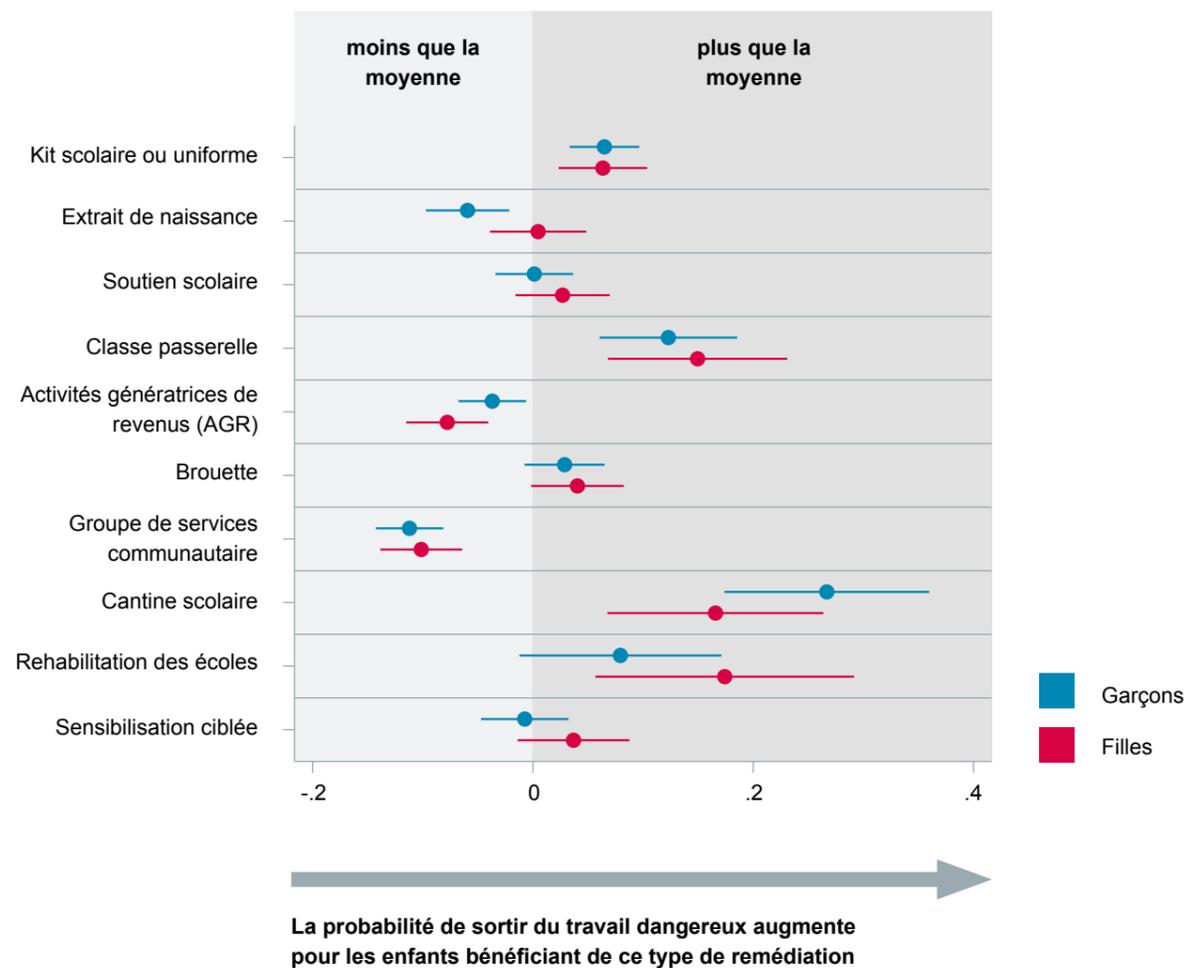
Nous ne constatons que des différences mineures entre les filles et les garçons pour la plupart des types de remédiation. Cependant, il existe quelques exceptions : notamment la distribution de certificats de naissance, les améliorations au niveau des écoles (qui comprennent, par exemple, l'installation de toilettes), les classes passerelles, les cours de soutien et la sensibilisation, qui semblent profiter davantage aux filles qu'aux garçons. D'un autre côté, les garçons semblent tirer davantage de bénéfices des cantines scolaires.

Le graphique 12 illustre comment les différents types de remédiation sont associés à la probabilité que **les filles (points rouges) et les garçons (points bleus)** sortent du travail dangereux (après avoir distingué les effets d'autres types de solutions de remédiation reçus par le même enfant, ainsi que les effets des caractéristiques relatives à l'enfant, au ménage et à la communauté). Les points situés plus loin sur la droite indiquent les types de remédiation associés à une probabilité plus élevée que les enfants sortent du travail dangereux (les points représentent les effets marginaux des régressions logistiques mentionnées ci-dessus ; voir notes sous le graphique pour tous les détails).

⁴⁶ Cependant, les effets des interventions axées sur les écoles sont estimés avec une précision particulièrement basse, voir les grands intervalles de confiance, étant donné que le nombre de bénéficiaires dans l'échantillon est relativement faible

⁴⁷ Un groupe de services communautaires est un groupe de travailleurs adultes formés et équipés, souvent jeunes, qui proposent des services, comme la pulvérisation de produits agrochimiques ou le défrichage des terres, à un prix raisonnable, voire gratuitement.

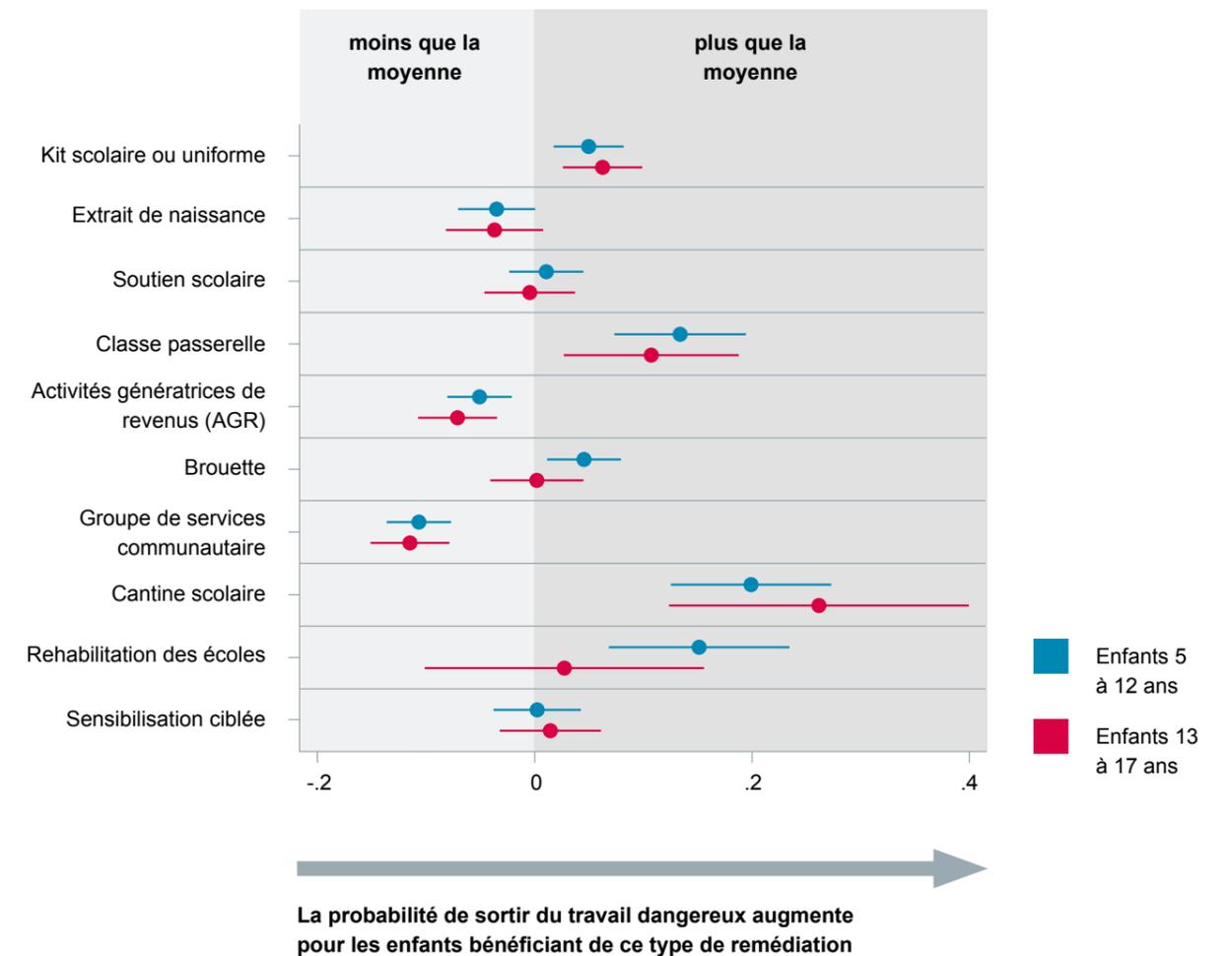
Graphique 12 : Dans quelle mesure la probabilité de sortir du travail dangereux augmente-t-elle pour les bénéficiaires (garçons et filles) de différents types de remédiation ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant soit sorti du travail dangereux ou non ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation. Par exemple, le fait de recevoir un kit scolaire ou un uniforme a un effet marginal d'environ 0,07 pour les garçons et les filles, ce qui indique que pour un bénéficiaire d'un kit scolaire ou d'un uniforme, la probabilité de sortir du travail dangereux des enfants augmente d'environ 7 points de pourcentage, tous les autres facteurs restant égaux. La valeur zéro sur l'échelle représente la probabilité moyenne pour un bénéficiaire de sortir du travail dangereux, qui est d'environ 28 % dans cet échantillon. Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef du ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les estimations des coefficients ne sont affichées que pour les types de remédiation ayant des échantillons raisonnablement importants de bénéficiaires (tandis que dans les régressions réelles que nous avons incluses, tous les types de remédiation sont compris). Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations (veuillez noter que les intervalles de confiance ont tendance à être plus grands plus le nombre de bénéficiaires du type de remédiation donné dans l'échantillon est faible).

Le graphique 13 montre les différences entre les enfants plus jeunes (5-12 ans) et plus âgés (13-17 ans) ayant reçu différents types de remédiation. Dans l'ensemble, la probabilité de sortir du travail dangereux diffère de manière minime entre les bénéficiaires plus jeunes et plus âgés des différents types de remédiation (toujours par rapport à la probabilité moyenne de sortir du travail dangereux au sein du groupe d'âge, qui, comme nous le savons, est plus élevée pour les enfants plus jeunes). Les données suggèrent que les enfants plus jeunes pourraient uniquement bénéficier davantage des améliorations axées sur l'école (même si le nombre de bénéficiaires dans les deux groupes d'âge de l'échantillon est petit ; par conséquent, la différence n'est pas statistiquement significative).

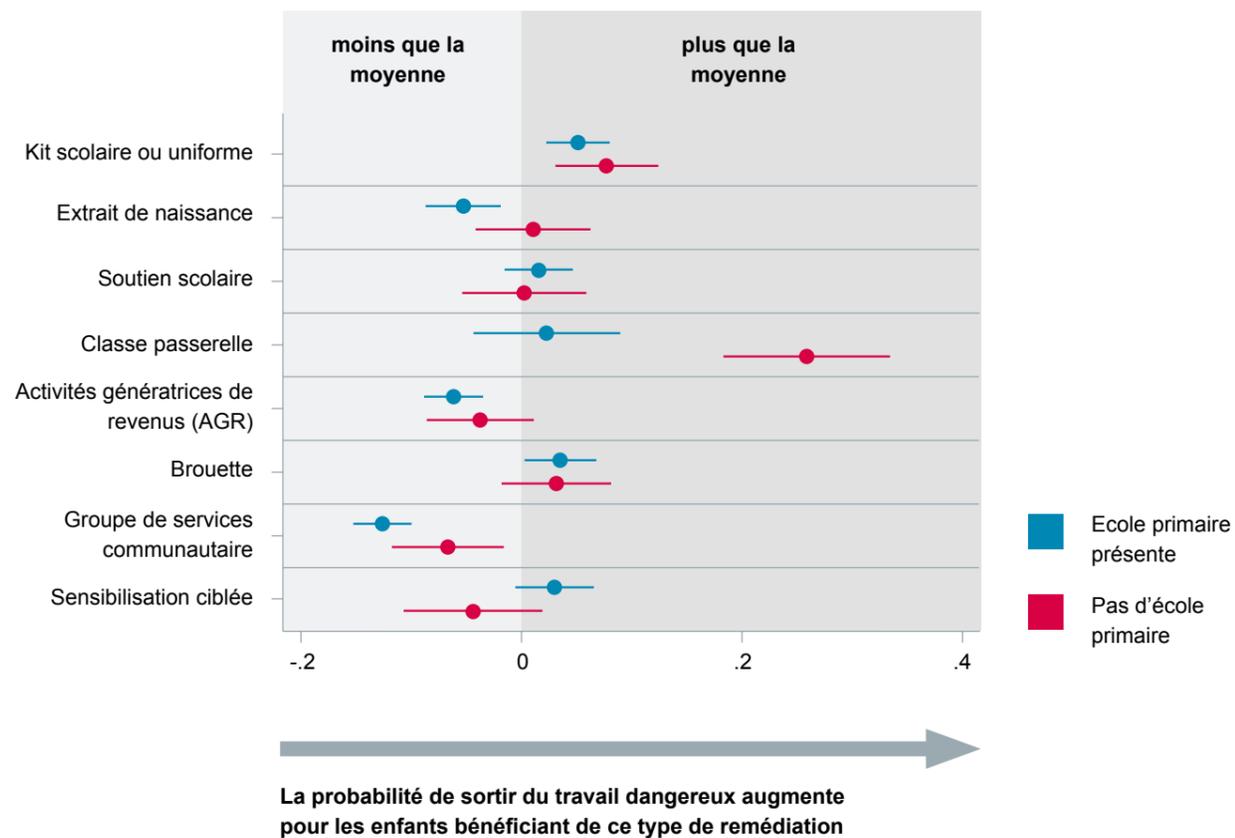
Graphique 13 : Dans quelle mesure la probabilité de sortir du travail dangereux augmente-t-elle pour les bénéficiaires (des groupes d'âge de 5-12 ans et de 13-17 ans) de différents types de remédiation ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant soit sorti du travail dangereux ou non ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation (voir aussi graphique 12). Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef du ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations.

Ces résultats doivent être considérés comme descriptifs. Ils indiquent quels types de remédiation sont associés à un taux de « succès » plus élevé, ce qui combine l'efficacité d'un type de remédiation en tant que tel et la difficulté à traiter la situation de travail des enfants.

Graphique 14: Dans quelle mesure la probabilité de sortir du travail dangereux augmente-t-elle pour les bénéficiaires de différents types de remédiation vivant dans une communauté disposant ou non d'une école primaire ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant soit sorti du travail dangereux ou non ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation (voir aussi graphique 12). Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef de ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations.

48 Nous n'incluons pas dans cette comparaison les interventions axées sur les écoles, qui ne sont pas pertinentes pour les communautés sans école primaire ou, à l'inverse, là où une école primaire est présente, telles que les cantines scolaires, la construction de nouvelles écoles, l'amélioration des bâtiments scolaires.



Enfin, le graphique 14 divise l'échantillon en fonction de si l'enfant vit dans une communauté avec ou sans école primaire.⁴⁸ Une différence notable entre ces deux contextes est le fait que les classes passerelles sont associées à une probabilité considérablement plus élevée que les enfants sortent du travail dangereux dans les communautés sans école primaire, probablement car elles remplacent la scolarité formelle dans ces communautés. D'un autre côté, la sensibilisation ciblée est associée à une probabilité plus élevée de sortir du travail dangereux dans les communautés dotées d'une école primaire ; cela peut s'expliquer par le fait qu'il est beaucoup plus simple pour ces communautés de privilégier la scolarité des enfants au lieu de leur participation au travail agricole, en réponse à la sensibilisation.

Nous devons prendre en compte quelques points importants pour interpréter les résultats ci-dessus :

1. Dans notre échantillon de bénéficiaires de solutions de remédiation dans le cadre du SSRTE de l'ICI en Côte d'Ivoire, **certains types de remédiation sont dispensés en grand nombre, et d'autres sont beaucoup moins courants**. C'est pourquoi nous avons des preuves solides de l'efficacité de certains types de remédiation, tandis que pour d'autres, nous ne disposons pas de suffisamment de données pour tirer des conclusions. Dans les résultats présentés ci-dessus, nous avons exclu les types de remédiation les moins courants, mais même parmi les types présentés, le nombre de cas diffère fortement (des intervalles de confiance plus grands, représentés sous forme de barres horizontales dans le graphique, indiquent un nombre inférieur de cas).
2. La majorité des enfants identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants **ont reçu plus d'un type de remédiation** (voir annexe E pour plus de détails ; en effet, 87 % des enfants de l'échantillon ont bénéficié d'au moins deux types de remédiation différents, et 29 % ont même reçu quatre types différents ou plus). Pour comprendre l'efficacité des solutions individuelles de remédiation, nous « prenons en compte » (c.-à-d. nous distinguons les effets) des autres types de remédiation dans notre modèle de régression. Ces estimations sont évidemment moins précises que si nous avions des données expérimentales relatives aux enfants ayant reçu seulement un type spécifique de remédiation.

3. Dans le cadre du modèle de SSRTE de l'ICI, le choix du type de remédiation **dans chaque cas est fait en fonction du profil et des besoins spécifiques de l'enfant, du ménage ou de la communauté** (également voir [annexe E](#) pour plus de détails). Cependant, les mêmes facteurs qui orientent le choix du type de remédiation déterminent également la probabilité inhérente que le cas puisse être résolu (p.ex. les enfants souffrant de multiples privations peuvent être plus susceptibles de recevoir un soutien pour obtenir un certificat de naissance, mais restent moins susceptibles de sortir du travail dangereux ; les enfants vivant dans des communautés éloignées sont moins susceptibles de sortir du travail dangereux, mais plus susceptibles de bénéficier d'améliorations axées sur l'école ; lorsque les parents suivent une formation d'alphabétisation, nous pouvons supposer qu'ils ont également des aspirations éducatives plus élevées que la moyenne pour leurs enfants). Bien que le modèle de régression ci-dessus distingue les effets de certains de ces facteurs (voir la liste des [variables de contrôle](#)), plusieurs facteurs n'ayant pas encore été observés peuvent biaiser les résultats. Pour obtenir une preuve incontestable de l'impact des différents types de remédiation pris individuellement, nous devrions nous appuyer sur des recherches expérimentales, qui, à notre connaissance, n'ont pas été menées dans le contexte des projets de SSRTE dans le secteur du cacao.

Ces résultats doivent être considérés comme **descriptifs**. Ils indiquent **quels types de remédiation sont associés à un taux de « succès » plus élevé**, qui est une combinaison de l'efficacité d'un type de remédiation en tant que tel, et de **la difficulté** à traiter la situation de travail des enfants dans laquelle cette solution de remédiation est fréquemment choisie (au-delà des facteurs que nous pouvons prendre en compte dans l'analyse).

Nos conclusions et recommandations

Tout en gardant à l'esprit les limites mentionnées ci-dessus, nous tirons les conclusions générales suivantes :

- **Après la sensibilisation, le soutien visant à faciliter l'accès à l'éducation et à améliorer la qualité des écoles semble être particulièrement efficace :** Ce type de solutions de remédiation est associé à une probabilité supérieure à la moyenne que les bénéficiaires sortent du travail dangereux (ce qui signifie qu'en moyenne, toutes les remédiations contribuent à sortir les bénéficiaires du travail dangereux). Cela pourrait refléter le fait que de meilleures écoles augmentent les bénéfices d'une fréquentation régulière de l'école, même pour les enfants qui combinaient auparavant l'école et le travail. Mettre à l'échelle les interventions axées sur l'école semble être une manière prometteuse de combattre le travail des enfants.
- **La plupart des types de remédiation semblent être tout aussi efficaces pour les filles et les garçons, avec quelques exceptions :** l'octroi de *certificats de naissance*, les *améliorations des structures scolaires*, les *classes passerelles*, les *cours de soutien* et la *sensibilisation* entraînent une probabilité plus élevée de sortir du travail dangereux pour les filles que pour les garçons.
- **La plupart des types de remédiation semblent être tout aussi efficaces pour les enfants de différents groupes d'âge, à l'exception des améliorations des structures scolaires,** qui entraînent une probabilité plus élevée de sortir du travail dangereux pour les bénéficiaires plus jeunes (5-12 ans) que pour les plus âgés (13-17 ans).
- **La sensibilisation ciblée est associée à une probabilité plus élevée que les enfants sortent du travail dangereux dans les communautés dotées d'une école primaire.** Conformément à nos attentes, la sensibilisation sur les risques engendrés par le travail des enfants et sur l'importance de l'éducation est la plus efficace lorsqu'elle est combinée à un accès à la scolarité.

Des preuves plus solides sont nécessaires des impacts des différents types de remédiation et de l'ampleur de leurs effets, afin d'orienter les analyses sur le rapport coût-efficacité des solutions de remédiation dans le cadre des SSRTE dans le but d'augmenter **la rentabilité des systèmes**. La meilleure manière d'obtenir de telles preuves est de mener des recherches expérimentales, où une sélection d'enfants astreints au travail des enfants reçoivent un certain type de soutien dans un environnement contrôlé. L'analyse coût-efficacité des types de remédiation permettra d'augmenter la rentabilité des systèmes et de les mettre à l'échelle.

EN BREF

- Nous nous intéressons à la manière dont différents types de remédiation fournis aux travailleurs enfants sont associés à la probabilité qu'ils sortent du travail dangereux ; les résultats sont purement descriptifs, car le SSRTE attribue les types de remédiation aux enfants en fonction de leurs besoins et de leurs profils.
- Dans l'ensemble, les résultats suggèrent que les interventions visant à améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité sont une stratégie de remédiation prometteuse dans le cadre des SSRTE en Côte d'Ivoire.
- Les données suggèrent que les certificats de naissance, les améliorations des structures scolaires, les classes passerelles, les cours de soutien et la sensibilisation pourraient être plus efficaces pour les filles que pour les garçons (dans le contexte des SSRTE mis en place par l'ICI en Côte d'Ivoire) ; et l'amélioration des structures scolaires pourrait être plus efficace pour les enfants plus jeunes.
- Des preuves plus solides des impacts des différents types de remédiation et de l'ampleur de leurs effets sont nécessaires afin de réaliser des analyses sur le rapport coût-efficacité des différents types de remédiation dans le cadre des SSRTE.

Quelles sont les performances respectives des différents types de remédiation axés sur l'école visant à augmenter la fréquentation scolaire ?

SYNTHÈSE

Sources des données

- Données issues des visites de suivi aux enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants dans le cadre d'un SSRTE déployé par l'ICI en Côte d'Ivoire.

Méthodes

- Régression logistique.

Indicateurs/concepts clés/définitions

- L'enfant a commencé à fréquenter l'école: Un enfant précédemment identifié comme astreint au travail des enfants et déscolarisé a annoncé fréquenter l'école lors de **deux** visites de suivi consécutives.
- Types de solutions de remédiation: Voir [annexe E](#) pour un aperçu et une description des types de solutions de remédiation fournis dans le cadre des SSRTE dans le secteur cacaoyer.

Réserves

- Les séquences des visites de suivi sont disponibles pour cette étude uniquement pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire ; la validité des résultats pour d'autres contextes peut être limitée.
- Un type approprié de remédiation est typiquement choisi pour chaque enfant sur la base de son profil et de ses besoins spécifiques, ce qui à son tour augmente les chances pour que l'enfant fréquente l'école ; ceci compromet une interprétation causale des résultats.

Notre méthode

Pour compléter l'analyse comparative des différents types de remédiation, nous examinons à présent la capacité des différents types de remédiation axés sur l'école d'aider les enfants déscolarisés à fréquenter l'école. Nous examinons la probabilité qu'un travailleur enfant initialement déscolarisé commence à fréquenter l'école, en fonction du type de remédiation axé sur l'école dont il a bénéficié. Comme dans la section précédente, nous utilisons des séquences de visites de suivi dans le cadre de SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire.⁴⁹ Nous considérons qu'un enfant déscolarisé a commencé à fréquenter l'école s'il a déclaré aller à l'école lors de deux visites de suivi consécutives.

Nous utilisons un modèle de régression logistique spécifié comme suit :

- les unités d'observation sont les enfants précédemment identifiés comme astreints au travail dangereux des enfants et déscolarisés ;
- la variable dépendante est si un enfant a commencé à fréquenter l'école, confirmé par deux visites de suivi consécutives ;
- les variables explicatives d'intérêt sont des indicateurs montrant si l'enfant a reçu chacune des solutions de remédiation en lien avec l'école, notamment :
 - kit scolaire ou uniforme fourni
 - certificat de naissance fourni
 - participation à des cours de soutien
 - participation à une classe passerelle
 - école construite dans la communauté
 - amélioration des structures scolaires dans la communauté
 - école dans la communauté équipée d'une cantine scolaire.

- les variables de contrôle comprennent :
 - l'âge et le sexe de l'enfant (sauf si nous distinguons l'échantillon par sexe)
 - si l'enfant était scolarisé au moment où il a été identifié comme astreint au travail dangereux des enfants
 - si l'enfant vit avec au moins un parent biologique
 - si l'enfant a des frères et sœurs aînés
 - le nombre d'enfants vivant dans le ménage
 - si l'homme chef du ménage et si la femme ou l'épouse du chef du ménage savent lire et écrire
 - si le ménage est dirigé par une femme
 - l'âge du chef du ménage (sous la forme d'un terme linéaire et d'un terme au carré pour tenir compte d'une relation non linéaire)
 - si la communauté est dotée d'une école primaire (sauf si nous distinguons l'échantillon en fonction de la présence d'une école primaire)
 - si la communauté est accessible par la route toute l'année
 - si la communauté est reliée au réseau électrique.

Afin de mieux comprendre quel type de remédiation en lien avec l'école a été le plus efficace dans quelle situation, nous séparons l'échantillon d'enfants en deux groupes, comme dans la section précédente. Nous observons séparément les garçons et les filles ; les enfants âgés de 5 à 12 ans (âge de l'école primaire), et les enfants âgés de 13 à 17 ans ; les enfants vivant dans des communautés dotées d'une école primaire, et dans des communautés sans école primaire.

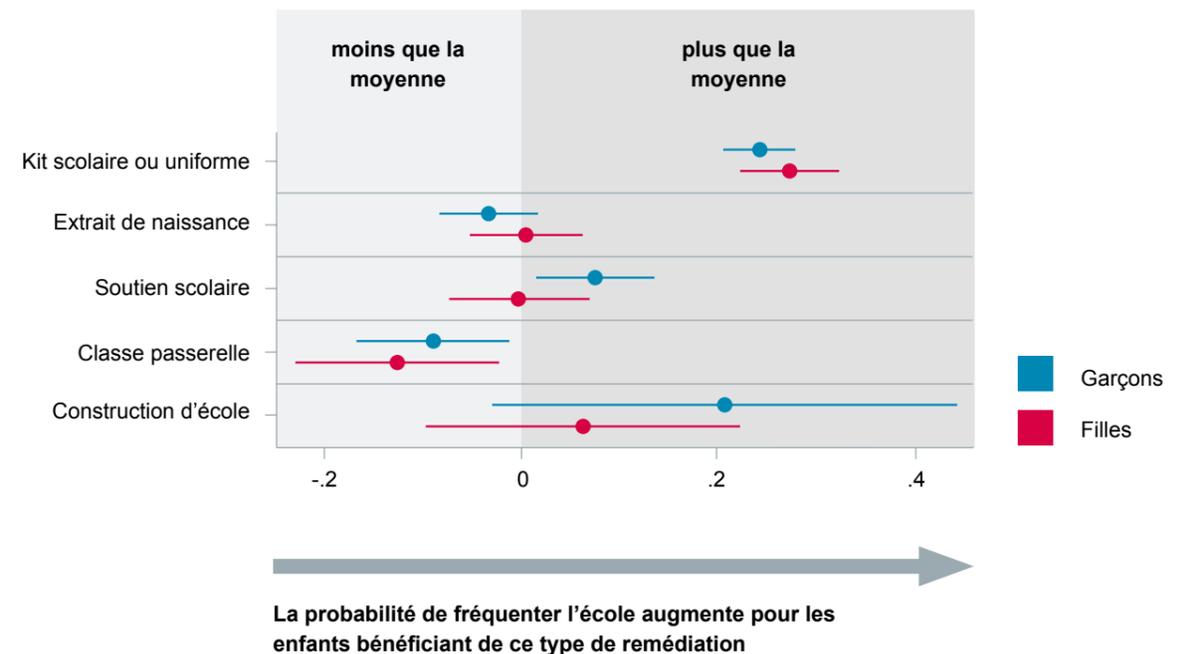
49 Les séquences des visites de suivi d'un nombre suffisant d'enfants n'étaient disponibles pour cette étude que pour les SSRTE déployés par l'ICI en Côte d'Ivoire, qui sont en place depuis plusieurs années et utilisent un système de gestion des données qui permet le suivi individuel des enfants.

Ce que nous constatons

Le graphique 15 illustre à quel point les différents types de remédiation en lien avec l'école sont associés à la probabilité que **les filles (points rouges) et les garçons (points bleus)** commencent à fréquenter l'école (après avoir distingué les effets d'autres types de solutions de remédiation en lien avec l'école reçus par le même enfant, et les effets des caractéristiques relatives à l'enfant, au ménage et à la communauté). Les points situés plus loin sur la droite indiquent les types de remédiation associés à une probabilité plus élevée que les enfants commencent à fréquenter l'école (les points représentent les effets marginaux des régressions logistiques mentionnées ci-dessus ; voir notes sous le graphique pour tous les détails). Les effets sont uniquement rapportés pour les types d'intervention dont l'échantillon comporte un nombre raisonnablement important d'enfants déscolarisés (ce qui n'est pas le cas pour les améliorations des structures scolaires et les cantines scolaires).

Nous pouvons voir que la probabilité qu'un enfant commence à fréquenter l'école est la plus élevée lorsque des kits scolaires et des uniformes sont distribués, avec une ampleur similaire pour les garçons et les filles. En comparant les filles et les garçons, parmi les interventions en lien avec l'école analysées ici, la seule qui semble être légèrement plus efficace pour les filles que pour les garçons est la distribution de certificats de naissance. D'après les données, les cours de soutien, les classes passerelles et la construction d'écoles sembleraient profiter davantage aux garçons qu'aux filles, mais aucune de ces différences n'est statistiquement significative.

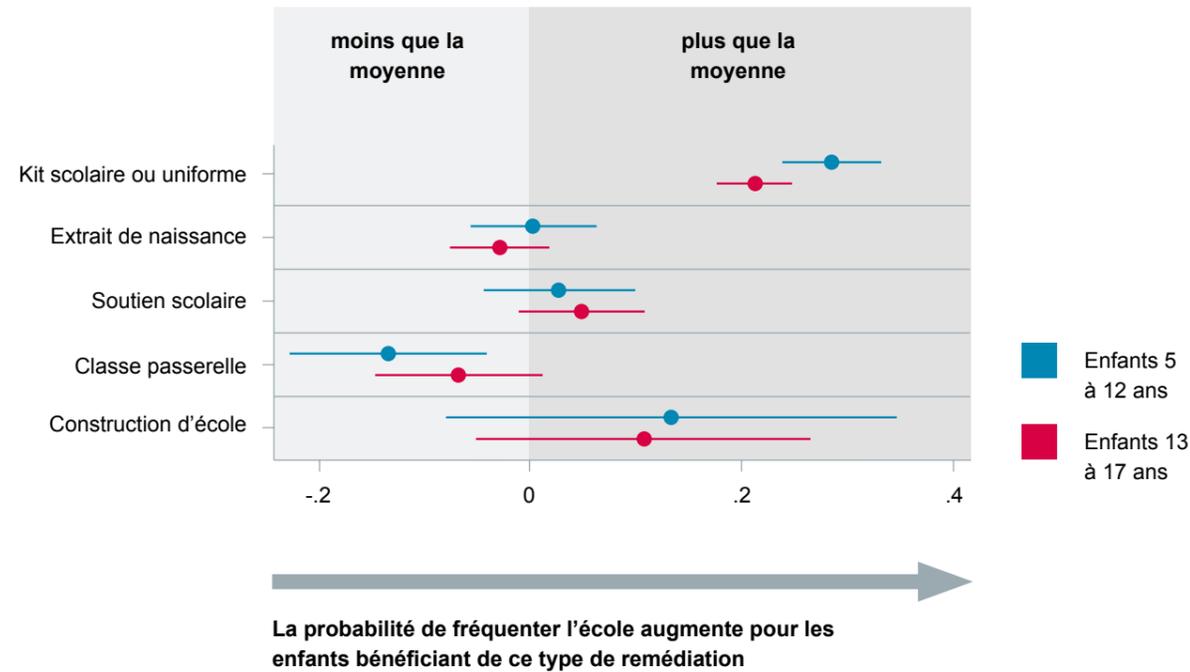
Graphique 15 : Dans quelle mesure la probabilité de commencer à fréquenter l'école augmente-t-elle pour les garçons ou les filles recevant différents types de remédiation en lien avec l'école ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant ait commencé à fréquenter l'école ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation en lien avec l'école. Par exemple, le fait de recevoir un kit scolaire ou un uniforme a un effet marginal d'environ 0,24 pour les garçons, ce qui indique que le fait de recevoir un kit scolaire ou un uniforme augmente la probabilité qu'un garçon commence à fréquenter l'école d'environ 24 points de pourcentage, tous les autres facteurs restant égaux. La valeur zéro sur l'échelle représente la probabilité moyenne pour un bénéficiaire de commencer à fréquenter l'école, qui est d'environ 14 % dans cet échantillon. Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef du ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les estimations des coefficients ne sont affichées que pour les types de remédiation ayant des échantillons raisonnablement importants de bénéficiaires (tandis que dans les régressions réelles que nous avons incluses, tous les types de remédiation en lien avec l'école sont compris). Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations (veuillez noter que les intervalles de confiance ont tendance à être plus grands plus le nombre de bénéficiaires du type de remédiation donné dans l'échantillon est faible).

Lorsque nous désagrégeons l'échantillon par groupes d'âge (graphique 16), les données suggèrent que les kits scolaires sont légèrement plus efficaces pour les enfants en âge d'aller à l'école primaire. Il est intéressant de noter que la même constatation s'applique aux certificats de naissance (mais la différence n'est pas statistiquement significative), même si en théorie, les certificats de naissance donnent accès à l'école secondaire. Une interprétation possible de cette constatation est que la motivation à s'inscrire à l'école primaire augmente si les enfants ont des perspectives pour continuer des études supérieures.

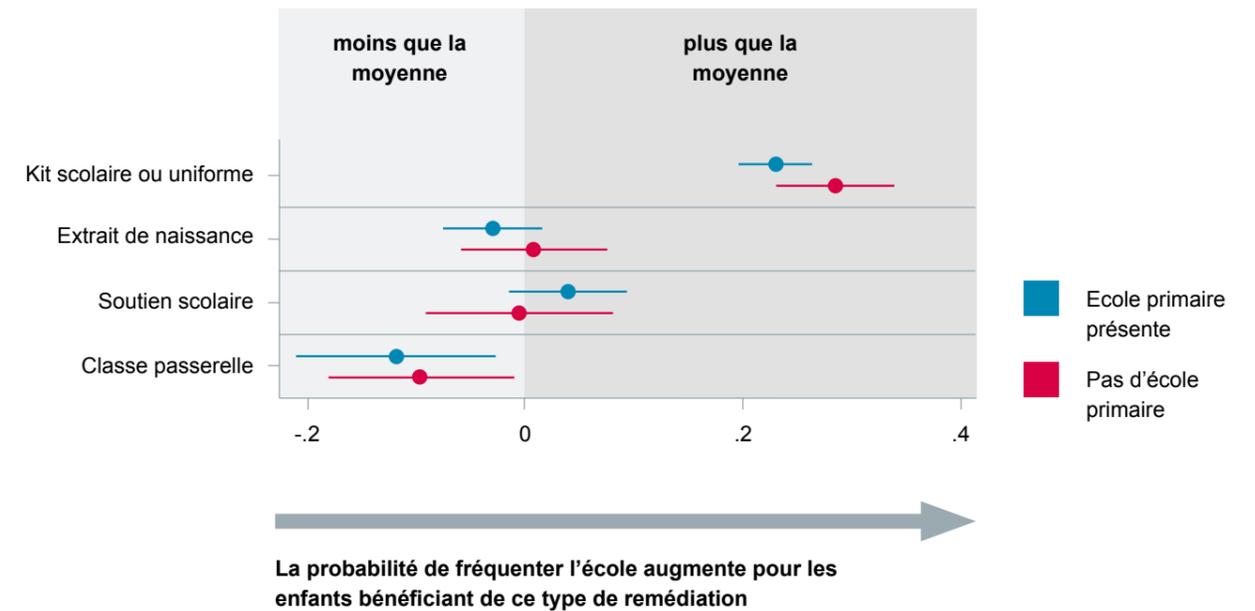
Graphique 16: Dans quelle mesure la probabilité de s'inscrire à l'école augmente-t-elle pour les bénéficiaires (âgés de 5-12 ans ou 13-17 ans) de différents types de remédiation en lien avec l'école ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant ait commencé à fréquenter l'école ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation en lien avec l'école. Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef du ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les estimations des coefficients ne sont affichées que pour les types de remédiation ayant des échantillons raisonnablement importants de bénéficiaires (tandis que dans les régressions réelles que nous avons incluses, tous les types de remédiation en lien avec l'école sont compris). Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations.

Enfin, nous désagrégeons l'échantillon en fonction de si les enfants vivent dans une communauté dotée d'une école primaire ou dans une communauté sans école primaire (graphique 17). Le graphique inclut uniquement les effets pour les types d'intervention qui sont fournis dans les communautés avec et sans école primaire. Les données suggèrent que les certificats de naissance sont plus efficaces dans les contextes sans école primaire dans la communauté (mais la différence n'est pas statistiquement significative) ; tandis que pour les autres types d'intervention, la présence d'une école primaire n'affecte pas fortement leur utilité.

Graphique 17: Dans quelle mesure la probabilité de commencer à fréquenter l'école augmente-t-elle pour les enfants vivant dans des communautés avec ou sans école primaire recevant différents types de remédiation en lien avec l'école ?



Notes : Les effets marginaux d'une régression logistique où la variable dépendante est le fait qu'un enfant ait commencé à fréquenter l'école ; et les principales variables explicatives sont des indicateurs pour avoir reçu différents types de remédiation en lien avec l'école. Toutes les régressions prennent également en compte le sexe et l'âge de l'enfant, sa scolarisation au moment de la première visite, le nombre total d'enfants dans le ménage, si l'enfant a des frères et sœurs aînés, si l'enfant vit avec ses parents biologiques, si le chef du ménage et son/sa conjoint(e) sont alphabétisés, l'âge du chef du ménage (simple et au carré), l'accès à l'électricité et la présence d'une école primaire dans la communauté. Les estimations des coefficients ne sont affichées que pour les types de remédiation ayant des échantillons raisonnablement importants de bénéficiaires (tandis que dans les régressions réelles que nous avons incluses, tous les types de remédiation en lien avec l'école sont compris). Les points indiquent les estimations des coefficients, les barres horizontales indiquent les intervalles de confiance à 95 % pour ces estimations.





Nos conclusions et recommandations

Pour les raisons présentées en détail dans le [chapitre précédent](#), ces résultats sont purement descriptifs. Ils indiquent quels types de remédiation en lien avec l'école sont associés à un taux de « succès » plus élevé en ce qui concerne la fréquentation scolaire des enfants, qui est une combinaison de l'efficacité d'un type de remédiation en tant que tel et de la persistance des obstacles empêchant un enfant de fréquenter l'école (au-delà des facteurs que nous pouvons prendre en compte dans l'analyse).

Tout en gardant cela à l'esprit, nous tirons les conclusions générales suivantes :

- En guise de remarque générale, la planification des solutions de remédiation devrait également prendre en compte le fait que **différents types de remédiation sont efficaces pour différents objectifs** ; alors que certaines solutions de remédiation ne sont pas très efficaces pour soustraire les enfants au travail dangereux, elles pourraient améliorer la situation des enfants en favorisant leur fréquentation scolaire et mener à de meilleurs résultats d'apprentissage et de développement (ce qui dépasse le cadre de la collecte de données des SSRTE pour mesurer un panel plus large de résultats).
- **La distribution de kits scolaires ou d'uniformes est associée à une probabilité plus élevée que les bénéficiaires commencent à fréquenter l'école**, probablement car elle aide à surmonter certaines barrières financières empêchant les enfants des ménages pauvres de fréquenter l'école. Il s'agit également du type de remédiation en lien avec l'école qui est déployé à la plus grande échelle.
- Les données ne suggèrent pas de différences claires dans les effets entre les garçons et les filles, les enfants de différents groupes d'âge, ou entre les communautés avec ou sans école primaire.

Davantage de données sont nécessaires pour évaluer l'efficacité des interventions au niveau de la communauté ou de l'école pour scolariser les enfants déscolarisés. Les données utilisées ici se limitent aux enfants astreints au travail des enfants et suivis dans le cadre d'un SSRTE. En effet, les interventions au niveau de la communauté et de l'école atteignent un groupe bien plus large d'enfants, y compris ceux qui ne sont pas astreints au travail des enfants.

Ces résultats montrent que différents types de remédiation doivent être évalués en termes de différents résultats pour l'enfant.

Ces résultats montrent qu'il serait pertinent d'évaluer les différents types de remédiation en termes de différents résultats au niveau de l'enfant.

Si une solution de remédiation semble être relativement faible pour ce qui est de sortir les enfants du travail dangereux, elle peut en revanche avoir un effet significatif pour ce qui est de scolariser les enfants. C'est ce que nous observons, par exemple, pour la construction de nouvelles écoles dans les communautés. Nous constatons l'effet opposé pour les classes passerelles : comparé aux autres types de remédiation, celles-ci sont particulièrement efficaces pour ce qui est de sortir les enfants du travail dangereux, mais elles sont moins efficaces pour ce qui est d'encourager la fréquentation des écoles standards, en comparaison avec d'autres types de remédiation.

Nous avons également analysé la mesure dans laquelle deux types d'intervention précis sont efficaces pour atteindre des buts spécifiques, à savoir :

- l'effet de la participation d'un parent à une classe d'alphabétisation sur l'inscription scolaire des enfants ; et
- l'effet de la mise à disposition d'une brouette à un ménage sur l'implication de l'enfant dans le port de charges lourdes supérieures au poids autorisé.

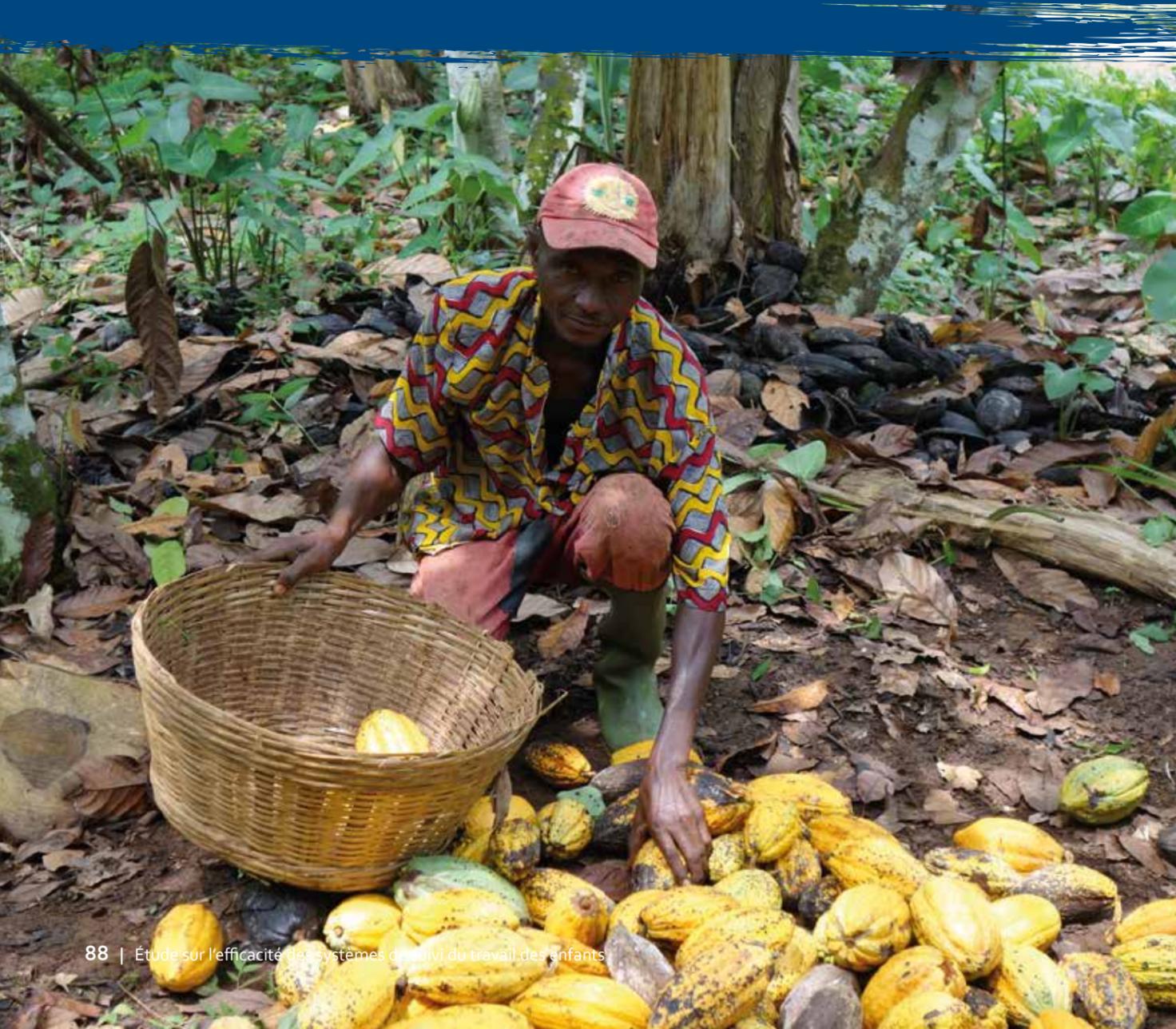
Dans aucun des cas, nous n'avons pu trouver d'effets statistiquement significatifs pour ces types d'intervention sur les objectifs visés dans le cadre de cette analyse. Plusieurs raisons possibles peuvent expliquer pourquoi les données ne révèlent pas d'effets particuliers suite à ces interventions : par exemple, parce que les parents intéressés par des classes d'alphabétisation peuvent déjà être plus susceptibles d'envoyer leurs enfants à l'école ; ou parce que ces types d'interventions sont souvent combinés à d'autres, de sorte qu'il devient difficile d'attribuer les effets à des éléments spécifiques de la remédiation. Des études ciblées utilisant des méthodes expérimentales sont nécessaires pour obtenir plus de preuves de l'efficacité des types spécifiques de remédiation sur les buts visés.

EN BREF

- Nous nous intéressons à la manière dont différents types de remédiation en lien avec l'école fournis aux travailleurs enfants déscolarisés sont associés à la probabilité que ces enfants commencent à fréquenter l'école ; les résultats sont purement descriptifs, car le SSRTE attribue les types de remédiation aux enfants en fonction de leurs besoins et de leurs profils.
- Les résultats suggèrent que la mise à disposition de kits scolaires et d'uniformes est une stratégie prometteuse pour augmenter la fréquentation scolaire parmi les travailleurs enfants dans le cadre des SSRTE en Côte d'Ivoire.
- Différents types de remédiation donnent des résultats différents en fonction des éléments que nous observons. Les solutions de remédiation qui semblent relativement moins efficaces pour soustraire les enfants au travail dangereux peuvent être efficaces pour favoriser leur fréquentation scolaire et vice-versa.
- Des données plus exhaustives (qui ne se limitent pas aux rapports de suivi des travailleurs enfants) et des méthodes robustes d'évaluation sont nécessaires pour comprendre l'efficacité des interventions au niveau de l'école.

Annexe A:

Aperçu des informations partagées sur la conception et la mise en place des SSRTE



Dans cette section, nous analysons les informations générales relatives à la conception et à la mise en place de 15 systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants différents déployés dans le secteur cacaoyer : 10 en Côte d'Ivoire et 5 au Ghana. L'analyse est basée sur les informations fournies à l'ICI par les acteurs déployant un SSRTE, et sur les informations des SSRTE déployés par l'ICI. Dans certains cas, nous faisons référence à plus d'un projet de SSRTE lorsque le même acteur possède un SSRTE au Ghana et en Côte d'Ivoire, ou dans différentes chaînes d'approvisionnement d'une entreprise, chaque SSRTE étant adapté au contexte spécifique.

Composantes d'un SSRTE

Dans cette section, nous décrivons les différences et les similitudes de la conception et de la mise en place du système. Cette section est structurée conformément aux composantes clés suivantes d'un SSRTE, telles que définies dans l'Étude sur l'efficacité des SSRTE dans le secteur des petits exploitants en Afrique subsaharienne de l'ICI (2017) :

- **Formation et sensibilisation** : les agents d'observation reçoivent une formation spécifique sur les techniques d'observation, le travail des enfants et les droits de l'enfant, et sur la sauvegarde de l'enfant ; le système inclut un élément de sensibilisation dans les communautés où les enfants sont suivis ;
- **Observation** : le système implique des observations directes (impliquant une visite en personne au ménage ou à l'exploitation) ; pour identifier les travailleurs enfants et déterminer les risques auxquels ils sont régulièrement exposés (à une fréquence minimale) ; gestion des données de manière à ce que les cas individuels puissent être suivis sur la durée ;
- **Identification** : le système identifie les enfants astreints au travail des enfants ou au travail dangereux (pas seulement ceux « à risque »), conformément à une définition opérationnelle, typiquement basée sur les conventions de l'OIT et la législation nationale, et sur un ensemble de méthodes et d'outils ;
- **Soutien (remédiation et prévention)** : le système fournit une forme de remédiation aux enfants identifiés comme astreints au travail (dangereux) des enfants.
- **Suivi** : le système comprend des procédures pour évaluer de manière régulière et répétée si un enfant identifié est toujours astreint au travail (dangereux) des enfants. Ce processus comprend (i) des visites en personne et (ii) une procédure claire pour déclarer qu'un enfant est sorti du travail dangereux des enfants.
- **Vérification par un tiers** : les données récoltées par le système sont vérifiées/auditées par un tiers externe et indépendant afin de garantir que les informations fournies sont correctes et qu'elles reflètent fidèlement la situation locale ;
- **Partenariat** : le système est déployé en coordination avec différentes structures et institutions impliquées dans la lutte contre le travail des enfants (organismes gouvernementaux nationaux et locaux, organisations de travailleurs et d'employeurs, organismes de certification, industrie...) et partage ses informations.

Cet aperçu décrit les caractéristiques de nombreux SSRTE communément déployés par la société civile et les acteurs du secteur privé. Cependant, au niveau national, le système d'observation du travail des enfants ghanéen (GCLMS⁵⁰) se rapproche fortement des systèmes présentés ici. Les différences principales au niveau opérationnel sont le recours systématique à l'orientation vers des services publics pour la remédiation, plutôt que par l'intermédiaire d'une intervention directe du système, et le fait que le suivi incombe aux services publics et aux acteurs communautaires impliqués dans le système. En Côte d'Ivoire, le système national d'observation et de suivi du travail des enfants SOSTECI assume une fonction opérationnelle directe, mais aussi un rôle de coordination entre les systèmes déployés par divers acteurs.

⁵⁰ Ghana Child Labour Monitoring System (GCLMS), 2018, République du Ghana, ministère de l'Emploi et du Travail (MERT).

Tableau A 1: Présentation des 15 projets examinés dans ce rapport

Pays	ICI impliqué (dirige ou soutient ?)	Cible # de visites d'observation rendues aux ménages par an	Qui est employé en tant qu'agent d'observation	Sensibilisation effectuée avec	Instruments de collecte de données développés par	Entretien réalisé avec	Soutien visant à remédier au travail des enfants et à le prévenir mis en place par	Types de soutien fourni
GHA	✗	1	Recenseurs recrutés	👤 Agriculteurs	ICI	👤 Chef du ménage / agriculteur	-	-
GHA	✗	2	Membres de la communauté rémunérés, autres agents non rémunérés	👤 Agriculteurs, 🏢 autorités locales, 👥 coopérative / organisation de producteurs, 🏠 communauté	GOUV	👤 Chef du ménage / agriculteur, 👤 ENFANT, 🎓 école	Organisation partenaire locale, structure communautaire, orientation vers des services gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités des individus, ● informations, ● orientation vers les services gouvernementaux, ● soutien financier/en nature, ● construction/rénovation d'infrastructures, ● mise à disposition de services non financiers/financiers
GHA	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	👤 Agriculteurs, 👥 coopérative / organisation de producteurs, 🏠 communauté	ICI	👤 Chef du ménage / agriculteur, 👤 ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités des individus, ● orientation vers les services gouvernementaux, ● soutien financier/en nature, ● informations, ● mise à disposition de services non financiers/financiers
GHA	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	👤 Agriculteurs, 👥 coopérative / organisation de producteurs, 🏠 communauté	ICI	👤 Chef du ménage / agriculteur, 👤 ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités des individus, ● orientation vers les services gouvernementaux, ● soutien financier/en nature, ● informations, ● mise à disposition de services non financiers/financiers
GHA	✗	?	Membres de la communauté non rémunérés	🏠 Communauté	GOUV	👤 Chef du ménage / agriculteur, 👤 ENFANT	Services gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation vers des services gouvernementaux, ● informations

Pays	ICI impliqué (dirige ou soutient?)	Cible # de visites d'observation rendues aux ménages par an	Qui est employé en tant qu'agent d'observation	Sensibilisation effectuée avec	Instruments de collecte de données développés par	Entretien réalisé avec	Soutien visant à remédier au travail des enfants et à le prévenir mis en place par	Types de soutien fourni
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs	PROJET, ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien en nature/financier, ● mise à disposition de services non financiers/ financiers, ● renforcement des capacités des individus, ● orientation vers des services gouvernementaux
CDI	✗	3	Membres de la communauté rémunérés, membres de la coopérative rémunérés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs	PROJET, ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT,  travailleurs agricoles ne faisant pas partie de la famille	Structure mise en place par le projet, coopérative / organisation de producteurs, structure communautaire, orientation vers des services gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations, ● renforcement des capacités de la communauté, ● soutien en nature/financier, ● construction/rénovation des infrastructures, ● orientation vers des services gouvernementaux
CDI	✓	2	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs,  communauté	PROJET, ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  autres membres du ménage	Structure mise en place par le projet, organisation partenaire locale, coopérative/organisation de producteurs, structure communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise à disposition de services non financiers/financiers, ● construction/rénovation d'infrastructures, ● orientation vers des services gouvernementaux, ● renforcement des capacités des individus, ● renforcement des capacités de la communauté, ● soutien en nature/financier
CDI	✗	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs	PROJET	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT,  autres membres du ménage,  travailleurs agricoles ne faisant pas partie de la famille	Coopérative / organisation de producteurs, entreprise privée, orientation vers des services gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation vers des services gouvernementaux, ● soutien en nature/financier, ● construction/rénovation d'infrastructures, ● mise à disposition de services non financiers/ financiers, ● renforcement des capacités de la communauté
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs,  communauté	ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI, autre organisation internationale	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien en nature/financier, ● mise à disposition de services non financiers/ financiers, ● orientation vers des services gouvernementaux, ● informations, ● renforcement des capacités de la communauté
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  communauté	ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien en nature/financier, ● mise à disposition de services non financiers/ financiers, ● orientation vers des services gouvernementaux, ● informations, ● renforcement des capacités de la communauté
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  communauté	ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien en nature/financier, ● mise à disposition de services non financiers/ financiers, ● orientation vers des services gouvernementaux, ● informations, ● renforcement des capacités de la communauté
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs,  communauté	ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien en nature/financier, ● orientation vers des services gouvernementaux, ● informations, ● renforcement des capacités de la communauté
CDI	✓	1	Membres de la communauté rémunérés, recenseurs recrutés	 Agriculteurs,  coopérative / organisation de producteurs,  communauté	ICI	 Chef du ménage / agriculteur,  ENFANT	ICI	<ul style="list-style-type: none"> ● Informations
CDI	✗	Régulièrement	Membres de la communauté non rémunérés	 Communauté	GOUV	 Parents	Services gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Orientation vers des services gouvernementaux, ● informations

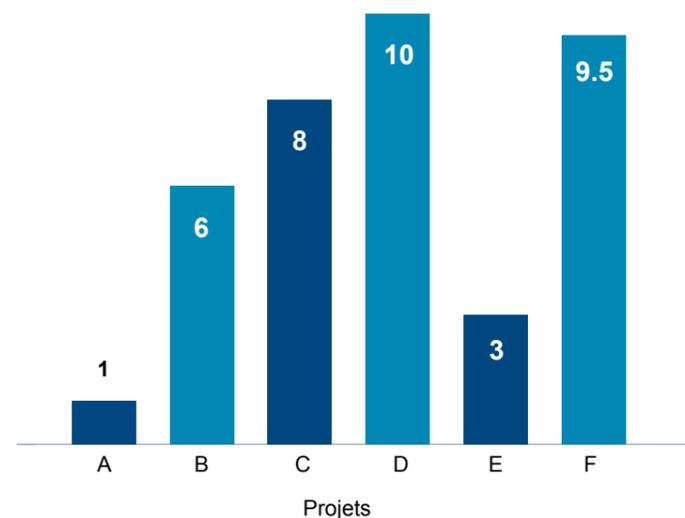
Formation et sensibilisation

Formation des agents d'observation

La formation inclut différentes thématiques : les droits de l'enfant, le travail des enfants et la sauvegarde de l'enfance, les techniques d'entretien et de sensibilisation, l'utilisation d'outils d'observation numériques, la structure et le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement.

Parmi les SSRTE examinés pour lesquels nous disposions d'informations sur la durée de la formation, le **nombre minimum de jours de formation** pour chaque agent selon le protocole du SSRTE **varie de 1 à 10**. Le tableau suivant offre un aperçu des variations du nombre de jours de formation dispensés aux agents dans certains projets :

Graphique A2 : Nombre de jours minimum requis pour un agent d'observation dans le cadre de différents systèmes



Notes : les lettres sont assignées de manière arbitraire aux projets de SSRTE ; de nouvelles lettres sont assignées dans chaque tableau.

Les formations de mise à jour obligatoires varient également beaucoup, la réponse la plus commune étant de zéro à une par an.

Sensibilisation

La sensibilisation au travail des enfants et aux préjudices qu'il cause, ainsi qu'à d'autres sujets, peut être destinée aux agriculteurs, aux autorités locales, aux coopératives/organisations de producteurs, ou aux communautés. Le tableau suivant montre le nombre d'agriculteurs qui auraient été touchés par des sessions de sensibilisation individuelles ou collectives depuis le début du projet, selon les informations partagées par les différents acteurs déployant des SSRTE.

Tableau 2 : Nombre de ménages producteurs touchés par des sessions de sensibilisation individuelles ou collectives depuis le début du projet parmi les projets de SSRTE à l'étude

Projet	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Ménage	120 000	2 546	23 543	14 2875	11 520	75 625	2 370	3 642	4 857	830	1 099	168

Observation

Dans le contexte d'un SSRTE, l'**observation** consiste en des observations directes sur le terrain (visites en personne rendues aux ménages et/ou aux exploitations), l'identification d'enfants astreints au travail des enfants (ou à risque), et la gestion des données recueillies de manière à ce que les cas individuels puissent être suivis dans le temps.

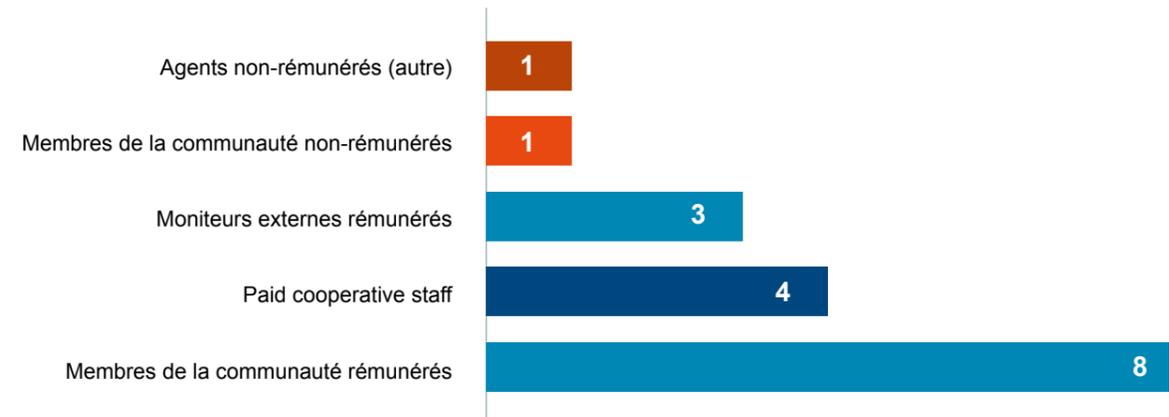
Agents d'observation

Le profil des agents d'observation peut influencer la quantité de formation dont ils ont besoin pour mener à bien les activités de collecte de données sur le terrain.

Les agents peuvent être des producteurs de cacao locaux ou des membres d'une coopérative, qui travaillent à temps partiel en tant qu'observateurs (dans la communauté, connus des agriculteurs) ; des agents externes à temps plein embauchés par des coopératives ou des sociétés commerciales dont les rôles dépassent le cadre du SSRTE (certification, formation agricole des agriculteurs) et qui couvrent plusieurs communautés (extérieurs à la communauté, mais connus des agriculteurs) ; des recenseurs externes recrutés spécifiquement pour la collecte de données du SSRTE (extérieurs à la communauté, inconnus des agriculteurs) ; ou des membres de la communauté qui effectuent l'observation sur une base volontaire. Le graphique ci-dessous présente un aperçu des types d'agents d'observation opérant dans les 15 projets de SSRTE à l'étude.

La grande majorité des agents sont rémunérés (8 projets) par rapport aux agents non rémunérés (1 projet).

Graphique A3 : Statut des recenseurs. NB : plusieurs projets recourent à différents types de recenseurs.



Moyens de transport à la disposition des recenseurs

La couverture totale des différents SSRTE examinés varie entre 4700 ménages et 75 000 ménages, ce qui représente entre 6 et 46 ménages par agent. La fréquence prévue des visites aux ménages varie de tous les 2 ans à 3 fois par an.

Au vu des variations de la fréquence prévue des visites et du nombre de ménages à couvrir par agent par an, les moyens de transport que les agents ont à disposition est clairement un facteur important influençant la capacité de l'agent à atteindre tous les ménages à couvrir, en particulier dans les contextes ruraux, où de nombreux villages sont isolés et ne sont pas accessibles par des routes goudronnées.

Les bicyclettes étaient le moyen de transport le plus commun offert aux agents, fournis dans le cadre du SSRTE de 10 projets.

Outils de collecte de données

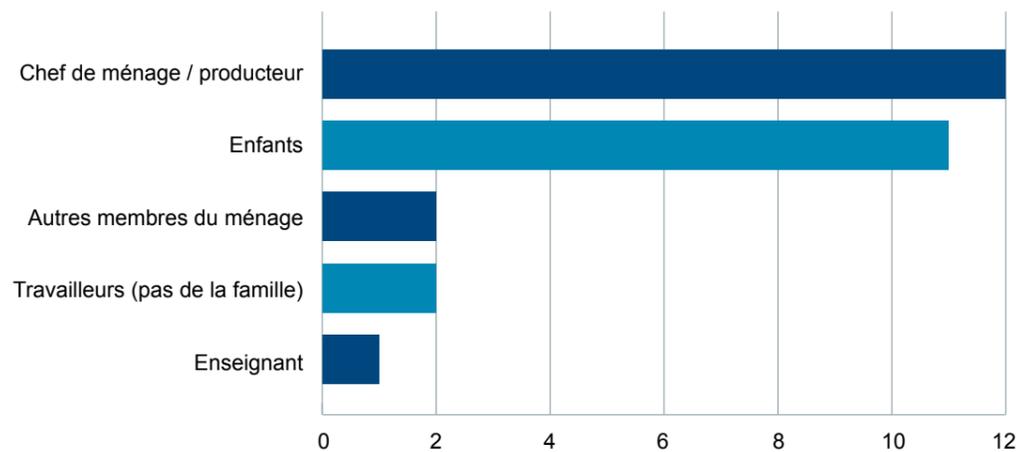
La grande majorité des SS RTE ont recours à un outil de collecte de données mobile; ils utilisent des applications développées à l'interne ou par un tiers. Deux SS RTE utilisent exclusivement des questionnaires au format papier.

Les questionnaires utilisés pour identifier les enfants astreints au travail des enfants varient d'un projet à l'autre. Un projet utilise un questionnaire développé dans le cadre du système de suivi du travail des enfants du gouvernement, et les autres projets utilisent des questionnaires développés à l'interne, ou par un tiers spécifiquement pour le SS RTE.

Qui fournit des informations sur le travail des enfants dans le cadre du système ?

Dans tous les projets examinés, les agents d'observation récoltent des données auprès des agriculteurs ou des chefs du ménage agricole. Dans la plupart des projets, au moins un module du questionnaire est adressé directement aux enfants (11 projets). Seuls quelques projets recueillent des données auprès d'autres membres du ménage, de travailleurs agricoles ne faisant pas partie de la famille, ou d'enseignants.

Graphique A4 : Qui répond aux questionnaires dans le cadre du SS RTE ?



Note: Vertical axis displays the number of times a given type of informant is solicited throughout the CLMRS projects' data collection processes.

Identification d'enfants astreints au travail des enfants, au travail dangereux des enfants, ou à risque

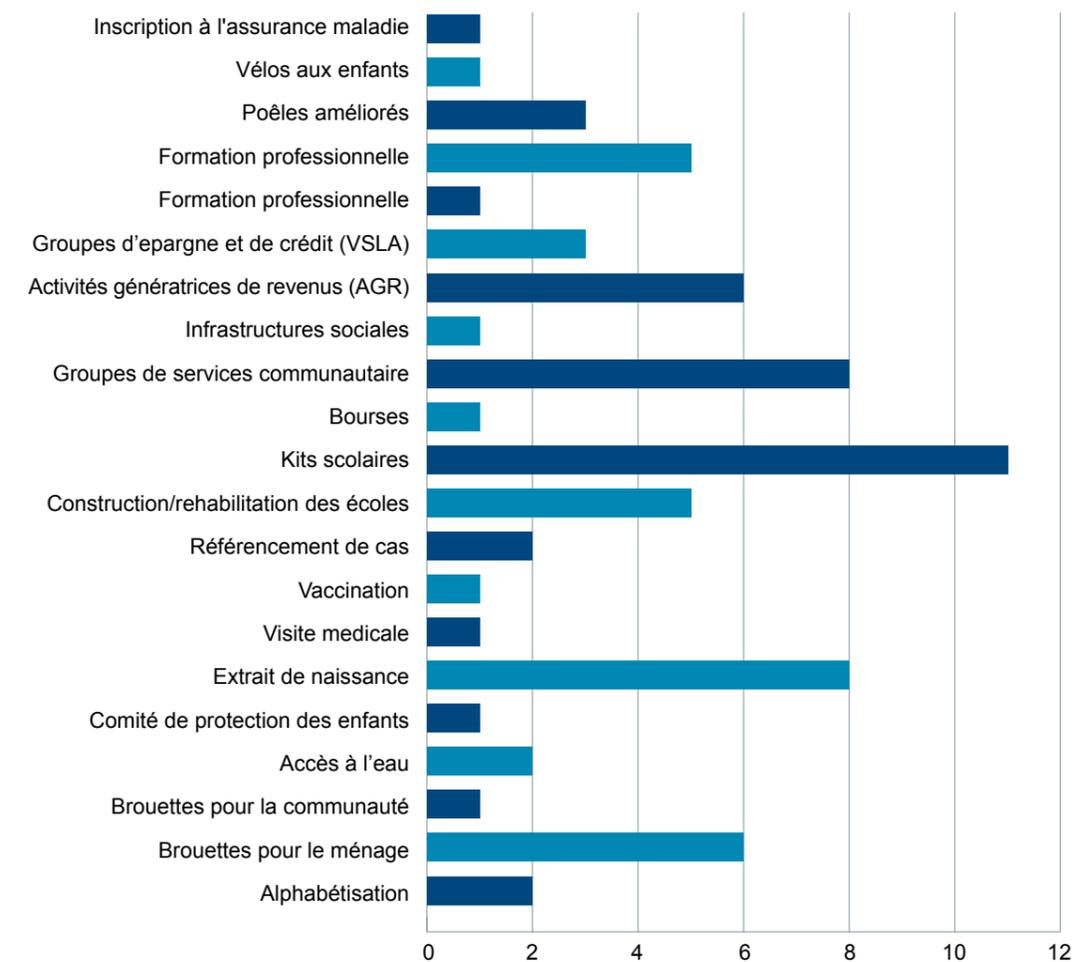
Le processus d'identification repose sur une **définition opérationnelle d'un enfant astreint au travail des enfants, au travail dangereux des enfants, ou à risque**. Les définitions utilisées varient en fonction des projets, mais tous les SS RTE s'appuient sur les conventions de l'OIT et sur les cadres législatifs nationaux relatifs aux activités dangereuses. Pour la catégorie d'enfants « à risque » de travail des enfants, aucune définition commune n'existe et divers acteurs déployant des SS RTE ont développé leur propre définition opérationnelle. Des exemples de critères pour qu'un enfant soit considéré comme « à risque » comprennent: des enfants identifiés comme réalisant des travaux légers; sans certificat de naissance; déscolarisés; ayant des frères et sœurs ou des amis astreints au travail dangereux des enfants; présentant des résultats scolaires faibles; ne fréquentant pas l'école régulièrement; ou les orphelins.

Réponse : retrait, orientation et remédiation

Les projets proposent aux enfants, aux ménages et aux communautés une grande variété de solutions de remédiation au travail des enfants, qui couvrent différentes zones d'intervention: certaines visent à faciliter l'accès des enfants à une éducation de qualité (comme la mise à disposition d'une bourse d'études, de kits scolaires, de certificats de naissance ou de bicyclettes aux enfants); ou à améliorer les infrastructures scolaires dans la communauté; certaines visent à augmenter le revenu du ménage (comme le soutien aux activités génératrices de revenus, les AVEC, la formation d'alphabétisation pour les adultes); certaines visent à proposer des alternatives à l'implication des enfants aux tâches dangereuses (comme la mobilisation des groupes de services communautaires, la mise à disposition de brouettes, l'accès à des sources d'eau potable); et certaines ont un lien avec la protection de l'enfant ou les droits de l'enfant de manière plus générale (comme l'inscription au système national d'assurance maladie du Ghana (National Health Insurance System – NHIS); les vaccinations; la création de comités de protection de l'enfant).

Ces interventions peuvent être réalisées par des structures mises en place par le projet, par des partenaires locaux (ONG, ICI, autres acteurs de la société civile), par des coopératives/organisations de producteurs, par des services communautaires soutenus par le projet, ou par des employés de terrain d'entreprises privées. En parallèle, dans le but d'accroître la durabilité de la partie remédiation d'un SS RTE, d'impliquer directement les agences gouvernementales et de les renforcer, quelques projets de SS RTE orientent les cas identifiés de travail des enfants aux services gouvernementaux pour la remédiation.

Graphique A5: Différents types de remédiation fournis dans le cadre des SS RTE, les barres indiquent combien de SS RTE examinés proposent chaque type.



Suivi des enfants identifiés comme astreints au travail des enfants

Les SS RTE comprennent des procédures pour évaluer si un enfant identifié est toujours astreint au travail (dangereux) des enfants. Ces procédures incluent (i) des visites en personne et (ii) une procédure claire permettant de déclarer qu'un enfant est sorti du travail (dangereux) des enfants.

Les critères utilisés pour déclarer qu'un enfant a cessé de travailler ou n'effectue plus de tâches dangereuses diffèrent selon les systèmes, mais impliquent généralement un certain délai après l'identification du cas et un certain nombre de visites de suivi. Des exemples de critères comprennent :

- 2 visites de suivi réparties sur 9 mois
- suivi de l'enfant à la maison et à l'école + visite à l'exploitation après 6 mois de remédiation
- mélange de visites hebdomadaires et mensuelles sur 6 mois
- visites de suivi 3-6 mois après la remédiation.

Vérification par un tiers

Les projets de SS RTE font parfois recours à des entités externes et indépendantes pour contrôler/auditer leurs données (anonymes), afin de garantir que les informations fournies sont correctes et qu'elles reflètent fidèlement la situation locale. Quatre projets de l'étude font recours à une vérification par un tiers de leurs données de manière régulière. Parmi ceux-ci, deux projets ont publié les rapports d'audit par l'intermédiaire de l'entité de vérification.

Partenariat

Les SS RTE se distinguent également par le degré de coopération existant à plusieurs niveaux du système. Dans certains cas, une entité fournit l'infrastructure informatique, gère la collecte, le stockage et l'analyse des données pour les projets de SS RTE dans différentes chaînes d'approvisionnement. Dans d'autres cas, différents partenaires, y compris les services gouvernementaux, sont impliqués à différents niveaux du SS RTE. Le tableau suivant présente un aperçu du nombre d'entreprises impliquées dans différents types de collaboration :

Tableau A2: Nombre de projets impliqués dans différents types de collaboration pour la mise en œuvre du SS RTE.

Types de coopération	Communauté	Prestataires informatiques externes	Autorités locales impliquées dans l'observation et la remédiation	Institut de recherches international impliqué dans l'évaluation	ONG et fondations impliquées dans la remédiation	Vérification des données par un tiers
Nb de cas	9	2	2	1	2	4

Tous les projets inclus dans cette étude sont partiellement ou totalement **financés par des ressources du secteur privé**. Un modèle repose également sur des ressources mobilisées auprès des communautés et d'autres projets sont financés par l'aide au développement international et par des fondations privées.



Conclusions

Les informations fournies par les acteurs déployant les 13 projets examinés montrent qu'il existe une grande diversité de conceptions et d'approches pour mettre en œuvre un système de suivi et de remédiation du travail des enfants. Au-delà de certaines similitudes et de leur combat commun contre le travail des enfants, même dans le contexte restreint du secteur cacaoyer en Afrique de l'Ouest, les approches diffèrent considérablement.

La diversité des approches des SS RTE rend la comparaison difficile entre ces systèmes ; c'est pourquoi il n'existe pas de manière universelle de les évaluer et de rendre compte de leur efficacité.

Néanmoins, si nous comparons les informations fournies par les acteurs déployant des SS RTE dans cette étude sur l'efficacité avec la première phase, publiée en 2017, des progrès considérables ont été réalisés. En plus des améliorations remarquables au niveau de la couverture des SS RTE, il semble y avoir un alignement croissant des approches adoptées dans certains aspects de la configuration et de la mise en œuvre du système, ainsi que des appels de la part de nombreux acteurs déployant des SS RTE en faveur d'une plus grande normalisation des définitions et des critères de référence.⁵¹

La diversité des approches des SS RTE rend la comparaison difficile entre ces systèmes ; c'est pourquoi il n'existe pas de manière universelle de les évaluer et de rendre compte de leur efficacité.

51ICI (2021) Étude comparative: [Présentation et définition des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants](#)

Tableau A3: Présentation des 13 projets de SSRTE examinés, par composante

Composantes de base des SSRTE	Cas observés dans cette étude	Tendances principales
Formation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation des observateurs inclut une formation initiale et une formation de mise à jour obligatoire sur des thématiques telles que les droits de l'enfant, le travail des enfants et la sauvegarde de l'enfance, les techniques d'entretien et de sensibilisation, l'utilisation d'outils d'observation informatiques, la structure et le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement. • La sensibilisation se fait à différents niveaux d'intervention, par exemple au niveau des agriculteurs, des autorités locales, des coopératives/organisations de producteurs, ou des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation initiale des observateurs dure entre 1 et 10 jours ; la plupart des projets fournissent aux observateurs une formation d'au moins 5 jours avant qu'ils commencent à travailler. • La formation de mise à jour pour les observateurs a lieu à différentes fréquences, allant de zéro à une par mois ; la plupart des projets fournissent une formation de mise à jour par an aux observateurs. • Tous les projets comprennent une forme de sensibilisation ciblant directement les ménages agricoles • La plupart des projets (mais pas tous) organisent également des sessions de sensibilisation au niveau de la communauté ou des coopératives
Observation	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents prennent en charge un certain nombre de ménages. • Et reçoivent différents moyens de transport (motocycles, bicyclettes, voitures payées par le projet vs aucun soutien). • La collecte de données se fait sur des questionnaires au format papier ou via des outils de collecte de données mobiles. • Les questionnaires utilisés comprennent ceux développés par les gouvernements, à l'interne ou par un tiers. • Les personnes répondant au questionnaire peuvent être les chefs du ménage, les enfants, d'autres membres du ménage, des travailleurs agricoles n'appartenant pas à la famille ou des enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de ménages couverts par un observateur varie considérablement en fonction des projets, tout comme le nombre de visites que chaque ménage devrait recevoir par an (de 3 fois par an à une fois tous les deux ans) • Les bicyclettes sont le moyen de transport le plus courant fourni aux observateurs. Trois projets ont fourni soit une indemnité pour les déplacements, soit aucun moyen de transport. • Plus de 90 % des projets de SSRTE ont recours à des outils de collecte de données mobiles • La plupart des projets de SSRTE utilisent des questionnaires développés par le projet ou par un tiers ; 75 % sont alignés avec les questionnaires de l'ICI • Les entretiens sont principalement réalisés avec les chefs du ménage et les enfants. 85 % des SSRTE impliquent les enfants dans la collecte de données
Identification	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus d'identification repose sur des définitions opérationnelles pour identifier un enfant astreint au travail (dangereux) des enfants et/ou un enfant à risque de travail des enfants • Ces définitions peuvent se baser sur l'OIT, sur les cadres nationaux relatifs aux activités dangereuses. Elles peuvent aussi être élaborées par les projets eux-mêmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les projets ont utilisé des définitions du travail des enfants et du travail dangereux des enfants alignées avec la législation nationale • Les définitions d'un enfant « à risque » varient considérablement en fonction des projets.⁵²
Soutien (prévention et remédiation)	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien fourni dans le cadre des SSRTE comprend des mesures pour remédier aux cas actuels, réduire les risques, et prévenir les futurs cas de travail des enfants ; les bénéficiaires visés comprennent les enfants astreints au travail des enfants et les enfants qui ne sont pas astreints au travail des enfants. • Le soutien visant à prévenir et remédier au travail des enfants peut être ciblé sur l'enfant, le ménage ou la communauté. • Plus de 20 types différents de soutien visant à prévenir ou remédier au travail des enfants ont été rapportés dans les divers projets de SSRTE. • Le soutien peut être fourni par différentes parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires impliqués dans la mise à disposition de soutien visant à prévenir et remédier au travail des enfants comprennent : l'acteur déployant le projet, les partenaires locaux, les coopératives ou les organisations de producteurs, les services communautaires soutenus par le projet, les employés de terrain d'entreprises privées, ou les services gouvernementaux.
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Il peut inclure une procédure en deux étapes pour évaluer si un enfant est toujours astreint au travail (dangereux) des enfants : (i) des visites en personne, (ii) une procédure claire pour déclarer que l'enfant est sorti du travail (dangereux) des enfants. • Les SSRTE ont adopté plusieurs critères pour déclarer qu'un enfant a été soustrait au travail des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une séquence de visites de suivi est nécessaire pour pouvoir considérer un enfant comme « suivi » • Les projets de SSRTE convergent vers l'idée qu'un délai minimum défini est nécessaire après l'identification d'un cas de travail des enfants avant qu'un enfant ne soit suivi, allant de 3 à 9 mois, 6 mois étant le délai le plus courant.
Vérification par un tiers	<ul style="list-style-type: none"> • Les SSRTE peuvent utiliser des entités externes et indépendantes pour réaliser des audits et/ou contrôler les données recueillies 	<ul style="list-style-type: none"> • 4 projets de SSRTE sur 13 annoncent recourir à une vérification par un tiers de leurs données de manière régulière
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Les SSRTE se distinguent par le degré de coopération existant à plusieurs niveaux du système, allant de projets de coopération impliquant une seule entreprise à des projets de coopération impliquant plusieurs niveaux et plusieurs parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de SSRTE faisant recours à des prestataires informatiques externes : 2 • Projets de SSRTE impliquant les autorités locales dans l'observation et la remédiation : 2 • Projets de SSRTE impliquant un institut de recherches international dans l'évaluation : 2 • Projets de SSRTE impliquant des ONG ou des fondations dans la remédiation : 2 • Projets de SSRTE faisant recours à une vérification par un tiers : 4

⁵²L'ICI et d'autres parties prenantes ont commencé à développer des modèles basés sur des données pour classer les enfants en fonction de leur risque de travail des enfants, à l'aide de données disponibles sur le travail des enfants au sein des ménages afin de tester les modèles, et à l'aide de registres d'agriculteurs comportant des informations démographiques de base. Pour une introduction à ces approches, voir ICI (2021): Modèles de risque pour prédire le travail dangereux des enfants.

Glossaire

Médiane:

La médiane d'une variable est, dans un échantillon donné, la valeur du "milieu". 50% des observations ont donc une valeur supérieure, et 50 autres % une valeur inférieure.

Régression:

La régression est une méthode statistique utilisée pour déterminer la direction et la force d'une relation entre une variable dépendante et un ensemble de variables explicatives. La forme générale d'une régression linéaire multiple est:

$$Y = a + b_1X_1 + b_2X_2 + b_3X_3 + \dots + b_tX_t + u$$

Où:

- Y est la variable dépendante, que le modèle essaie d'expliquer
- X1, X2, X3, ... sont les variables utilisées pour expliquer Y (variables explicatives ou indépendantes)
- a l'ordonnée à l'origine
- b1, b2, b3, ... sont les paramètres de pente
- u est le résidu de la régression

Un modèle de régression peut comprendre des variables mesurées sur différentes échelles (nominale, ordinaire, discrète, continue).

Les valeurs des paramètres de pente et de l'ordonnée à l'origine sont alors estimées à partir d'un jeu de données contenant des valeurs pour la variable dépendante et les variables explicatives, et pour un échantillon d'observations.

Régression logistique:

Les modèles de régression logistique sont utilisés lorsque la variable dépendante d'une analyse multivariée est binaire (ses valeurs sont soit 0 soit 1). La régression logistique est utile pour analyser la probabilité d'un certain événement (par exemple, la probabilité qu'un enfant arrête d'exécuter des tâches dangereuses après avoir reçu un appui) à partir d'une ou plusieurs variables explicatives. Dans une régression logistique, l'équation qui modèle la relation entre la variable dépendante et les variables explicatives est non-linéaire, tenant compte du fait que la valeur possible d'un côté ou de l'autre de l'équation est soit zéro soit un. Les variables explicatives, dans un modèle de régression logistique, peuvent avoir été mesurées sur n'importe quelle échelle.

Multicolinéarité:

Dans une analyse par régression, la multicolinéarité se produit lorsque le jeu de données contient des variables explicatives hautement corrélées les unes aux autres. Dans la mesure où l'analyse par régression repose sur l'idée que la valeur d'une variable explicative peut être changée tout en gardant fixe la valeur de toutes les autres variables explicatives, il devient difficile d'estimer indépendamment la relation entre chaque variable explicative et la variable dépendante lorsqu'un changement dans une variable explicative entraîne un changement dans une autre. De fortes corrélations entre variables explicatives peuvent donc poser problème lors de l'ajustement du modèle et de l'interprétation des résultats.

Sigles

SSRTE	Système de suivi et de rémediation du travail des enfants
GCLMS	Ghana Child Labour Monitoring System
ICI	International Cocoa Initiative
ILO	International Labour Organization
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
WCF	World Cocoa Foundation

Références

ILO (2005). Guidelines for Developing Child Labour Monitoring Processes. ILO, Geneva.
URL: <https://www.ilo.org/ipec/Action/Childlabourmonitoring/lang-en/index.htm>

ICI (2020). ICI Strategy 2021–26. ICI, Geneva.
URL: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2020/09/ICI-2021-2026-Strategy_EN.pdf

World Cocoa Foundation (2020). WCF Strategy: Pathway to Sustainable Cocoa. WCF, Washington, DC.
URL: <https://www.worldcocoafoundation.org/wp-content/uploads/2020/02/Pathway-2020.pdf>

United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights (2011). Guiding Principles on Business and Human Rights. United Nations, New York and Geneva.
URL: https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf

ICI (2021). Benchmarking Study: Overview and Definition of Child Labour Monitoring and Remediation Systems. ICI, Geneva.
URL: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2021/04/ICI_CLMRS_Benchmarking-study.pdf

ICI (2017). Effectiveness Review of Child Labour Monitoring Systems in the Smallholder Agricultural Sector of Sub-Saharan Africa. Review of Emerging Good Practices. ICI, Geneva.
URL: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2017/05/ICI-CLMS-Effectiveness_15_May.pdf

OECD (2011). OECD Guidelines for Multinational Enterprises. OECD Publishing.
URL: <https://dx.doi.org/10.1787/9789264115415-en>

ICI (2019). Human Rights Due Diligence in Supply Chains: A Review of Legislation and Guidelines through the Lens of the UN Guiding Principles. ICI, Geneva.
URL: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2019/10/HRDD_report_ICI_Final_w_image.pdf

ICI (forthcoming 2021). Risk Models to Predict (Hazardous) Child Labour. ICI, Geneva.

Nestlé Cocoa Plan (2019). Tackling Child Labour. 2019 Report.
URL: <https://www.nestle.com/sites/default/files/2019-12/nestle-tackling-child-labor-report-2019-en.pdf>

Rainforest Alliance (2020). Assess-and-Address Position Paper. The Assess-and-Address Model in the Rainforest Alliance Sustainable Agriculture Standard. Rainforest Alliance, Amsterdam and New York.
URL: <https://www.rainforest-alliance.org/business/wp-content/uploads/2019/06/Assess-and-address.pdf>

Rainforest Alliance (2020). Sustainable Agriculture Standard Farm Requirements. Rainforest Alliance, Amsterdam and New York.
URL: https://www.rainforest-alliance.org/business/wp-content/uploads/2020/06/2020-Sustainable-Agriculture-Standard_Farm-Requirements_Rainforest-Alliance.pdf

Rainforest Alliance (2021). Policy for Farm and Chain of Custody Certification in Cocoa. Rainforest Alliance, Amsterdam and New York.
URL: https://www.rainforest-alliance.org/business/wp-content/uploads/2020/04/Rainforest-Alliance_Policy-for-Farm-and-Chain-of-Custody-Certification-in-Cocoa.pdf

PMI (2020). Agricultural Labor Practices Progress Update. Empowering Women for Change. PMI, Lausanne and New York.
URL: https://www.pmi.com/resources/docs/default-source/sustainability-reports-and-publications/alp-progress-update-1-2020.pdf?sfvrsn=313b2cb4_2

NORC (2020). Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana. Final Report. NORC, Chicago.
URL: https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf

Tulane University (2015). Final Report: 2013/14 Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas. Tulane, University, Payson Center for International Development, New Orleans.
URL: https://www.doi.gov/sites/doi.gov/files/ILAB/research_file_attachment/Tulane%20University%20-%20Survey%20Research%20Cocoa%20Sector%20-%2030%20July%202015.pdf

Ghana Child Labour Monitoring System (GCLMS), 2010, Republic of Ghana, Ministry of Employment and Labour (MERL).
URL: https://cocoainitiative.org/wp-content/uploads/2016/06/ghana_child_labour_monitoring_system.pdf



Vous pouvez également consulter
ce rapport et toutes les annexes
en ligne, veuillez visiter
CLMRSeffectiveness.cocoainitiative.org



International
COCOA
Initiative

www.cocoainitiative.org | **info@cocoainitiative.org**

ICI Secretariat in Switzerland
Chemin de Balaxert 9
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire
Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870